

Le point sur la situation économique et financière du Québec

AUTOMNE 2022

Le point sur la situation économique et financière du Québec

AUTOMNE 2022

Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2022

Dépôt légal – 8 décembre 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-93415-8 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-93416-5 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2022

LE POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC – AUTOMNE 2022

Section A

Vue d'ensemble

Section B

Faire face à la hausse du coût de la vie

Section C

L'économie du Québec :
évolution récente et perspectives pour 2022 et 2023

Section D

La situation financière du Québec

Section E

La dette du gouvernement du Québec

Section A

VUE D'ENSEMBLE

Sommaire	A.3
1. Faire face à la hausse du coût de la vie.....	A.7
1.1 Mettre en place le Bouclier anti-inflation.....	A.7
1.2 Favoriser l'abordabilité des logements et renforcer la sécurité à Montréal.....	A.10
2. La situation économique du Québec	A.13
2.1 À l'instar de nombreuses économies, la croissance économique du Québec ralentit.....	A.13
2.2 La réduction de l'écart de niveau de vie avec l'Ontario se poursuit.....	A.15
3. La situation financière du Québec	A.17
3.1 Un déficit budgétaire moins important en 2022-2023	A.17
3.2 Les perspectives budgétaires.....	A.20
3.3 Le financement des principales missions de l'État.....	A.21
3.4 Une diminution du poids de la dette en 2021-2022 et en 2022-2023	A.23
4. L'impact potentiel d'un ralentissement économique plus prononcé que prévu.....	A.25
4.1 Un scénario alternatif prévoyant une récession en 2023	A.25
ANNEXE : Perspectives économiques au Québec de 2020 à 2026	A.27

SOMMAIRE

Après une forte reprise postpandémique, l'économie mondiale a amorcé une phase de ralentissement¹.

- En début d'année, la demande mondiale est demeurée soutenue alors que l'offre, déjà fragilisée par la pandémie, a été limitée par de nombreux chocs, dont les confinements successifs en Chine et l'invasion de l'Ukraine par la Russie.
- Les pressions inflationnistes à l'échelle mondiale se sont intensifiées et elles se sont avérées plus persistantes que prévu.
- Afin de réduire l'inflation et de rétablir un contexte économique plus favorable, de nombreuses banques centrales ont accéléré le rythme de relèvement de leur politique monétaire. Combiné à une hausse du coût de la vie, cela a eu pour effet de détériorer les perspectives économiques pour l'année 2023.

❑ La situation économique au Québec

À l'instar de l'économie mondiale, les perspectives économiques du Québec et du Canada se sont détériorées pour l'année 2023.

- Au Québec, la progression de l'activité économique devrait passer de 3,1 % en 2022 à 0,7 % en 2023. En comparaison, une croissance de 2,0 % en 2023 était attendue dans le budget 2022-2023.
- Au Canada, une modération de la croissance économique est également escomptée, alors que la hausse du PIB réel devrait passer de 3,1 % en 2022 à 0,8 % en 2023.

L'augmentation du coût de la vie et le resserrement des conditions monétaires touchent l'ensemble des ménages québécois, particulièrement ceux à plus faible revenu. Depuis le budget de mars 2022, la hausse de l'inflation a eu pour effet d'augmenter les revenus autonomes de l'ordre de 14 milliards de dollars sur l'horizon du cadre financier. Le déploiement du Bouclier anti-inflation permet au gouvernement de redonner ces revenus aux Québécois.

❑ Mettre en place le Bouclier anti-inflation de 13 G\$

Le gouvernement a fait le choix d'aider les Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie avec le Bouclier anti-inflation. Trois mesures ciblées sont ainsi mises en place afin de soutenir rapidement les ménages québécois.

- Plus de 1,1 million de personnes âgées de 70 ans ou plus bénéficieront de la hausse du montant maximal du crédit d'impôt remboursable pour le soutien des aînés à 2 000 \$, et ce, dès la production de la déclaration de revenus de 2022.
- Le nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie, pouvant atteindre 600 \$, sera versé, dès décembre, à près de 6,5 millions de Québécois.
- L'indexation des tarifs gouvernementaux sera plafonnée à 3 % pour les quatre prochaines années.

¹ Sauf indication contraire, ce document repose sur les données disponibles au 18 novembre 2022. Les données budgétaires présentées pour 2021-2022 sont les données réelles. Celles présentées pour 2022-2023 et les années suivantes sont des prévisions.

Le gouvernement s'assure par ailleurs que les ménages peuvent se loger à un prix abordable et que les résidents de Montréal se sentent en sécurité chez eux. Depuis la publication du budget 2022-2023, des investissements majeurs ont été annoncés à cet effet.

- Le financement de mesures en matière de logement totalise 445 millions de dollars sur trois ans.
- Une somme de 253 millions de dollars sur cinq ans permettra d'accroître la sécurité à Montréal et de lutter contre les violences armées.

Depuis la publication du budget de mars 2022, ce sont donc près de 14 milliards de dollars qui s'ajoutent d'ici 2026-2027 pour faire face à la hausse du coût de la vie et renforcer la sécurité à Montréal.

TABLEAU A.1

Impact financier des initiatives annoncées depuis mars 2022

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Mettre en place le Bouclier anti-inflation						
– Bonifier le montant pour le soutien des aînés	-1 545	-1 574	-1 605	-1 631	-1 653	-8 008
– Verser un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie	-3 514	—	—	—	—	-3 514
– Limiter l'indexation des tarifs à 3 %	-32	-377	-604	-302	-335	-1 650
Sous-total	-5 091	-1 951	-2 209	-1 933	-1 988	-13 171
Favoriser l'abordabilité des logements	-244	-106	-95	—	—	-445
Renforcer la sécurité à Montréal	-53	-50	-50	-50	-50	-253
TOTAL	-5 388	-2 107	-2 354	-1 983	-2 038	-13 869

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

□ La situation financière

Le cadre financier pluriannuel du *Point sur la situation économique et financière du Québec* rend compte de l'évolution de la situation budgétaire du Québec en 2022-2023 et présente les perspectives budgétaires jusqu'en 2026-2027. En ce sens :

- les revenus atteignent 144,8 milliards de dollars en 2022-2023, soit une croissance de 4,3 %;
- les dépenses s'élèvent à 143,8 milliards de dollars en 2022-2023, soit une croissance de 13,6 %²;
- le déficit budgétaire s'établit maintenant, après versements au Fonds des générations, à 5,2 milliards de dollars en 2022-2023 et à 2,9 milliards de dollars en 2026-2027.

Au 31 mars 2022, le poids de la dette brute s'est établi à 41,8 % du PIB. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, soit 43,5 % du PIB au 31 mars 2020. Le poids de la dette brute diminuera à 40,4 % du PIB au 31 mars 2023, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 %.

Le retour à l'équilibre budgétaire est toujours prévu d'ici 2027-2028.

□ Un scénario alternatif prévoyant une récession

Bien qu'une importante modération de l'activité économique soit attendue, une forte incertitude plane sur les prévisions. De plus, les probabilités de récession au Canada au cours de la prochaine année ont été revues à la hausse.

Dans ce contexte, un scénario alternatif prévoyant une récession en 2023 a été élaboré afin d'évaluer l'incidence d'une modération plus importante que prévu du PIB réel sur le cadre financier et sur la dette du gouvernement du Québec.

- Selon ce scénario, l'activité économique au Québec reculerait de 1,0 % en 2023 avant de progresser de 1,2 % en 2024. Il s'agit d'un écart de 1,7 point de pourcentage en 2023 et de 0,4 point de pourcentage en 2024 par rapport au scénario de référence.
- Sur l'horizon du cadre financier du gouvernement, le recul temporaire de l'activité économique prévu dans le scénario alternatif de récession aurait une incidence à la hausse de plus de 5,0 milliards de dollars sur les déficits budgétaires.

Dans ces circonstances, le cadre financier prévoit une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 8,0 milliards de dollars sur l'horizon du cadre financier, ce qui permettrait de pallier les effets d'un ralentissement économique plus fort que prévu.

² La croissance est expliquée principalement par la bonification du montant pour le soutien aux aînés, l'augmentation des taux d'intérêt, les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 en santé, en éducation et pour le développement économique ainsi que l'effet du niveau de dépenses inférieur constaté pour 2021-2022.

TABLEAU A.2

Cadre financier pluriannuel
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	TCAM ⁽¹⁾
Revenus							
Impôt des particuliers	40 924	43 228	45 024	46 476	48 193	49 886	
Cotisations pour les services de santé	7 402	7 788	7 911	8 120	8 378	8 585	
Impôts des sociétés	12 926	12 673	12 633	13 794	14 597	15 308	
Impôt foncier scolaire	1 076	1 113	1 194	1 294	1 367	1 434	
Taxes à la consommation	24 597	26 554	27 196	28 030	28 791	29 527	
Droits et permis	6 057	5 677	5 520	5 574	5 711	5 821	
Revenus divers	10 705	11 554	12 389	12 875	13 264	13 832	
Entreprises du gouvernement	5 960	6 638	6 561	6 844	6 835	7 115	
Revenus autonomes	109 647	115 225	118 428	123 007	127 136	131 508	
<i>Variation en %</i>	19,3	5,1	2,8⁽²⁾	3,9	3,4	3,4	3,7
Transferts fédéraux	29 184	29 608	29 287	30 201	31 179	31 790	
<i>Variation en %</i>	-5,0	1,5	-1,1	3,1	3,2	2,0	1,7
Total des revenus	138 831	144 833	147 715	153 208	158 315	163 298	
<i>Variation en %</i>	13,2	4,3	2,0	3,7	3,3	3,1	3,3
Dépenses							
Dépenses de portefeuilles	-117 953	-133 285	-134 280	-139 223	-144 651	-148 254	
<i>Variation en %</i>	11,1	13,0 ⁽³⁾	0,7 ⁽³⁾	3,7	3,9	2,5	4,7
Service de la dette	-8 640	-10 523	-9 387	-10 086	-10 409	-11 248	
<i>Variation en %</i>	12,4	21,8 ⁽⁴⁾	-10,8 ⁽⁴⁾	7,4	3,2	8,1	5,4
Total des dépenses⁽⁵⁾	-126 593	-143 808	-143 667	-149 309	-155 060	-159 502	
<i>Variation en %</i>	11,2	13,6	-0,1	3,9	3,9	2,9	4,7
Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19	-9 393	-1 997	-368	—	—	—	
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	—	-1 000	-2 000	-2 000	-1 500	-1 500	
SURPLUS (DÉFICIT)	2 845	-1 972	1 680	1 899	1 755	2 296	
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE							
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 617	-3 253	-3 947	-4 564	-4 843	-5 217	
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-772	-5 225	-2 267	-2 665	-3 088	-2 921	
Utilisation de la réserve de stabilisation	772	449	—	—	—	—	
SOLDE BUDGÉTAIRE – SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE⁽⁶⁾	—	-4 776	-2 267	-2 665	-3 088	-2 921	
<i>Impact du scénario alternatif de récession</i>	—	-145	-1 862	-1 710	-1 026	-293	
SOLDE BUDGÉTAIRE – SCÉNARIO ALTERNATIF DE RÉCESSION	—	-4 921	-4 129	-4 375	-4 114	-3 214	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2022-2023 à 2026-2027.

(2) La variation des revenus autonomes en 2023-2024 est compatible avec celle du PIB nominal pour 2023 (2,8 %).

(3) En 2022-2023, la croissance est expliquée principalement par la bonification du montant pour le soutien aux aînés, les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 en santé, en éducation et pour le développement économique ainsi que l'effet du niveau de dépenses inférieur constaté pour 2021-2022. En excluant ces facteurs, la croissance serait de 5,4 % en 2022-2023. En ajoutant la non-récurrence des montants ponctuels pour le coût de la vie, la croissance serait de 3,0 % en 2023-2024.

(4) La hausse importante du service de la dette en 2022-2023 s'explique par l'augmentation rapide des taux d'intérêt en 2022-2023 qui entraîne notamment des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. La non-récurrence de ces pertes explique la diminution du service de la dette en 2023-2024.

(5) Les explications détaillées relatives aux croissances des dépenses sont présentées à la section D, « La situation financière du Québec ».

(6) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

1. FAIRE FACE À LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

Au cours de l'année 2022, les effets de l'inflation ont continué de se faire sentir chez l'ensemble des Québécois, particulièrement chez les aînés et les personnes à faible revenu, et tout porte à croire que le retour à une croissance raisonnable des prix ne se fera pas avant la fin de l'année 2023.

L'inflation a contribué à augmenter les revenus gouvernementaux. Dans ce contexte, les actions annoncées dès cet automne visent à redonner cet argent aux Québécois et à protéger leur pouvoir d'achat face à la hausse du coût de la vie.

1.1 Mettre en place le Bouclier anti-inflation

Dans le cadre de la mise à jour du *Point sur la situation économique et financière du Québec*, une somme de près de 13,2 milliards de dollars est prévue sur cinq ans pour le financement d'actions associées au Bouclier anti-inflation, soit :

- la bonification, dès 2022, du montant pour le soutien des aînés, qui pourra atteindre 2 000 \$ pour les personnes de 70 ans ou plus à faible revenu;
- le nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie, pouvant atteindre 600 \$ et étant accordé à près de 6,5 millions de contribuables;
- la limitation de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 %.

TABLEAU A.3

Impact financier des initiatives pour mettre en place le Bouclier anti-inflation (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Bonifier le montant pour le soutien des aînés	-1 545	-1 574	-1 605	-1 631	-1 653	-8 008
Verser un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie	-3 514	—	—	—	—	-3 514
Limiter l'indexation des tarifs à 3 %	-32	-377	-604	-302	-335	-1 650
TOTAL	-5 091	-1 951	-2 209	-1 933	-1 988	-13 171

Note : En plus de ces mesures, les principaux paramètres du régime fiscal des particuliers et des programmes d'assistance sociale seront indexés de façon importante à compter du 1^{er} janvier 2023. Cela représente un allègement de plus de 2,3 milliards de dollars par an.

Bonifier le montant pour le soutien des aînés

Afin d'aider les aînés à faire face à la hausse du coût de la vie, le gouvernement annonce, dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec*, qu'il bonifiera, dès 2022, le montant maximal du crédit d'impôt remboursable pour le soutien des aînés en le faisant passer de 411 \$ à 2 000 \$.

Cette bonification permettra d'augmenter l'aide offerte aux aînés de 70 ans ou plus qui profitent déjà de cette aide fiscale, mais aussi d'accroître le nombre de personnes qui auront accès à cette aide.

- En 2022, ce sont 398 500 aînés supplémentaires qui pourront recevoir le montant pour le soutien des aînés, pour un total de plus de 1,1 million d'aînés de 70 ans ou plus.

Ainsi, en 2022-2023, le gouvernement versera un montant additionnel de plus de 1,5 milliard de dollars en soutien financier aux aînés. Pour les cinq prochaines années, plus de 8,0 milliards de dollars seront déboursés au bénéfice des aînés du Québec.

❑ Verser un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie

Le gouvernement a annoncé, le 9 novembre 2022, le versement dès décembre du nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie. Sur la base du revenu net individuel de 2021, ce montant peut atteindre 600 \$ pour les contribuables ayant un revenu inférieur à 54 000 \$ et 400 \$ pour ceux ayant un revenu inférieur à 104 000 \$.

- Ce montant ponctuel aidera près de 6,5 millions de Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie alors que 4,6 millions d'entre eux recevront le montant maximal.

❑ Limiter l'indexation des tarifs à 3 %

Plusieurs tarifs gouvernementaux sont soumis à une indexation annuelle automatique, généralement en fonction de l'inflation, et ce, de manière à refléter la hausse du coût du service public. Pour 2023, l'indexation serait de plus de 6 % sans intervention.

Afin d'atténuer l'impact de l'inflation sur les Québécois, le gouvernement donne suite à son engagement de plafonner l'indexation des tarifs à 3 % dès le 1^{er} janvier 2023, et ce, pour une période de quatre ans, soit de 2023 à 2026³.

Cette limitation concerne plusieurs tarifs, parmi lesquels on trouve⁴ :

- les droits sur le permis de conduire et l'immatriculation;
- la contribution à payer en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), les tarifs de stationnement dans les hôpitaux, etc.;
- les tarifs domestiques d'Hydro-Québec;
- les frais de services de garde à contribution réduite;
- les droits de scolarité universitaire;
- les droits exigibles en lien avec la présentation d'une demande de sélection, pour ceux et celles qui souhaitent immigrer au Québec.

❑ Une indexation importante en 2023 au bénéfice des Québécois

Pour protéger le pouvoir d'achat des Québécois et refléter la hausse du prix des biens et services, les principaux paramètres du régime fiscal des particuliers et des programmes d'assistance sociale seront indexés de façon importante, soit de 6,44 %, dès le 1^{er} janvier 2023.

Ainsi, en plus des mesures visant à mettre en place le Bouclier anti-inflation, l'ensemble des Québécois profiteront d'un allègement important qui représente plus de 2,3 milliards de dollars par année à compter du 1^{er} janvier 2023, soit :

- près de 2,2 milliards de dollars provenant du régime d'imposition des particuliers;
- plus de 161 millions de dollars provenant des prestations d'assistance sociale.

³ Pour les tarifs domestiques d'Hydro-Québec, le plafonnement n'est cependant pas limité dans le temps. Toutefois, il n'est pas appliqué lors des années où la Régie de l'énergie est responsable de fixer les tarifs, soit en 2025-2026 et tous les cinq ans par la suite.

⁴ Comme première étape dans la mise en œuvre de l'engagement du gouvernement à plafonner l'indexation des tarifs, un règlement a été publié le 16 novembre dernier pour limiter l'augmentation des principaux tarifs dont l'indexation est au 1^{er} janvier. Il s'agit des droits sur le permis de conduire et l'immatriculation de même que la contribution à payer en CHSLD, ou par un usager d'une ressource intermédiaire ou de type familial, et pour une chambre privée ou semi-privée dans un centre hospitalier. L'élargissement du plafonnement jusqu'en 2026 et aux autres tarifs gouvernementaux touchant les citoyens nécessitera l'adoption d'un projet de loi. L'adoption d'un projet de loi visant le plafonnement de l'indexation des tarifs domestiques d'Hydro-Québec sera également nécessaire.

Les effets économiques du Bouclier anti-inflation

La hausse importante de l'inflation a réduit le pouvoir d'achat des Québécois. La situation financière de nombreux ménages est préoccupante, en particulier ceux à faible revenu, qui peinent à combler leurs besoins de base.

Le gouvernement s'est engagé à aider rapidement les ménages à composer avec l'augmentation du coût de la vie. Les actions annoncées cet automne à cet effet totalisent près de 7,0 milliards de dollars pour les années 2022-2023 et 2023-2024.

Ces mesures auront un effet positif sur l'activité économique du Québec.

- Elles rehausseront le revenu disponible des ménages de 0,8 point de pourcentage en moyenne par année pour la période 2022 et 2023.
- Ces mesures apporteront une contribution positive de 0,3 point de pourcentage au PIB nominal et de 0,2 point de pourcentage au PIB réel en moyenne par année pour la période 2022 et 2023.

Les mesures retenues par le gouvernement auront un effet marginal sur l'inflation.

- En effet, le montant ponctuel pour le coût de la vie aura pour effet de hausser temporairement l'inflation de 0,2 point de pourcentage en 2022 alors que la bonification du montant pour aînés entraînera une augmentation de l'inflation de 0,1 point de pourcentage.
- Toutefois, le plafonnement de l'indexation des tarifs à 3 % permettra de réduire la croissance des prix de 0,1 point de pourcentage.

Effets économiques du Bouclier anti-inflation

(effets annuels moyens sur la prévision économique pour 2022 et 2023, en point de pourcentage)

	2022 et 2023
Revenu disponible des ménages, en termes nominaux	+0,8
Consommation des ménages, en termes nominaux	+0,8
PIB, en termes nominaux	+0,3
PIB, en termes réels	+0,2
Prix à la consommation	+0,1

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.2 Favoriser l’abordabilité des logements et renforcer la sécurité à Montréal

Le gouvernement souhaite favoriser l’abordabilité des logements, notamment pour les ménages québécois à plus faible revenu, qui ont vu leur loyer augmenter au cours des dernières années. Pour ce faire, des sommes de 445 millions de dollars sont prévues pour le financement des actions annoncées depuis la publication du budget 2022-2023.

- Ces sommes permettront la réalisation de 3 000 logements sociaux et abordables au moyen d’un partenariat avec des fonds fiscalisés et Desjardins⁵, ainsi que la bonification du programme Allocation-logement⁶.

De plus, le Québec fait face à une vague de violence liée aux armes à feu, principalement à Montréal. Le 27 août 2022, le gouvernement a annoncé un investissement additionnel de plus de 250 millions de dollars afin d’accroître la sécurité dans la métropole avec l’ajout de 225 policiers et d’intervenants psychosociaux.

Ce montant s’ajoute aux sommes déjà allouées pour la lutte contre les violences armées. Entre autres, rappelons la bonification des efforts en prévention, la création de l’équipe policière consacrée à la lutte contre le trafic d’armes à Montréal, ainsi que le déploiement de l’opération CENTAURE⁷.

⁵ SOCIÉTÉ D’HABITATION DU QUÉBEC, *Un partenariat sans précédent pour rendre disponibles 3 000 nouveaux logements abordables et sociaux*, 29 juin 2022, [En ligne], [www.habitation.gouv.qc.ca].

⁶ SOCIÉTÉ D’HABITATION DU QUÉBEC, *Le gouvernement bonifie l’aide immédiate pour les locataires dans le besoin*, 30 juin 2022, [En ligne], [www.habitation.gouv.qc.ca].

⁷ CABINET DE LA VICE-PREMIÈRE MINISTRE ET MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, *CENTAURE : Stratégie québécoise de lutte contre la violence armée – Québec ajoute 250 M\$ sur 5 ans pour accroître la sécurité à Montréal*, 27 août 2022, [En ligne], [quebec.ca].

Prévenir la consommation de produits de vapotage chez les jeunes

La consommation des produits de vapotage chez les jeunes est en forte progression au Québec. En effet, un adolescent sur cinq vapote, et le tiers des jeunes vapoteurs le font quotidiennement. De plus, la majorité de ces jeunes utilise des produits ayant une concentration en nicotine élevée. Cette situation inquiète les acteurs de la santé publique.

À l'occasion de la publication de son budget 2022, le gouvernement fédéral a annoncé la mise en place d'une taxe d'accise sur les produits de vapotage et a invité les provinces à participer à un cadre coordonné en matière de taxation de ces produits, en vertu duquel un droit supplémentaire correspondant au taux fédéral proposé serait appliqué. Le total des recettes qui en découleraient serait divisé en deux parts égales entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Les revenus attendus pour le Québec, à terme, seraient d'environ 40 millions de dollars par année.

Puisque la taxation des produits de vapotage est l'une des meilleures mesures pour en prévenir la consommation, particulièrement chez les jeunes, le ministre des Finances du Québec a récemment transmis une lettre à la ministre des Finances du Canada pour souligner l'intérêt du gouvernement du Québec à participer à l'approche coordonnée proposée.

2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

2.1 À l'instar de nombreuses économies, la croissance économique du Québec ralentit

Au cours des derniers trimestres, l'activité économique a connu un ralentissement synchronisé à l'échelle mondiale.

- En début d'année, la demande est demeurée soutenue alors que l'offre, déjà fragilisée par la pandémie, a été limitée par de nombreux chocs, dont les confinements successifs en Chine et l'invasion de l'Ukraine par la Russie.
- Ce déséquilibre a accentué les pressions inflationnistes à l'échelle mondiale, et la croissance des prix s'est avérée élevée et persistante. Au cours des derniers mois, l'inflation a atteint des niveaux qui n'avaient pas été observés depuis plusieurs décennies.

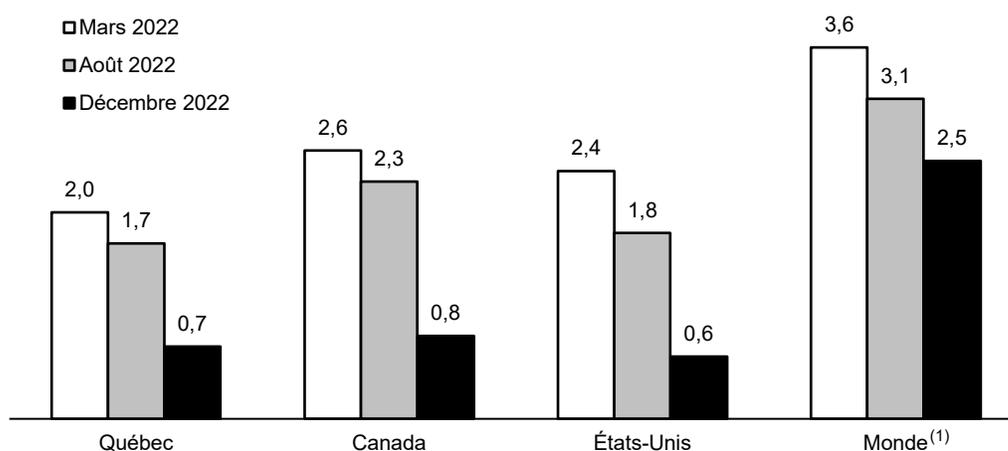
Afin de modérer la demande, de ralentir la hausse des prix et de rétablir un contexte économique plus favorable à une croissance durable, de nombreuses banques centrales ont accéléré le relèvement de leur taux directeur. Ces hausses se sont avérées plus rapides et plus vigoureuses qu'escompté dans le cadre du budget 2022-2023 et du rapport préélectoral d'août 2022. Par conséquent, les perspectives économiques se sont détériorées pour l'année 2023.

- Au Québec, en 2022, l'activité économique a connu une bonne progression, en hausse de 3,1 %. En 2023, la croissance du PIB réel devrait ralentir fortement et se situer à 0,7 %. Il s'agit d'une importante révision à la baisse par rapport à la prévision de mars dernier, alors qu'une augmentation de 2,0 % était attendue en 2023.
- Au Canada, une modération de la croissance économique est également escomptée, alors que la progression du PIB réel devrait passer de 3,1 % en 2022 à 0,8 % en 2023. En mars, une hausse de 2,6 % était attendue en 2023.

GRAPHIQUE A.1

Évolution des perspectives économiques en 2023

(PIB réel, variation en pourcentage)



(1) La croissance économique mondiale est exprimée en parité des pouvoirs d'achat.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, Refinitiv Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU A.4

PIB réel et ses principales composantes au Québec
(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Demande intérieure	6,2	3,0	0,8	6,3	3,1	0,8
Consommation des ménages	5,4	5,0	1,7	2,9	3,0	1,0
Investissements résidentiels	12,9	-8,4	-6,9	1,1	-0,7	-0,5
Investissements non résidentiels des entreprises	7,3	3,6	0,9	0,6	0,3	0,1
Dépenses et investissements des gouvernements	5,6	2,7	1,3	1,6	0,7	0,4
Secteur extérieur	—	—	—	-1,9	-1,6	0,2
Exportations	2,9	2,8	1,6	1,3	1,3	0,7
Importations	6,8	5,7	1,0	-3,2	-2,8	-0,5
Stocks	—	—	—	1,5	1,4	-0,3
PIB RÉEL	6,0	3,1	0,7	6,0	3,1	0,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2 La réduction de l'écart de niveau de vie avec l'Ontario se poursuit

Le gouvernement du Québec s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de création de richesse et d'accroissement du potentiel économique.

- En ce sens, des gestes importants ont été posés depuis l'automne 2018, notamment pour accroître la productivité des entreprises et pour favoriser l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché du travail. Ces gestes ont porté leurs fruits. Ils ont permis d'améliorer le niveau de vie des Québécois et, ainsi, de réduire l'écart de richesse avec l'Ontario.

Le gouvernement souhaite poursuivre sur cette lancée et intensifier ses efforts pour combler l'écart de niveau de vie du Québec avec celui de l'Ontario.

Un rattrapage historique du niveau de vie du Québec par rapport à celui de l'Ontario depuis 2018

De 2015 à 2018, la croissance annuelle moyenne du niveau de vie du Québec était inférieure à celle de l'Ontario.

- Au cours de cette période, la hausse du niveau de vie s'établissait en moyenne à 1,3 % annuellement au Québec comparativement à 1,4 % en Ontario.

Or, depuis 2019, le Québec a enregistré des gains substantiels relativement au niveau de vie.

- À l'exception de 2020, année marquée par le début de la pandémie de COVID-19, le niveau de vie des Québécois a augmenté annuellement à un rythme supérieur à celui des Ontariens.

- Cette amélioration plus rapide au Québec qu'en Ontario a permis de réduire l'écart existant avec cette dernière, qui est passé de 16,4 % en 2018 à 12,8 % en 2022.

Cette tendance positive devrait se poursuivre, et ce, en dépit de la modération de l'activité économique en cours.

Évolution du niveau de vie

(PIB réel par habitant, variation annuelle en pourcentage et écart en points de pourcentage)

	De 2015 à 2018	2018	2019	2020	2021	2022	De 2019 à 2022
Québec	1,3	1,7	1,6	-5,8	5,7	2,0	0,8
Ontario	1,4	1,7	0,4	-5,8	4,6	1,0	0,0
ÉCART	—	16,4	15,1	15,0	13,9	12,8	—

Note : La croissance du PIB réel de l'Ontario pour 2022 correspond à la moyenne des prévisions de neuf institutions du secteur privé en date du 18 novembre 2022.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

❑ Poursuivre les efforts pour accroître le potentiel économique du Québec

Le gouvernement s'est donné comme objectif de créer de la richesse et d'accroître le potentiel économique du Québec à long terme. C'est en agissant sur les déterminants de la croissance qu'on atteindra cet objectif.

En raison du vieillissement démographique, la contribution du bassin de travailleurs potentiels à la croissance économique est limitée.

Ainsi, pour assurer une croissance soutenue, le Québec doit compter sur la participation de tous ses travailleurs.

- La création d'emplois attendue au cours des prochains trimestres devrait se traduire par une importante augmentation du taux d'emploi (+1,5 % en moyenne par année en 2022 et en 2023).

L'accroissement du potentiel économique dépend également des gains de productivité, définie par le PIB réel par emploi.

- Le redémarrage de l'économie s'est traduit par un rebond de 1,8 % de la productivité en 2021. Cette progression devrait se poursuivre au cours des prochaines années.
- Toutefois, l'incertitude économique limitera la hausse de productivité à court terme.

Dans un contexte de vieillissement démographique et de rareté de main-d'œuvre, les gains de productivité constituent le plus grand potentiel d'amélioration pour soutenir la croissance économique et la hausse du niveau de vie.

TABLEAU A.5

Contribution des facteurs à la croissance économique au Québec

(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	2009-2018	2019	2020	2021	2022-2023	2024-2025
PIB réel	1,5	2,8	-5,0	6,0	1,9	1,6
Facteurs de croissance (contribution)						
– Bassin de travailleurs potentiels ⁽¹⁾	0,2	0,4	-0,1	-0,2	0,0	0,1
– Taux d'emploi ⁽²⁾	0,7	1,6	-4,8	4,4	1,5	0,5
– Productivité ⁽³⁾	0,7	0,8	-0,1	1,8	0,3	1,1
NIVEAU DE VIE⁽⁴⁾	0,7	1,6	-5,8	5,7	0,9	0,9

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3. LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Depuis la publication du budget 2022-2023, la situation financière du Québec s'est améliorée grâce à la progression qu'a connue l'activité économique en début d'année. Toutefois, le resserrement plus important qu'anticipé de la politique monétaire et l'augmentation du coût de la vie entraînent une détérioration marquée des perspectives économiques pour 2023.

3.1 Un déficit budgétaire moins important en 2022-2023

Le déficit budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation pour 2022-2023 a diminué par rapport à la situation prévue en mars 2022, passant de près de 6,5 milliards de dollars à 5,2 milliards de dollars.

- Les améliorations à la situation économique et budgétaire atteignent 5,1 milliards de dollars, ce qui est en grande partie attribuable à la hausse des revenus.
- En raison de l'augmentation du coût de la vie qui fragilise les ménages les plus vulnérables, le gouvernement prévoit, dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec*, des initiatives totalisant 5,4 milliards de dollars.
- Par ailleurs, la réduction de la provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance diminue le déficit budgétaire de 1,5 milliard de dollars.

TABLEAU A.6

Révisions du cadre financier depuis mars 2022 (en millions de dollars)

	2022-2023
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2022	-6 450
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	
– Revenus fiscaux	4 144
– Autres revenus	412
Sous-total	4 556
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	1 010
Sous-total – Revenus autonomes	5 566
Transferts fédéraux	818
Sous-total – Revenus	6 384
Dépenses de portefeuilles	-140
Service de la dette	-1 681
Sous-total – Dépenses	-1 821
Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19	358
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	192
TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	5 113
INITIATIVES	
Mettre en place le Bouclier anti-inflation	-5 091
Favoriser l'abordabilité des logements	-244
Renforcer la sécurité à Montréal	-53
TOTAL DES INITIATIVES	-5 388
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	1 500
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-5 225
Utilisation de la réserve de stabilisation ⁽²⁾	449
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – DÉCEMBRE 2022	-4 776

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) La réserve de stabilisation est utilisée en totalité en 2022-2023, si bien que son solde au 31 mars 2023 est nul.

□ La bonne tenue de l'économie amène des revenus additionnels

Depuis la publication du budget 2022-2023, les indicateurs économiques influençant les revenus autonomes⁸ ont été révisés favorablement pour 2022 :

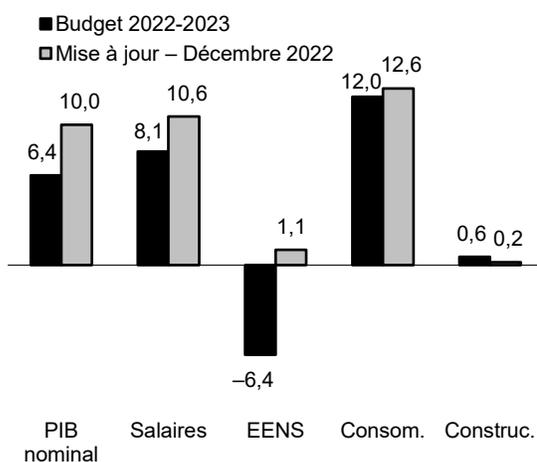
- le PIB nominal a été révisé à la hausse de 3,6 points de pourcentage, pour s'établir à 10,0 %, au lieu des 6,4 % prévus dans le budget 2022-2023;
- les salaires et traitements ont été révisés à la hausse de 2,5 points de pourcentage, passant de 8,1 % à 10,6 %;
- l'excédent d'exploitation net des sociétés a été révisé à la hausse de 7,5 points de pourcentage, passant de -6,4 % à 1,1 %;
- la consommation des ménages, excluant les produits alimentaires et le logement, a été révisée à la hausse de 0,6 point de pourcentage, passant de 12,0 % à 12,6 %, tandis que les investissements en construction résidentielle ont été révisés à la baisse de 0,4 point de pourcentage, passant de 0,6 % à 0,2 %.

L'évolution favorable de l'activité économique en 2022 a stimulé les revenus autonomes, lesquels sont révisés à la hausse de 4,5 milliards de dollars en 2022-2023. Notamment :

- l'impôt des particuliers est révisé à la hausse de 2,1 milliards de dollars;
- les impôts des sociétés sont révisés à la hausse de 1,8 milliard de dollars;
- les cotisations pour les services de santé sont révisées à la hausse de 489 millions de dollars;
- les taxes à la consommation sont révisées à la baisse de 152 millions de dollars.

GRAPHIQUE A.2

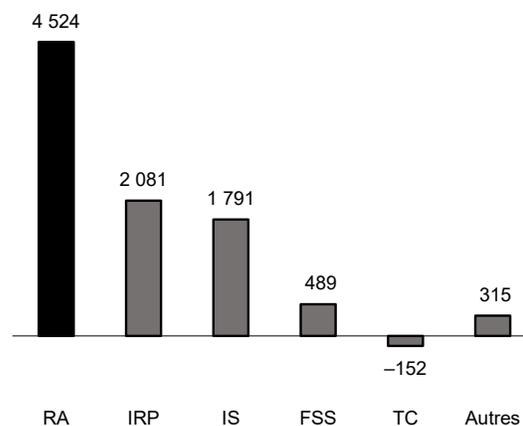
PIB nominal et autres indicateurs économiques – 2022 (variation en pourcentage)



Notes : Salaires : salaires et traitements.
EENS : excédent d'exploitation net des sociétés.
Consom. : consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.
Construc. : investissements en construction résidentielle.

GRAPHIQUE A.3

Révision en 2022-2023 des revenus autonomes depuis mars 2022 (en millions de dollars)



Notes : RA : revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.
IRP : impôt des particuliers.
IS : impôts des sociétés.
FSS : cotisations pour les services de santé.
TC : taxes à la consommation.

⁸ Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

Une révision à la baisse des revenus autonomes¹ depuis le rapport préélectoral d'août 2022

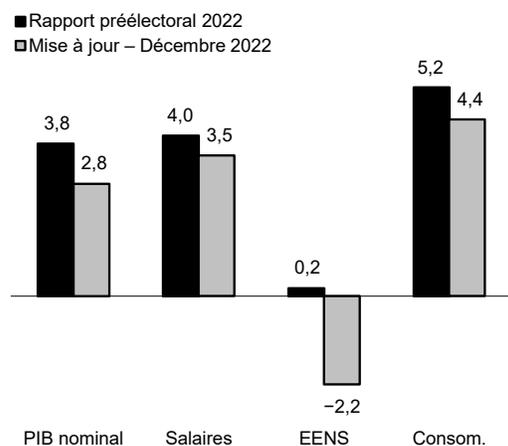
Depuis la publication du rapport préélectoral d'août 2022, l'accélération du rythme de resserrement de la politique monétaire et l'augmentation du coût de la vie entraînent une détérioration marquée des perspectives économiques pour 2023. Ainsi :

- le PIB nominal a été révisé à la baisse de 1,0 point de pourcentage, passant de 3,8 % à 2,8 %;
- les salaires et traitements ont été révisés à la baisse de 0,5 point de pourcentage, passant de 4,0 % à 3,5 %;
- l'excédent d'exploitation net des sociétés a été révisé à la baisse de 2,4 points de pourcentage, passant de 0,2 % à -2,2 %;
- la consommation excluant les produits alimentaires et le logement a été révisée à la baisse de 0,8 point de pourcentage, passant de 5,2 % à 4,4 %.

Compte tenu du ralentissement économique prévu en 2023, les revenus autonomes¹ sont révisés à la baisse de 426 millions de dollars en 2023-2024, et ce, malgré des révisions positives depuis le budget 2022-2023.

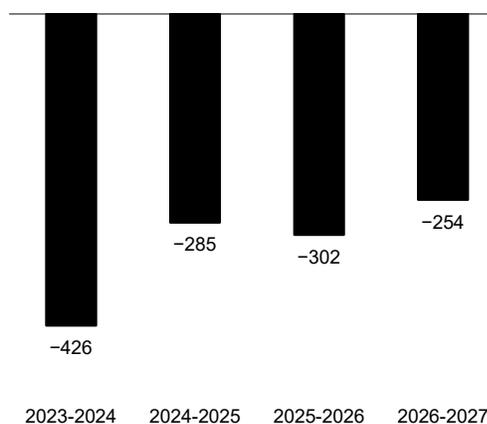
La détérioration des perspectives économiques en 2023 contribue à la baisse des revenus autonomes les années suivantes, lesquels sont révisés de 285 millions de dollars en 2024-2025, de 302 millions de dollars en 2025-2026 et de 254 millions de dollars en 2026-2027.

PIB nominal et autres indicateurs économiques – 2023 (variation en pourcentage)



Notes : Salaires : salaires et traitements.
EENS : excédent d'exploitation net des sociétés.
Consom. : consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

Révision des revenus autonomes depuis le rapport préélectoral d'août 2022 (en millions de dollars)



Note : Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement. Les montants incluent l'effet des initiatives.

¹ Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement. Les montants incluent l'effet des initiatives.

3.2 Les perspectives budgétaires

L'évolution de la situation économique, la mise en œuvre de nouvelles initiatives et l'intégration au cadre financier d'économies découlant de l'engagement du gouvernement relatif à la révision des programmes portent le déficit budgétaire à 2,9 milliards de dollars en 2026-2027.

□ Le retour à l'équilibre budgétaire toujours prévu d'ici 2027-2028

Le retour à l'équilibre budgétaire est toujours prévu d'ici 2027-2028. À cette fin, le gouvernement continuera de s'appuyer sur les principes suivants :

- l'engagement gouvernemental de ne pas alourdir le fardeau fiscal;
- l'accroissement du potentiel économique du Québec;
- le financement adéquat des principales missions de l'État;
- une croissance des dépenses arrimée à celle des revenus;
- une contribution fédérale accrue pour les dépenses de santé.

3.3 Le financement des principales missions de l'État

Avant la prise en compte des dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses de portefeuilles s'élèvent à 133,3 milliards de dollars en 2022-2023, à 134,3 milliards de dollars en 2023-2024 et à 139,2 milliards de dollars en 2024-2025.

- La croissance des dépenses en santé et services sociaux atteint 12,7 % en 2022-2023, 5,1 % en 2023-2024 et 5,5 % en 2024-2025.
- La croissance des dépenses en éducation atteint 8,1 % en 2022-2023, 4,8 % en 2023-2024 et 3,8 % en 2024-2025.
- La croissance des dépenses en enseignement supérieur atteint 16,1 % en 2022-2023, 6,0 % en 2023-2024 et 4,4 % en 2024-2025.
- Le niveau de dépenses comprend l'engagement gouvernemental relatif à la révision des programmes générant des économies de 538 millions de dollars en 2023-2024 et de 830 millions de dollars en 2024-2025.

Les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 s'élèvent à près de 2,0 milliards de dollars en 2022-2023 et à 368 millions de dollars en 2023-2024.

TABLEAU A.7

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Santé et Services sociaux	55 892	58 717	61 936	
<i>Variation en %</i>	12,7 ⁽²⁾	5,1	5,5	7,7
Éducation	19 046	19 963	20 715	
<i>Variation en %</i>	8,1 ⁽³⁾	4,8	3,8	5,6
Enseignement supérieur	10 088	10 692	11 165	
<i>Variation en %</i>	16,1 ⁽⁴⁾	6,0	4,4	8,7
Autres portefeuilles ⁽⁵⁾	48 258	45 446	46 237	
<i>Variation en %</i>	14,7 ⁽⁵⁾	-5,8 ⁽⁵⁾	1,7	3,2
Révision des programmes	—	-538	-830	
Sous-total	133 285	134 280	139 223	
<i>Variation en %</i>	13,0	0,7	3,7	5,7
Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19	1 997	368	—	
TOTAL	135 282	134 648	139 223	
<i>Variation en %</i>	6,2	-0,5	3,4	3,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

(2) La croissance est notamment expliquée par la bonification du montant pour le soutien des aînés à 2 000 \$, les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 pour rétablir le système de santé ainsi qu'un niveau de dépenses inférieur constaté pour 2021-2022. En excluant ces facteurs, la croissance serait de 4,7 %.

(3) La croissance est notamment expliquée par les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 pour soutenir la réussite et la persévérance scolaires, dont la bonification du tutorat pour les élèves, ainsi qu'un niveau de dépenses inférieur constaté pour 2021-2022. En excluant ces facteurs, la croissance serait de 3,6 %.

(4) La croissance est notamment expliquée par la mise en place des bourses Perspective Québec à compter de septembre dernier, les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 pour améliorer l'accès et la diplomation aux études supérieures, la bonification du programme d'aide financière aux études ainsi qu'un niveau de dépenses inférieur constaté pour 2021-2022. En excluant ces facteurs, la croissance serait de 8,5 %.

(5) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles résultant de l'élimination des opérations réciproques entre les entités. En 2022-2023, la croissance des dépenses est expliquée principalement par l'effet du niveau de dépenses inférieur constaté pour 2021-2022, le soutien à l'amélioration du réseau routier local et au transport collectif, les investissements pour les infrastructures d'habitation et municipales financées par le gouvernement fédéral, les investissements pour déployer Internet haute vitesse dans toutes les régions ainsi que les initiatives annoncées au budget 2022-2023 pour le développement économique et la communauté. En excluant ces facteurs ponctuels, la croissance serait de 3,8 %. Pour 2023-2024, en ajoutant la non-récurrence des montants ponctuels pour le coût de la vie, la croissance serait de 3,9 %.

Un État plus efficace

Depuis 2019-2020, le gouvernement s'est engagé à réaliser des mesures d'optimisation afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour améliorer les services destinés à la population. Pour ce faire, quatre grands chantiers ont été implantés, lesquels visent à renforcer la performance de l'État, sur la base d'une gestion rigoureuse, efficace et transparente.

Ces chantiers portent sur l'amélioration de la gestion des technologies de l'information, l'optimisation des acquisitions gouvernementales, la réduction des effectifs administratifs, ainsi que la révision de programmes.

– Les efforts mis en œuvre depuis 2019-2020 permettront de réaliser des gains estimés à 1 994 millions de dollars en 2022-2023¹.

Le gouvernement s'engage à nouveau, par souci d'efficience et d'efficacité dans la prestation des services publics, à poursuivre ses efforts en matière de révision de programmes.

La poursuite de ces efforts générera 4 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années, dont 538 millions de dollars en 2023-2024 et 1,5 milliard de dollars à terme en 2026-2027, soit l'équivalent de 1 % des dépenses de portefeuilles.

– Aucun service ne sera affecté par cette approche. Le gouvernement fera état des gestes mis de l'avant dans le cadre de la présentation du budget 2023-2024 et réalisera un suivi périodique des résultats obtenus.

¹ Il s'agit d'une donnée provenant du *Budget de dépenses 2022-2023* du Secrétariat du Conseil du trésor.

3.4 Une diminution du poids de la dette en 2021-2022 et en 2022-2023

Malgré l'augmentation importante de la dette en 2020-2021 en raison de la pandémie, le ratio de la dette brute au PIB est de nouveau en diminution, et ce, depuis 2021-2022.

- Au 31 mars 2022, le poids de la dette brute s'est établi à 41,8 % du PIB, un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, soit 43,5 % du PIB au 31 mars 2020.
- Le poids de la dette brute diminuera à 40,4 % du PIB au 31 mars 2023, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 %⁹.

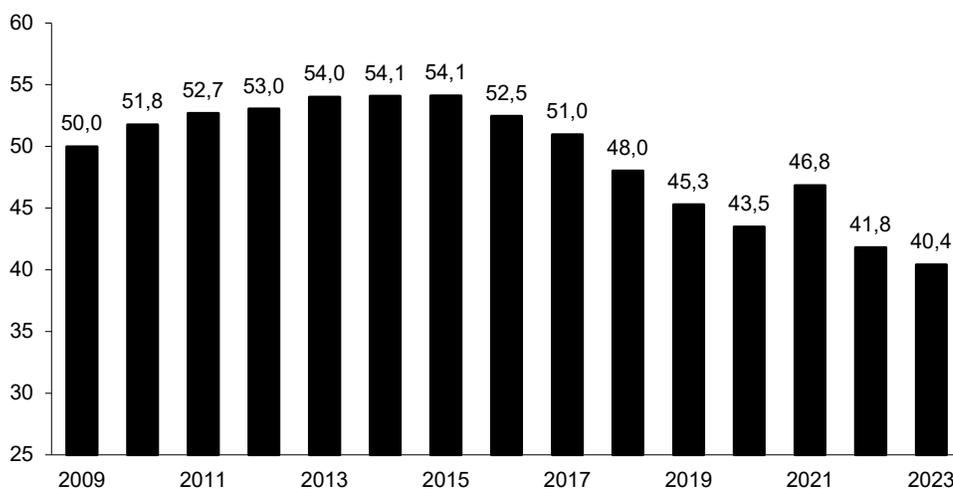
La réduction du poids de la dette demeure une priorité pour le gouvernement, car elle comporte de nombreux bénéfices. Elle favorise une meilleure équité intergénérationnelle. De plus, elle contribue positivement à la croissance économique, par l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

Le gouvernement entend proposer des changements relativement à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations dans le budget 2023-2024. Un nouvel objectif de réduction de la dette couvrant les 10 ou 15 prochaines années sera alors fixé.

GRAPHIQUE A.4

Évolution de la dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



⁹ La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB et la dette représentant les déficits cumulés, 17 % du PIB. Au 31 mars 2022, la dette représentant les déficits cumulés au PIB s'établissait à 20,9 %.

4. L'IMPACT POTENTIEL D'UN RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE PLUS PRONONCÉ QUE PRÉVU

La forte croissance des prix ainsi que l'augmentation rapide des taux d'intérêt fragilisent l'économie mondiale. Ainsi, le scénario de prévision économique de référence dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2022 prévoit un ralentissement synchronisé de l'activité économique mondiale en 2023.

À l'instar de nombreuses économies, la hausse du PIB réel au Québec s'essouffera, passant de 3,1 % en 2022 à 0,7 % en 2023. Il s'agit d'une croissance légèrement plus forte que celle escomptée en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé pour 2023 (+0,3 %).

Bien qu'une importante modération de l'activité économique soit attendue, une forte incertitude plane sur les prévisions. De plus, les probabilités de récession au Canada pour la prochaine année ont été revues à la hausse au cours des derniers mois.

Dans ce contexte, un scénario alternatif prévoyant une récession a été élaboré par le ministère des Finances. Ce scénario permet d'évaluer l'incidence d'une modération plus importante que prévu de la croissance du PIB réel sur le cadre financier et sur la dette du gouvernement du Québec.

— Ainsi, un choc inattendu sur l'activité économique pourrait entraîner l'économie du Québec en récession. Selon la nature de celui-ci, le gouvernement pourrait intervenir afin de soutenir les ménages ou les secteurs d'activité les plus touchés.

La présentation d'un scénario alternatif prévoyant une récession permet de confirmer la solidité du cadre financier.

— En effet, le cadre financier prévoit une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance qui totalise 8,0 milliards de dollars sur l'horizon du cadre financier. Cette provision permettrait de pallier les effets d'un ralentissement économique plus fort que prévu s'il devait survenir et de soutenir une intervention du gouvernement pour stimuler la croissance économique.

4.1 Un scénario alternatif prévoyant une récession en 2023

Selon le scénario alternatif prévoyant une récession, l'activité économique au Québec reculerait de 1,0 % en 2023 avant de progresser de 1,2 % en 2024. Il s'agit d'un écart de 1,7 point de pourcentage en 2023 et de 0,4 point de pourcentage en 2024 par rapport au scénario de référence.

Ce choc négatif serait suivi d'un rebond en 2025 et en 2026, de sorte que l'activité économique rejoindrait un niveau équivalent au scénario de référence à la fin de 2026.

TABLEAU A.8

PIB réel – Québec

(variation en pourcentage, choc en point de pourcentage)

	Scénario de référence	Choc	Scénario alternatif de récession
2023	0,7	-1,7	-1,0
2024	1,6	-0,4	1,2
2025	1,6	+1,1	2,7
2026	1,5	+0,9	2,4

Source : Ministère des Finances du Québec.

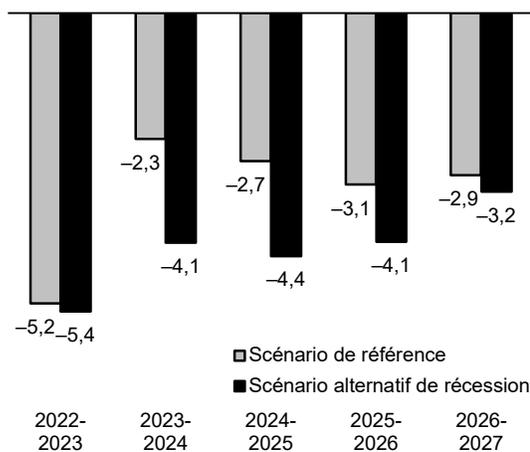
□ Une hausse des déficits budgétaires et du ratio de la dette nette en pourcentage du PIB

Le niveau de production moins élevé que prévu en 2023 et la hausse des déficits budgétaires de 5,0 milliards de dollars sur l'horizon du cadre financier auraient une incidence à la hausse sur le ratio de la dette nette en pourcentage du PIB à compter de 2023-2024.

- En 2024-2025, la dette nette au PIB serait plus élevée de 1,4 point de pourcentage, ce qui porterait le ratio à 36,4 %.
- Le ratio diminuerait progressivement pour atteindre 34,8 % en 2026-2027, soit 0,9 point de pourcentage de plus que dans le scénario de référence.

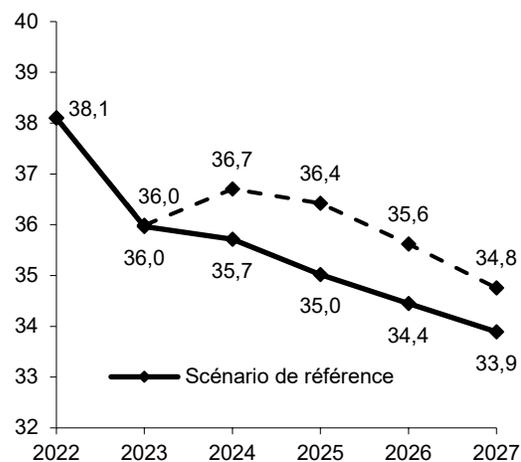
GRAPHIQUE A.5

Solde budgétaire – Scénario de référence et scénario alternatif de récession – Décembre 2022
(en milliards de dollars)



GRAPHIQUE A.6

Dette nette au 31 mars – Scénario de référence et scénario alternatif de récession – Décembre 2022
(en pourcentage du PIB)



ANNEXE : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC DE 2020 À 2026

TABLEAU A.9

Perspectives économiques au Québec de 2020 à 2026

(moyenne annuelle, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Production							
PIB réel	-5,0	6,0	3,1	0,7	1,6	1,6	1,5
PIB nominal	-1,9	11,8	10,0	2,8	4,0	3,7	3,2
PIB nominal (en milliards de dollars)	451,0	504,5	555,0	570,4	593,3	615,0	634,5
Composantes du PIB (en termes réels)							
Demande intérieure finale	-2,9	6,2	3,0	0,8	1,3	1,5	1,1
- Consommation des ménages	-5,7	5,4	5,0	1,7	1,6	1,6	1,5
- Dépenses et investissements des gouvernements	1,8	5,6	2,7	1,3	0,6	1,5	0,0
- Investissements résidentiels	2,8	12,9	-8,4	-6,9	-0,2	0,4	0,3
- Investissements non résidentiels des entreprises	-4,8	7,3	3,6	0,9	2,7	2,5	2,5
Exportations	-7,8	2,9	2,8	1,6	4,5	3,1	2,7
Importations	-7,9	6,8	5,7	1,0	2,8	2,0	1,6
Marché du travail							
Population (en milliers)	8 577	8 602	8 696	8 772	8 839	8 899	8 951
Population de 15 ans et plus (en milliers)	7 054	7 099	7 155	7 227	7 292	7 350	7 400
Emploi (en milliers)	4 100	4 269	4 372	4 403	4 429	4 453	4 474
Création d'emplois (en milliers)	-208,5	169,4	103,4	31,1	25,9	23,2	21,4
Taux de chômage (en pourcentage)	8,9	6,1	4,5	5,0	4,6	4,5	4,4
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)							
Consommation des ménages	-5,0	8,9	10,8	4,6	3,4	3,3	3,3
- Excluant les produits alimentaires et le logement	-9,2	11,1	12,6	4,4	3,4	3,2	3,2
Mises en chantier (en milliers d'unités)	54,1	67,8	60,7	54,2	49,9	47,3	45,8
Investissements résidentiels	9,4	29,8	0,2	-6,0	2,1	3,2	2,7
Investissements non résidentiels des entreprises	-4,1	9,5	11,4	4,7	3,8	3,9	4,1
Salaires et traitements	0,0	10,8	10,6	3,5	3,3	3,2	3,1
Revenu des ménages	5,1	5,6	5,1	3,0	3,4	3,3	3,2
Excédent d'exploitation net des sociétés	19,3	8,9	1,1	-2,2	7,8	4,6	3,5
Indice des prix à la consommation	0,8	3,8	6,8	3,7	2,2	2,0	2,0
- Excluant les aliments et l'énergie	1,3	3,0	4,8	3,5	2,2	2,2	2,3
PIB par habitant (en \$)	52 587	58 642	63 830	65 030	67 118	69 105	70 888
Revenu disponible par habitant (en \$)	32 569	34 180	35 294	35 537	36 582	37 595	38 585

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Section B

FAIRE FACE À LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

Sommaire	B.3
1. Mettre en place le Bouclier anti-inflation	B.5
1.1 Bonifier le montant pour le soutien des aînés	B.6
1.2 Verser un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie	B.9
1.3 Limiter l'indexation des tarifs à 3 %	B.13
1.4 Une aide considérable pour faire face à la hausse élevée du coût de la vie en 2022	B.15
1.5 Une indexation importante en 2023 au bénéfice des Québécois	B.17
1.6 Près de 18 G\$ d'ici 2026-2027 pour faire face à la hausse du coût de la vie	B.19
2. Favoriser l'abordabilité des logements	B.21
2.1 Réaliser des logements sociaux et abordables	B.22
2.2 Bonifier le programme Allocation-logement	B.24
3. Renforcer la sécurité à Montréal	B.25

SOMMAIRE

Les dernières années ont été marquées par plusieurs turbulences économiques mondiales, notamment en raison de la pandémie et de la guerre en Ukraine. Dès 2021, l'augmentation du coût de la vie a commencé à se faire sentir à la suite de ces perturbations économiques. Rapidement, le gouvernement a agi afin de mettre en place plusieurs initiatives pour aider les Québécois à mieux faire face à cette situation.

Malgré les hausses successives du taux directeur de la Banque du Canada depuis le début de l'année, un niveau d'inflation élevé a persisté en 2022. Les mesures prises par la Banque du Canada permettront de ramener la croissance des prix à des taux raisonnables vers la fin de 2023.

Par ailleurs, l'inflation élevée a contribué à augmenter les revenus gouvernementaux. Dans ce contexte, le gouvernement a fait le choix d'aider les ménages à mieux composer avec la hausse du coût de la vie en leur redonnant cet argent.

Au total, 13,2 milliards de dollars seront investis sur cinq ans dans le cadre du Bouclier anti-inflation afin de mieux protéger le pouvoir d'achat des Québécois.

Les contribuables profiteront aussi d'une indexation importante, soit 6,44 %, du régime d'imposition des particuliers et des prestations d'assistance sociale à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette indexation représentera un gain total de plus de 2,3 milliards de dollars par année pour les Québécois.

De plus, une somme de 445,3 millions de dollars sur trois ans permettra d'aider les ménages à plus faible revenu, qui ont vu leurs frais de logement augmenter de façon significative au cours des dernières années¹. Avec cette somme, le gouvernement vise à augmenter l'offre de logements abordables et à réduire le coût du loyer pour ces ménages.

Finalement, le gouvernement est sensible à la situation des résidents de Montréal, qui ont été témoins récemment de plusieurs événements violents impliquant des armes à feu. Pour aider le Service de police de la Ville de Montréal et l'ensemble des intervenants concernés à renforcer la sécurité à Montréal², des investissements de 253 millions de dollars sont prévus sur cinq ans.

TABLEAU B.1

Impact financier des actions pour faire face à la hausse du coût de la vie (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Mettre en place le Bouclier anti-inflation	-5 090,5	-1 950,7	-2 209,1	-1 932,6	-1 987,9	-13 170,8
Favoriser l'abordabilité des logements	-244,2	-106,1	-95,0	—	—	-445,3
Renforcer la sécurité à Montréal	-53,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-253,0
TOTAL	-5 387,7	-2 106,8	-2 354,1	-1 982,6	-2 037,9	-13 869,1

¹ Les mesures qui seront financées par ces sommes ont fait l'objet d'annonces en juin 2022.

² Les mesures qui seront financées par ces sommes ont fait l'objet d'annonces en août 2022.

1. METTRE EN PLACE LE BOUCLIER ANTI-INFLATION

Les effets de l'inflation continuent de se faire sentir chez l'ensemble des Québécois, qui voient leur pouvoir d'achat diminuer. Cette situation est particulièrement préoccupante pour certains aînés dont le revenu n'augmente pas au même rythme que le niveau des prix, et pour les personnes à faible revenu, qui consacrent déjà une part importante de leurs ressources à leurs besoins essentiels.

Dans le cadre de la mise à jour économique de décembre 2022, le gouvernement agit pour s'assurer que les aînés ont suffisamment de ressources pour faire face à la hausse du coût de la vie.

- Pour ce faire, un investissement de 8 milliards de dollars sur cinq ans permettra de bonifier le montant pour le soutien des aînés, et ce, dès la production de la déclaration de revenus de 2022. La bonification bénéficiera aux aînés à faible revenu, qui recevront l'aide maximale de 2 000 \$.

Cette action s'ajoute à celles annoncées cet automne pour aider l'ensemble des Québécois à s'adapter à la hausse persistante du niveau des prix. À cet égard, le gouvernement a prévu :

- plus de 3,5 milliards de dollars en 2022-2023 afin de verser le nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie, pouvant s'élever jusqu'à 600 \$ et dont le versement est en cours;
- plus de 1,6 milliard de dollars sur cinq ans pour limiter l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 %, y compris les tarifs domestiques d'Hydro-Québec.

Au total, ce sont donc près de 13,2 milliards de dollars qui seront investis sur cinq ans dans le cadre du Bouclier anti-inflation afin de mieux protéger le pouvoir d'achat des Québécois.

TABLEAU B.2

Impact financier des mesures pour mettre en place le Bouclier anti-inflation (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Bonifier le montant pour le soutien des aînés	-1 544,5	-1 574,2	-1 605,2	-1 630,8	-1 652,9	-8 007,6
Verser un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie	-3 513,6	—	—	—	—	-3 513,6
Limiter l'indexation des tarifs à 3 %	-32,4	-376,5	-603,9	-301,8	-335,0	-1 649,6
TOTAL	-5 090,5	-1 950,7	-2 209,1	-1 932,6	-1 987,9	-13 170,8

De plus, les contribuables profiteront d'une indexation importante du régime d'imposition des particuliers et des prestations d'assistance sociale à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette indexation, à un taux de 6,44 %³, représentera un gain total de plus de 2,3 milliards de dollars par année pour les Québécois.

³ Le taux d'indexation correspond à la variation annuelle, en pourcentage, de l'indice des prix à la consommation du Québec, sans l'alcool, le tabac et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2022 et celle prenant fin le 30 septembre 2021.

1.1 Bonifier le montant pour le soutien des aînés

À l'automne 2018, le gouvernement a annoncé la création du montant pour le soutien des aînés afin d'offrir une aide fiscale aux personnes de 70 ans ou plus à faible revenu. Lors de la publication du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021*, le montant maximal de ce crédit d'impôt a été bonifié, passant de 209 \$ à 400 \$.

Puisque leurs revenus de retraite évoluent peu d'une année à l'autre, les aînés ont généralement moins de moyens à leur disposition pour faire face à la hausse du coût de la vie.

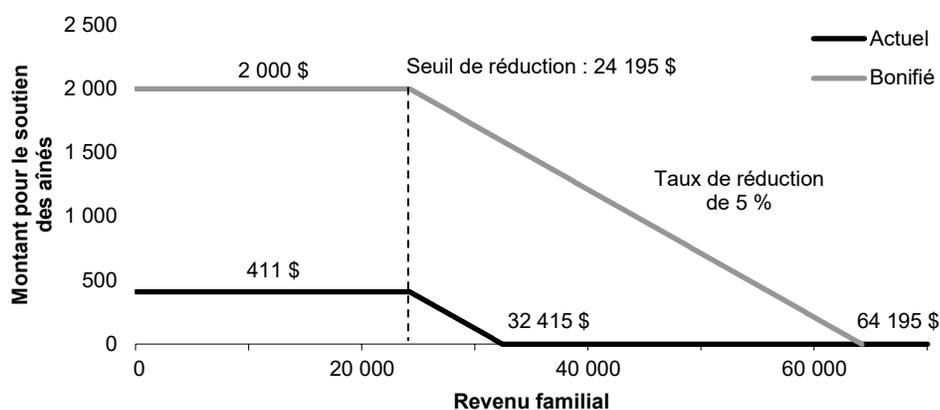
Afin de les protéger davantage, le gouvernement annonce donc dans le cadre de la mise à jour économique qu'il bonifiera dès 2022 le montant maximal du crédit d'impôt remboursable pour le soutien des aînés en le faisant passer de 411 \$ à 2 000 \$.

À la suite de cette bonification, les aînés pourront donc bénéficier de l'aide fiscale jusqu'à un revenu familial s'élevant à :

- 64 195 \$ pour les aînés vivant seuls;
- 79 350 \$ pour les couples dont un seul conjoint est âgé de 70 ans ou plus;
- 119 350 \$ pour les couples dont les deux conjoints sont âgés de 70 ans ou plus.

GRAPHIQUE B.1

Illustration de la bonification du montant pour le soutien des aînés pour une personne de 70 ans ou plus vivant seule – 2022
(en dollars, sauf indication contraire)



Cette bonification, combinée au nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie et au montant de 500 \$ annoncé dans le budget dernier, permettra au gouvernement de soutenir les aînés confrontés à la hausse du coût de la vie en offrant une aide totale pouvant s'élever jusqu'à 3 100 \$ en 2022.

□ Une aide considérable pour les aînés à faible revenu

Le montant pour le soutien des aînés demeurera réductible en fonction du revenu familial afin que l'aide soit davantage axée sur les aînés à faible revenu.

Ainsi, en 2022, une personne seule bénéficiera du montant maximal offert de 2 000 \$ jusqu'à un revenu de 24 195 \$, alors qu'un couple formé de deux aînés de 70 ans ou plus recevra le maximum de 4 000 \$ jusqu'à un revenu familial de 39 350 \$⁴.

— L'aide sera versée principalement aux aînés qui en ont le plus besoin. En effet, plus de 1,2 milliard de dollars, soit 65 % de l'aide qui sera versée en 2022, profiteront à des aînés dont le revenu individuel est inférieur à 25 000 \$.

Revenu Québec calculera le montant pour le soutien des aînés sur la base des informations fiscales qui seront disponibles pour l'année 2022. Les aînés profiteront donc de cette aide au printemps 2023, à la suite de la production de leur déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2022.

Pour les aînés admissibles, l'aide sera calculée automatiquement par Revenu Québec sans qu'ils aient à la demander dans leur déclaration de revenus. De plus, puisqu'il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable, les aînés en bénéficieront même s'ils n'ont pas d'impôt à payer.

TABLEAU B.3

Illustration de l'aide versée par le montant pour le soutien des aînés – 2022

(en dollars)

Revenu familial	Aîné vivant seul de 70 ans ou plus			Couple d'aînés de 70 ans ou plus		
	Montant actuel	Montant bonifié	Gain	Montant actuel	Montant bonifié	Gain
20 000	411	2 000	1 589	822	4 000	3 178
25 000	371	1 960	1 589	822	4 000	3 178
30 000	121	1 710	1 589	822	4 000	3 178
35 000	—	1 460	1 460	822	4 000	3 178
40 000	—	1 210	1 210	790	3 968	3 178
50 000	—	710	710	290	3 468	3 178
60 000	—	210	210	—	2 968	2 968
80 000	—	—	—	—	1 968	1 968
100 000	—	—	—	—	968	968
120 000	—	—	—	—	—	—

⁴ Les seuils de réduction du montant pour le soutien des aînés seront augmentés selon la méthode actuelle d'indexation du régime fiscal des particuliers.

■ Une aide supplémentaire à plus de 1,1 million d'aînés

La bonification du montant pour le soutien des aînés permettra d'augmenter l'aide offerte aux 730 000 aînés de 70 ans ou plus qui en bénéficient déjà. De plus, en bonifiant le montant, le gouvernement vient augmenter le nombre de contribuables qui auront accès à cette aide. En 2022, ce sont 398 500 aînés supplémentaires qui pourront désormais recevoir le montant pour le soutien des aînés, pour un total de plus de 1,1 million d'aînés de 70 ans ou plus.

Ainsi, en 2022-2023, le gouvernement versera un montant additionnel de plus de 1,5 milliard de dollars en soutien financier aux aînés. Pour les cinq prochaines années, c'est plus de 8 milliards de dollars que le gouvernement déboursera afin de mieux soutenir financièrement les aînés du Québec.

■ Abolition du crédit d'impôt pour activités des aînés

Les aînés de 70 ans ou plus qui ont des dépenses pour des frais d'activités physiques, artistiques, culturelles ou récréatives peuvent actuellement bénéficier d'un crédit d'impôt de 20 %, jusqu'à une dépense maximale de 200 \$. Ainsi, la valeur maximale de ce crédit d'impôt est de 40 \$ par année. Cette aide est présentement versée à environ 40 000 aînés, pour un coût annuel de 1,5 million de dollars par année.

À compter de l'année 2023, le crédit d'impôt pour activités des aînés sera aboli. En contrepartie, la bonification substantielle du montant pour le soutien des aînés donnera davantage de liberté aux personnes de 70 ans ou plus dans le choix de leurs dépenses.

1.2 Verser un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie

Depuis le budget 2022-2023, la hausse du niveau des prix à la consommation s'est accélérée. Pour l'année 2022, la prévision d'inflation au Québec s'élève maintenant à 6,8 %, alors qu'elle était auparavant de 4,7 %.

La hausse importante du coût de la vie demeure un enjeu pour les Québécois, qui voient leur pouvoir d'achat diminuer, et plus particulièrement pour ceux à faible revenu, qui peinent à combler leurs besoins de base, notamment en raison de la hausse des dépenses liées au panier d'épicerie et au loyer. Ainsi, le 9 novembre dernier, le versement du nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie⁵, pouvant atteindre 600 \$ par adulte, a été annoncé en vue de soutenir rapidement les Québécois.

- Aucune demande n'est nécessaire pour recevoir ce montant.
- Toutes les personnes admissibles de 18 ans ou plus en 2022 qui ont produit leur déclaration de revenus de 2021 vont recevoir automatiquement leur versement de Revenu Québec⁶ d'ici la fin de l'année. Certaines personnes l'ont même déjà reçu.
- Cette aide non imposable est versée par dépôt direct ou par chèque.

Le nouveau montant ponctuel, qui vient s'ajouter au montant de 500 \$ annoncé dans le budget dernier, permettra à près de 6,5 millions de Québécois de mieux faire face à la hausse du coût de la vie. Il s'agit d'un soutien additionnel totalisant plus de 3,5 milliards de dollars en 2022-2023.

Cette mesure est plus généreuse pour les Québécois à faible revenu puisque le montant maximal cible les personnes dont le revenu ne dépassait pas 50 000 \$ en 2021.

- En effet, 7 personnes sur 10, soit environ 4,6 millions de Québécois, profiteront du montant maximal de 600 \$.
- À elles seules, ces personnes bénéficieront de près de 2,8 milliards de dollars.

TABLEAU B.4

Répartition des personnes admissibles et du coût selon le revenu net individuel

Revenu net individuel de 2021 ⁽¹⁾	Montant ponctuel	Personnes admissibles (en %)	Impact financier en 2022-2023 (en M\$)
50 000 \$ ou moins	600 \$	71,4	-2 758,3
Plus de 50 000 \$ jusqu'à 54 000 \$	Entre 600 \$ et 400 \$	4,1	-131,0
Plus de 54 000 \$ jusqu'à 100 000 \$	400 \$	23,8	-614,3
Plus de 100 000 \$	Entre 400 \$ et 0 \$	0,8	-9,9
TOTAL		100,0	-3 513,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le revenu net correspond à la ligne 275 de la déclaration de revenus, soit le revenu total moins certaines déductions, telles que la déduction pour les travailleurs et la déduction pour cotisation à un REER. Il est utilisé pour déterminer l'aide accordée par la majorité des transferts sociofiscaux.

⁵ Les détails sur la mesure, y compris ses critères d'admissibilité, sont présentés dans le *Bulletin d'information 2022-6*.

⁶ Pour davantage d'information concernant le versement du nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie, consulter le site Internet de Revenu Québec au <https://www.revenuquebec.ca>.

□ Un montant maximal de 600 \$ ou de 400 \$ selon le revenu

Dans le cadre de cette mesure, les personnes ayant déclaré un revenu de 50 000 \$ ou moins en 2021 reçoivent une aide de 600 \$. Pour un couple, le montant peut atteindre 1 200 \$. Ainsi, une personne prestataire de l'assistance sociale, un étudiant de 18 ans ou plus, un travailleur au salaire minimum et un retraité qui bénéficie du Supplément de revenu garanti peuvent tous recevoir un montant de 600 \$.

Pour les personnes dont le revenu dépassait 50 000 \$ sans excéder 54 000 \$, le montant accordé est compris entre 400 \$ et 600 \$. Ainsi, le montant maximal de 600 \$ est diminué de 5 % pour chaque dollar dépassant le seuil de revenu de 50 000 \$.

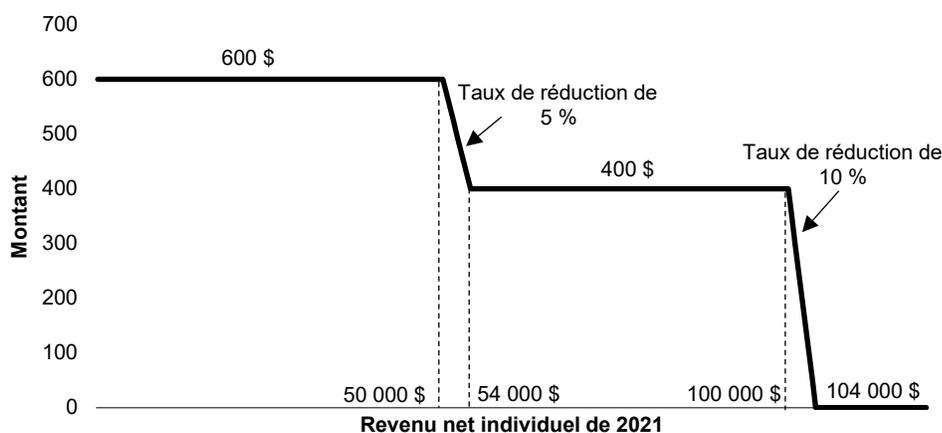
— Par exemple, une personne ayant un revenu de 52 000 \$ se voit accorder un montant de 500 \$.

Toutes les personnes dont le revenu dépassait 54 000 \$ sans excéder 100 000 \$ peuvent bénéficier d'un montant de 400 \$, ce qui aura pour effet de réduire l'impact de l'inflation sur leur consommation de biens et services de base.

Pour les personnes dont le revenu dépassait 100 000 \$, le montant de 400 \$ diminue progressivement. Ainsi, le nouveau montant ponctuel ne sera pas accordé au-delà d'un revenu de 104 000 \$.

GRAPHIQUE B.2

Illustration du nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie (en dollars, sauf indication contraire)



Note : Le revenu net correspond à la ligne 275 de la déclaration de revenus, soit le revenu total moins certaines déductions, telles que la déduction pour les travailleurs et la déduction pour cotisation à un REER. Il est utilisé pour déterminer l'aide accordée par la majorité des transferts sociofiscaux.

Protéger le pouvoir d'achat des Québécois face à l'inflation plus élevée que prévu en 2022

En vue de protéger les Québécois face à la hausse du coût de la vie, le gouvernement a mis en place le montant ponctuel pour le coût de la vie de 500 \$, versé au printemps dernier. De plus, le régime fiscal de 2022 est indexé au taux de 2,64 %.

– Toutefois, la prévision de l'inflation pour 2022, soit 6,77 %, est plus élevée que prévu.

Par conséquent, un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie a été annoncé en novembre dernier.

– Ce nouveau montant de 600 \$ ou de 400 \$ vise à compenser l'écart entre l'inflation prévue et l'indexation du régime fiscal en 2022 appliqué au panier de consommation de base de 23 000 \$, ce qui représente un coût additionnel de 389 \$.

– De plus, avec le montant maximal de 600 \$, les personnes à faible revenu bénéficient d'une compensation plus importante qui permet de couvrir la hausse de l'inflation sur une consommation annuelle d'environ 25 000 \$.

Estimation de la hausse de la consommation de base en 2022

(en dollars, sauf indication contraire)

	Taux d'indexation du régime fiscal	Taux d'inflation prévue	Écart
Consommation de base ⁽¹⁾	21 535	21 535	—
Taux (en %)	2,64	6,77	4,13
Consommation ajustée	22 104	22 993	889
Montant ponctuel versé au printemps dernier			-500
Hausse de consommation à compenser			389

(1) Il s'agit d'une estimation selon la Mesure du panier de consommation (MPC), soit une mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Le montant de la MPC de 2020 a été indexé en 2021 selon les taux de croissance de l'indice des prix à la consommation.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

□ Des efforts pour rejoindre tous les Québécois admissibles

Pour soutenir le maximum de Québécois, notamment ceux à faible revenu, le nouveau montant ponctuel est automatiquement versé aux prestataires de l'assistance sociale qui bénéficient du versement automatique du montant de base de la composante relative à la taxe de vente du Québec (TVQ) du crédit d'impôt pour la solidarité pour la période de versement de juillet 2022 à juin 2023.

De plus, Revenu Québec n'utilisera pas le nouveau montant ponctuel pour compenser une dette envers le gouvernement.

— Cela permettra aux personnes ayant une dette gouvernementale de profiter de la totalité du nouveau montant et donc de l'utiliser pour pallier la hausse de leurs dépenses essentielles.

Les personnes qui n'ont pas encore produit leur déclaration de revenus de 2021 auront jusqu'au 30 juin 2023 pour le faire, et ainsi profiter du nouveau montant ponctuel.

— Rappelons que les contribuables à faible revenu peuvent bénéficier du Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles de Revenu Québec. Ce service les aide à produire leur déclaration de revenus et à bénéficier des aides fiscales auxquelles ils ont droit.

Ces contribuables pourraient bénéficier d'un montant maximal de 1 100 \$, soit :

— jusqu'à 600 \$ grâce au nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie;

— jusqu'à 500 \$ grâce au montant ponctuel pour le coût de la vie annoncé dans le dernier budget.

Rappel concernant le montant ponctuel pour le coût de la vie de 500 \$ annoncé dans le dernier budget

Face à l'augmentation importante du coût de la vie, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du budget 2022-2023, le versement d'un montant ponctuel pour le coût de la vie.

— Ce montant était de 500 \$ pour les adultes ayant un revenu de 100 000 \$ ou moins, réductible à un taux de 10 % jusqu'à 105 000 \$. Il a été versé automatiquement au printemps dernier lors de la production de la déclaration de revenus de 2021.

Le montant ponctuel pour le coût de la vie représente une aide totalisant près de 3,2 milliards de dollars pour près de 6,4 millions de Québécois et vise à contrer les effets négatifs de l'inflation.

Les détails de cette mesure sont présentés dans le budget 2022-2023¹.

¹ Le budget 2022-2023 est disponible sur le site Internet du ministère des Finances au <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca>.

1.3 Limiter l'indexation des tarifs à 3 %

Plusieurs tarifs gouvernementaux sont soumis à une indexation annuelle automatique, généralement en fonction de l'inflation, et ce, de manière à refléter la hausse du coût du service public.

Sans intervention du gouvernement, l'indexation de certains tarifs s'élèverait à plus de 6 % dès le 1^{er} janvier 2023 et réduirait considérablement le pouvoir d'achat des citoyens.

Afin d'atténuer l'impact de l'inflation sur les Québécois, le gouvernement donne suite à son engagement de plafonner l'indexation des tarifs à 3 % dès le 1^{er} janvier 2023, et ce, pour une période de quatre ans, soit de 2023 à 2026⁷.

- Ainsi, au cours des quatre prochaines années, le taux d'indexation des tarifs gouvernementaux correspondra au moindre entre la règle d'indexation usuelle et 3 %.
- Sur la base des prévisions d'inflation, il est prévu que le plafonnement s'appliquera en 2023 et en 2024. En 2025 et en 2026, l'augmentation des tarifs devrait être inférieure à 3 %.

Cette limitation de l'indexation concerne plusieurs tarifs importants, parmi lesquels on trouve⁸ :

- les droits sur le permis de conduire et l'immatriculation;
- la contribution à payer en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), les tarifs de stationnement dans les hôpitaux, etc.;
- les tarifs domestiques d'Hydro-Québec;
- les frais de services de garde à contribution réduite;
- les droits de scolarité universitaire;
- les droits exigibles en lien avec la présentation d'une demande de sélection, pour ceux et celles qui souhaitent immigrer au Québec.

Il est à noter que le gouvernement entend compenser le manque à gagner des universités et des prestataires de services de garde.

⁷ Pour les tarifs domestiques d'Hydro-Québec, le plafonnement n'est cependant pas limité dans le temps. Toutefois, il n'est pas appliqué lors des années où la Régie de l'énergie est responsable de fixer les tarifs, soit en 2025-2026 et tous les cinq ans par la suite.

⁸ Le plafonnement de l'indexation des tarifs nécessitera l'adoption d'un projet de loi. Ce projet de loi exclut de la limitation certains tarifs. Il s'agit de ceux payés par des entreprises en mesure de faire face à la hausse généralisée des prix (celles du secteur financier, par exemple) ou qui visent la protection de l'environnement. Un projet de loi distinct devra être approuvé en ce qui concerne la limitation des tarifs domestiques d'Hydro-Québec.

□ Une réduction de plus de 1,6 G\$ des dépenses des Québécois

La limitation de l'indexation des tarifs à 3 % est une autre action concrète de la part du gouvernement pour aider les Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie. Elle représente une réduction de plus de 1,6 milliard de dollars des dépenses des Québécois d'ici 2026-2027, dont 535 millions de dollars concernent les tarifs domestiques d'Hydro-Québec⁹.

TABLEAU B.5

Impact financier de la limitation de l'indexation des tarifs à 3 % (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026 ⁽¹⁾	2026- 2027	Total
Hydro-Québec	—	-200,0	-335,0	—	—	-535,0
Autres tarifs gouvernementaux ⁽²⁾	-32,4	-176,5	-268,9	-301,8	-335,0	-1 114,6
TOTAL	-32,4	-376,5	-603,9	-301,8	-335,0	-1 649,6

(1) En 2025-2026, la Régie de l'énergie établira la croissance des tarifs en fonction des dépenses et des revenus d'Hydro-Québec, conformément à la Loi sur Hydro-Québec.

(2) Cet impact financier inclut une somme de 331 M\$ relativement à la mesure annoncée le 16 novembre 2022 en lien avec le plafonnement à 3 % de l'indexation de certains tarifs (ex. : permis de conduire, droits d'immatriculation, contribution payée dans les CHSLD).

⁹ Comme première étape dans la mise en œuvre de l'engagement du gouvernement à plafonner l'indexation des tarifs, un règlement a été publié le 16 novembre dernier pour limiter l'augmentation des principaux tarifs dont l'indexation est au 1^{er} janvier. Il s'agit des droits sur le permis de conduire et l'immatriculation de même que la contribution à payer en CHSLD, ou par un usager d'une ressource intermédiaire ou de type familial, et pour une chambre privée ou semi-privée dans un centre hospitalier. L'élargissement du plafonnement jusqu'en 2026 et aux autres tarifs gouvernementaux touchant les citoyens nécessitera l'adoption d'un projet de loi. L'adoption d'un projet de loi visant le plafonnement de l'indexation des tarifs domestiques d'Hydro-Québec sera également nécessaire.

1.4 Une aide considérable pour faire face à la hausse élevée du coût de la vie en 2022

Cet automne, le gouvernement a réitéré l'importance de soutenir les ménages face à la hausse du coût de la vie. À cet égard, il a mis en place plusieurs actions du Bouclier anti-inflation pour protéger le pouvoir d'achat des Québécois. Ces actions s'ajoutent au montant ponctuel de 500 \$ versé au printemps dernier.

L'aide accordée aux Québécois en 2022 pour atténuer les effets de l'inflation élevée sur leur portefeuille a déjà été versée ou sera versée rapidement. Cette aide comprend :

- le montant pour le soutien des aînés, qui a été bonifié pour atteindre 2 000 \$ pour l'année 2022 et qui profitera aux aînés de 70 ans ou plus lors de leur prochaine déclaration de revenus;
- le nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie, pouvant atteindre 600 \$ par personne et dont le versement est en cours;
- le montant ponctuel pour le coût de la vie, pouvant atteindre 500 \$ par personne et ayant été versé au printemps dernier.

Globalement, ces mesures représentent une aide fiscale considérable pouvant atteindre :

- 3 100 \$ pour un aîné seul de 70 ans ou plus;
- 2 200 \$ pour un couple sans enfants.

Par ailleurs, le plafonnement de l'augmentation des tarifs gouvernementaux à 3 %, notamment les tarifs domestiques d'Hydro-Québec, contribuera à protéger le pouvoir d'achat des Québécois et à limiter les effets de l'inflation.

❑ Une aide totale pouvant atteindre 3 100 \$ pour un aîné de 70 ans ou plus

Pour un aîné vivant seul de 70 ans ou plus à faible revenu, les aides fiscales pour le coût de la vie en 2022 totalisent 3 100 \$, soit :

- 2 600 \$ provenant des aides fiscales annoncées cet automne;
- 500 \$ provenant du montant ponctuel versé au printemps dernier.

TABLEAU B.6

Illustration des aides fiscales pour le coût de la vie – Aîné vivant seul de 70 ans ou plus (en dollars)

Revenu total ⁽¹⁾	Aides fiscales de l'automne 2022			Montant ponctuel versé au printemps dernier	Total
	Nouveau montant ponctuel	Montant pour le soutien des aînés	Sous-total		
20 000 ou moins	600	2 000	2 600	500	3 100
25 000	600	1 960	2 560	500	3 060
50 000	600	710	1 310	500	1 810
75 000	400	—	400	500	900
100 000	400	—	400	500	900
125 000 ou plus	—	—	—	—	—

(1) Le revenu total inclut les revenus de la pension de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti.

❑ Une aide totale pouvant atteindre 2 200 \$ pour un couple

Pour un couple à faible revenu, les aides fiscales pour le coût de la vie en 2022 totalisent 2 200 \$, soit :

- 1 200 \$ provenant du nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie;
- 1 000 \$ provenant du montant ponctuel versé au printemps dernier.

TABLEAU B.7

Illustration des aides fiscales pour le coût de la vie – Couple (en dollars)

Revenu de travail familial	Nouveau montant ponctuel	Montant ponctuel versé au printemps dernier	Total
75 000 ou moins	1 200	1 000	2 200
100 000	1 200	1 000	2 200
125 000	800	1 000	1 800
150 000	800	1 000	1 800
175 000	800	1 000	1 800
200 000	800	1 000	1 800
225 000 ou plus	—	—	—

Note : Il s'agit d'un couple dont les conjoints sont âgés de moins de 70 ans et ont des revenus égaux.

1.5 Une indexation importante en 2023 au bénéfice des Québécois

Pour protéger le pouvoir d'achat des contribuables québécois et refléter la hausse du prix des biens et services, les principaux paramètres du régime fiscal des particuliers et des programmes d'assistance sociale seront indexés au taux de 6,44 % pour l'année d'imposition 2023¹⁰.

— Ce taux correspond à plus du double de celui applicable en 2022, soit 2,64 %, et est le plus haut enregistré depuis que le régime fiscal a commencé à être indexé automatiquement¹¹, en 2002.

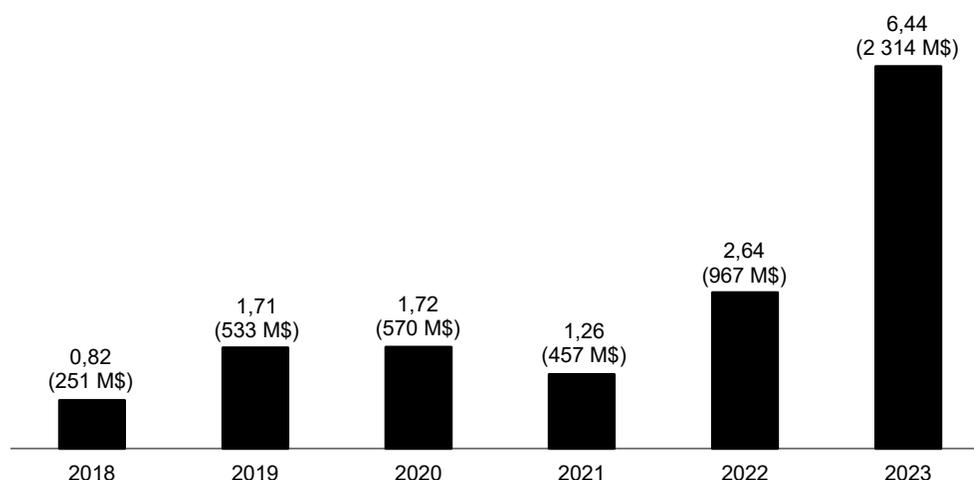
Ainsi, en plus des mesures du Bouclier anti-inflation, les Québécois profiteront d'un allègement important qui représente plus de 2,3 milliards de dollars par année à compter du 1^{er} janvier 2023, soit :

- près de 2,2 milliards de dollars provenant du régime d'imposition des particuliers;
- plus de 161 millions de dollars provenant des prestations d'assistance sociale.

GRAPHIQUE B.3

Évolution du taux d'indexation de 2018 à 2023

(en pourcentage, sauf indication contraire)



Note : Le taux d'indexation correspond à la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation du Québec (IPC Québec), sans l'alcool, le tabac et le cannabis récréatif, entre la période de 12 mois se terminant le 30 septembre de l'année et celle prenant fin le 30 septembre de l'année précédente.

¹⁰ Pour de plus amples informations sur l'indexation du régime fiscal des particuliers, le document Web [Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2023](#) peut être consulté sur le site Internet du ministère des Finances.

¹¹ Auparavant, le régime fiscal n'était pas indexé, sauf pour certaines années (il l'a été de 1990 à 1992). Depuis 2002, le régime est indexé automatiquement. Cependant, exceptionnellement, pour l'année d'imposition 2004, le ministre des Finances avait fixé le taux d'indexation à 2 %.

□ Des paramètres d'imposition et de prestations indexés de façon importante en 2023

Les contribuables québécois imposables, soit environ 4,6 millions de personnes, profiteront de l'indexation des paramètres du régime d'imposition à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'indexation permettra également de soutenir les contribuables à faible revenu ainsi que les familles par des prestations plus généreuses, notamment l'Allocation famille.

Par exemple, un couple ayant deux enfants et un revenu total de 100 000 \$ pourra bénéficier d'un gain de 1 004 \$ dès 2023, soit :

- 537 \$ grâce à l'indexation des paramètres du régime fiscal du Québec;
- 467 \$ avec la hausse de l'Allocation famille.

TABLEAU B.8

Illustration du gain lié à l'indexation pour un couple ayant deux enfants et deux revenus totalisant 100 000 \$ – 2023 (en dollars)

	Sans indexation	Avec indexation	Gain
Revenu de travail	100 000	100 000	—
Principaux paramètres du régime fiscal			
– Impôt provincial	–9 848	–9 311	537
– Allocation famille	3 447	3 914	467
TOTAL			1 004

Note : Il s'agit d'un couple ayant deux enfants âgés de 2 et 3 ans et des revenus égaux de 50 000 \$.

1.6 Près de 18 G\$ d'ici 2026-2027 pour faire face à la hausse du coût de la vie

Depuis l'automne 2021, le gouvernement a posé des gestes significatifs pour soutenir directement et rapidement les Québécois face à l'inflation élevée, surtout les personnes à faible revenu et les aînés de 70 ans ou plus.

Avec les mesures de l'automne 2022, ce sont près de 18 milliards de dollars qui sont prévus d'ici 2026-2027, dont près de 5,4 milliards de dollars dès 2022-2023 pour aider les Québécois à limiter l'impact de l'inflation élevée sur leur portefeuille.

Rappelons que près de 4,8 milliards de dollars d'ici 2026-2027 étaient déjà prévus grâce :

- au montant ponctuel pour le coût de la vie de 500 \$, versé aux adultes ayant un revenu individuel de 100 000 \$ ou moins;
- à la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie, pouvant atteindre 275 \$ par personne, qui ciblait les bénéficiaires du crédit d'impôt remboursable pour la solidarité;
- à la bonification du montant pour le soutien des aînés de 209 \$ à 400 \$ en 2021.

TABLEAU B.9

Impact financier des actions pour faire face à la hausse du coût de la vie depuis l'automne 2021 (en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Mesures de l'automne 2022							
Bonifier le montant pour le soutien des aînés	—	-1 544,5	-1 574,2	-1 605,2	-1 630,8	-1 652,9	-8 007,6
Verser un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie ⁽¹⁾	—	-3 513,6	—	—	—	—	-3 513,6
Limiter l'indexation des tarifs à 3 % ⁽¹⁾	—	-32,4	-376,5	-603,9	-301,8	-335,0	-1 649,6
Sous-total – Mesures de l'automne 2022	—	-5 090,5	-1 950,7	-2 209,1	-1 932,6	-1 987,9	-13 170,8
Mesures déjà mises en place							
Montant ponctuel pour le coût de la vie	-2 997,8	-194,7	—	—	—	—	-3 192,5
Prestation exceptionnelle pour le coût de la vie	-739,6	—	—	—	—	—	-739,6
Bonification du montant pour le soutien des aînés (2021)	-124,0	-132,0	-136,7	-144,6	-151,5	-157,0	-845,8
Sous-total – Mesures déjà mises en place	-3 861,4	-326,7	-136,7	-144,6	-151,5	-157,0	-4 777,9
TOTAL	-3 861,4	-5 417,2	-2 087,4	-2 353,7	-2 084,1	-2 144,9	-17 948,7

(1) Ces mesures ont été annoncées avant la publication du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2022.

2. FAVORISER L'ABORDABILITÉ DES LOGEMENTS

Le gouvernement souhaite favoriser l'abordabilité des logements, notamment pour les ménages québécois à plus faible revenu, qui ont vu leurs frais de logement augmenter au cours des dernières années. Depuis le budget 2022-2023, plusieurs mesures ont été annoncées à cet égard.

Ainsi, dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de décembre 2022, le gouvernement prévoit 445,3 millions de dollars pour la mise en œuvre de ces mesures, soit :

- 395,0 millions de dollars pour financer la réalisation de logements sociaux et abordables, comme annoncé le 29 juin 2022;
- 50,3 millions de dollars pour bonifier l'aide accordée dans le cadre du programme Allocation-logement, comme annoncé le 30 juin 2022.

TABLEAU B.10

Impact financier des mesures pour favoriser l'abordabilité des logements (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Réaliser des logements sociaux et abordables	-225,0	-75,0	-95,0	—	—	-395,0
Bonifier le programme Allocation-logement	-19,2	-31,1	—	—	—	-50,3
TOTAL	-244,2	-106,1	-95,0	—	—	-445,3

Note : Le financement requis sera octroyé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Les sommes pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

2.1 Réaliser des logements sociaux et abordables

Le 29 juin 2022, le gouvernement annonçait un partenariat avec des fonds fiscalisés et Desjardins afin de financer la réalisation de 3 000 logements sociaux et abordables à travers le Québec.

Des ententes ont ainsi été conclues depuis cette annonce, ou sont sur le point de l'être, avec le Fonds de solidarité FTQ, Desjardins (en collaboration avec Capital régional et coopératif Desjardins¹²) et Fondation.

Avec le Fonds de solidarité FTQ et Desjardins, le gouvernement s'est engagé à verser à chacun d'eux une contribution financière de 175 millions de dollars. En contrepartie, le Fonds de solidarité FTQ et Desjardins s'engagent à :

- financer chacun l'acquisition, la rénovation ou la construction de 1 000 logements sociaux et abordables;
- assurer l'abordabilité de ces logements, généralement pour une période de 35 ans, selon des critères semblables à ceux prévus au Programme d'habitation abordable Québec.

Le gouvernement s'est également engagé auprès de Fondation à lui verser une contribution de 45 millions de dollars, en contrepartie de laquelle 1 000 logements de type copropriétés coopératives abordables seront réalisés.

- Ce modèle d'habitation permet à un ménage de devenir propriétaire à un coût inférieur à celui observé sur le marché grâce à un appui financier du mouvement coopératif. Cependant, lors de la revente de l'actif, le ménage ne bénéficie pas en totalité des revenus de la vente.
- L'avantage de cette mesure est double puisqu'elle permettra à 1 000 ménages d'accéder à la propriété de façon abordable, tout en libérant autant de logements sur le marché locatif.

Les ententes signées permettront donc de réaliser 3 000 logements additionnels, pour un impact financier totalisant 395 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

TABLEAU B.11

Impact financier de la réalisation de logements sociaux et abordables (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Fonds de solidarité FTQ	-100,0	-75,0	—	—	—	-175,0
Desjardins	-100,0	—	-75,0	—	—	-175,0
Fondation	-25,0	—	-20,0	—	—	-45,0
TOTAL	-225,0	-75,0	-95,0	—	—	-395,0

¹² Pour permettre à Capital régional et coopératif Desjardins de participer à cette initiative, des modifications à sa loi constituante sont annoncées dans le bulletin d'information du 8 décembre 2022 qui accompagne le présent document.

Programme d'habitation abordable Québec

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière* de novembre 2021, le gouvernement annonçait la mise en place du nouveau Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), dont l'objectif est d'augmenter l'offre de logements abordables pour les ménages à revenu faible ou modeste dans l'ensemble du Québec.

Pour recevoir une aide financière, le promoteur d'un projet d'habitation doit s'engager à maintenir les loyers à des niveaux abordables, et ce, pour une période allant de 10 à 35 ans. L'aide financière accordée varie notamment en fonction de la durée de cet engagement, mais également selon la superficie des logements et la région où le projet est réalisé.

L'un des avantages de ce programme est qu'il permet aux projets portés par le secteur privé de bénéficier eux aussi d'une aide financière gouvernementale.

Depuis *Le point sur la situation économique et financière* de novembre 2021, le gouvernement du Québec a investi 255,9 millions de dollars dans le cadre du PHAQ¹. Cette somme permettra la réalisation d'environ 1 700 logements abordables d'ici 2026-2027. En considérant les 3 000 logements qui seront réalisés dans le cadre du partenariat avec les fonds fiscalisés et Desjardins, plus de 4 700 logements abordables seront construits au cours des prochaines années.

¹ À cette somme s'ajoute un montant fédéral de 41,1 M\$ provenant de l'Entente Canada-Québec sur le logement.

2.2 Bonifier le programme Allocation-logement

Le programme Allocation-logement offre une aide d'appoint aux ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leurs revenus à se loger. Il s'adresse aux ménages qui comptent au moins un enfant à charge ou une personne âgée d'au moins 50 ans.

Dans la mise à jour de novembre 2021, le gouvernement annonçait qu'une modernisation de ce programme serait graduellement mise en œuvre au cours des prochaines années.

Modernisation annoncée dans la mise à jour de novembre 2021

La modernisation du programme Allocation-logement, annoncée dans la mise à jour de novembre 2021, prévoyait une hausse importante de l'aide versée aux ménages à faible revenu pour les aider à payer leur loyer. Depuis la mise en place du programme, l'aide maximale offerte était de 80 \$ par mois. Le 1^{er} octobre 2021, celle-ci a été portée à 100 \$ par mois pour l'année de programmation 2021-2022.

Par ailleurs, pour les années suivantes, le calcul de l'aide financière a été révisé pour offrir un montant en fonction de la part du revenu que le ménage dépense pour le paiement du loyer. À terme, pour l'année de programmation 2024-2025, il avait été prévu que l'aide mensuelle serait de :

- 130 \$ pour les ménages qui dépensent entre 50 % et 80 % de leur revenu pour le paiement du loyer;
- 150 \$ pour ceux qui dépensent 80 % ou plus de leur revenu pour le paiement du loyer.

❑ Une modernisation qui aura lieu plus tôt que prévu

En raison des récentes pressions à la hausse sur les frais de logement, le gouvernement souhaite intervenir plus rapidement auprès des ménages qui en ont le plus besoin.

Ainsi, le 30 juin 2022, le gouvernement a annoncé une bonification des montants d'aide financière, dès le 1^{er} octobre 2022, pour qu'ils atteignent :

- 100 \$ par mois pour les ménages qui dépensent entre 30 % et 50 % de leur revenu pour se loger;
- 150 \$ par mois pour les ménages qui dépensent entre 50 % et 80 % de leur revenu pour se loger;
- 170 \$ par mois pour les ménages qui dépensent 80 % ou plus de leur revenu pour se loger.

Cette bonification représente une aide additionnelle pour les ménages à faible revenu, totalisant 50,3 millions de dollars sur deux ans.

TABLEAU B.12

Montants d'aide mensuelle offerts grâce au programme Allocation-logement selon l'année de programmation (en dollars par mois)

Part du revenu consacrée à se loger	2021-2022	2022-2023
Entre 30 % et 50 %	100	100
Entre 50 % et 80 %	100	150
80 % ou plus	100	170

Note : L'année de programmation du programme Allocation-logement débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.

3. RENFORCER LA SÉCURITÉ À MONTRÉAL

Le Québec fait face à une vague de violence liée aux armes à feu, principalement à Montréal.

Le 27 août 2022, le gouvernement a annoncé un investissement additionnel de 250 millions de dollars afin d'accroître la sécurité dans la métropole. Ce financement se répartit comme suit :

- 225 millions de dollars sur cinq ans pour l'ajout de 225 policiers au Service de police de la Ville de Montréal afin d'assurer une plus grande présence policière sur le terrain;
- 25 millions de dollars sur cinq ans pour l'ajout d'intervenants psychosociaux à l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale, qui agit en prévention en favorisant la sécurité et en contribuant à une cohabitation sociale harmonieuse dans l'espace public.

De plus, le gouvernement prévoit 3 millions de dollars supplémentaires en 2022-2023 pour l'École nationale de police du Québec afin d'appuyer la formation de 72 policiers additionnels destinés au Service de police de la Ville de Montréal.

Ces montants s'ajoutent aux sommes déjà allouées pour la lutte contre les violences armées, qui totalisent plus de 160 millions de dollars. Entre autres, rappelons la création de l'équipe policière consacrée à la lutte contre le trafic d'armes à Montréal, ainsi que le déploiement de l'opération CENTAURE¹³. Ces investissements ont également permis de bonifier les efforts en prévention de la violence armée, notamment en appuyant des organismes communautaires qui interviennent en amont auprès des personnes en situation de vulnérabilité.

TABLEAU B.13

Impact financier des sommes visant à renforcer la sécurité à Montréal

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Bonifier la lutte contre les violences armées	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-250,0
Appuyer la formation spéciale de 72 policiers destinés au Service de police de la Ville de Montréal	-3,0	—	—	—	—	-3,0
TOTAL	-53,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-253,0

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

¹³ L'opération CENTAURE, annoncée en septembre 2021, permet de renforcer la capacité d'action des différentes escouades en vue d'endiguer la violence liée aux armes à feu ainsi que de maximiser le partage de renseignements partout sur le territoire québécois.

IMPACT FINANCIER

TABLEAU B.14

Impact financier des actions pour faire face à la hausse du coût de la vie
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
Mettre en place le Bouclier anti-inflation						
Mesure prévue dans la mise à jour économique de l'automne 2022						
– Bonifier le montant pour le soutien des aînés	-1 544,5	-1 574,2	-1 605,2	-1 630,8	-1 652,9	-8 007,6
Sous-total	-1 544,5	-1 574,2	-1 605,2	-1 630,8	-1 652,9	-8 007,6
Annonces depuis le budget 2022-2023						
– Verser un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie	-3 513,6	—	—	—	—	-3 513,6
– Limiter l'indexation des tarifs à 3 %	-32,4	-376,5	-603,9	-301,8	-335,0	-1 649,6
Sous-total	-3 546,0	-376,5	-603,9	-301,8	-335,0	-5 163,2
Sous-total – Mettre en place le Bouclier anti-inflation	-5 090,5	-1 950,7	-2 209,1	-1 932,6	-1 987,9	-13 170,8
Favoriser l'abordabilité des logements						
Annonces depuis le budget 2022-2023						
– Réaliser des logements sociaux et abordables	-225,0	-75,0	-95,0	—	—	-395,0
– Bonifier le programme Allocation-logement	-19,2	-31,1	—	—	—	-50,3
Sous-total – Favoriser l'abordabilité des logements	-244,2	-106,1	-95,0	—	—	-445,3
Renforcer la sécurité à Montréal						
Annonces depuis le budget 2022-2023						
– Bonifier la lutte contre les violences armées	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-250,0
– Appuyer la formation spéciale de 72 policiers destinés au Service de police de la Ville de Montréal	-3,0	—	—	—	—	-3,0
Sous-total – Renforcer la sécurité à Montréal	-53,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-253,0
TOTAL	-5 387,7	-2 106,8	-2 354,1	-1 982,6	-2 037,9	-13 869,1

Section C

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2022 ET 2023

Sommaire.....	C.3
1. La situation économique au Québec	C.7
1.1 L'économie québécoise ralentit après un bon début d'année	C.7
1.2 La demande intérieure demeurera le principal moteur de la croissance économique	C.9
1.3 La création d'emplois s'essouffle et la rareté de main-d'œuvre persiste	C.10
1.4 L'incidence des prix élevés et de la hausse des taux d'intérêt se fait sentir sur les dépenses des ménages.....	C.13
1.5 Le relèvement des taux d'intérêt a déclenché un ralentissement du marché immobilier	C.14
1.6 La progression des investissements non résidentiels décélère.....	C.16
1.7 Les gouvernements continuent de stimuler l'économie	C.17
1.8 Un environnement extérieur moins favorable aux exportations.....	C.18
1.9 L'inflation ralentit, mais demeure élevée	C.19
1.10 La hausse du PIB nominal demeure soutenue.....	C.20
1.11 Des prévisions économiques comparables à celle du secteur privé	C.21
1.12 L'impact potentiel d'un ralentissement économique plus prononcé que prévu	C.22
2. La situation des principaux partenaires économiques du Québec	C.25
2.1 La situation économique au Canada	C.25
2.2 La situation économique aux États-Unis	C.29
3. La situation économique mondiale	C.33
4. L'évolution des marchés financiers	C.41
5. Principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision.....	C.47

SOMMAIRE

Après avoir connu une forte reprise à la suite de la pandémie, l'économie mondiale a amorcé une phase de ralentissement synchronisé.

- La croissance économique mondiale devrait se modérer, passant de 2,9 % en 2022 à 2,5 % en 2023¹.
- Aux États-Unis, après avoir connu une hausse de 1,6 % en 2022, la progression du PIB réel devrait s'essouffler, et se situer à 0,6 % en 2023.
- Au Canada, une modération de la croissance économique est également escomptée. L'augmentation du PIB réel devrait passer de 3,1 % en 2022 à 0,8 % en 2023.
- Au Québec, l'activité économique a connu une bonne progression en 2022 (+3,1 %). La croissance du PIB réel devrait décélérer et se situer à 0,7 % en 2023.

L'économie du Québec a connu une forte reprise à la suite de la pandémie.

Or, depuis quelques mois, les signaux annonçant un ralentissement de la croissance mondiale se sont multipliés. La forte hausse des prix ainsi que l'augmentation rapide des taux d'intérêt fragilisent l'économie mondiale.

- **Au Québec, la progression de l'activité économique devrait passer de 3,1 % en 2022 à 0,7 % en 2023. En comparaison, une croissance de 2,0 % en 2023 était attendue dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022*.**

TABLEAU C.1

Croissance économique

(PIB réel, variation en pourcentage)

	2021	2022	2023
Québec	6,0	3,1	0,7
– Mars 2022	6,3	2,7	2,0
Canada	5,0	3,1	0,8
– Mars 2022	4,6	3,8	2,6
États-Unis	5,9	1,6	0,6
– Mars 2022	5,7	3,6	2,4
Monde⁽¹⁾	6,1	2,9	2,5
– Mars 2022	5,8	3,9	3,6

(1) Le PIB réel mondial est exprimé en parité des pouvoirs d'achat.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, Refinitiv Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

¹ Sauf indication contraire, cette section reflète les données économiques disponibles au 16 novembre 2022, dont les comptes économiques provinciaux de Statistique Canada publiés le 8 novembre 2022. La prévision économique a été réalisée sur la base des informations disponibles avant cette publication.

❑ Les perspectives économiques se sont détériorées rapidement

Depuis le mois de mars 2022, les signaux annonçant un ralentissement de la croissance économique mondiale se sont multipliés.

- L’environnement international a été marqué notamment par la guerre en Ukraine, par les fluctuations des prix de l’énergie et par la poursuite de la politique zéro COVID-19 en Chine.
- En outre, les pressions inflationnistes se sont intensifiées à l’échelle mondiale.

Afin de réduire l’inflation et de rétablir un contexte économique plus favorable à une croissance durable, la plupart des banques centrales ont accéléré le relèvement de leur taux directeur. Toutefois, le resserrement des politiques monétaires et la hausse du coût de la vie ont freiné l’activité économique. Conséquemment, les prévisions ont été abaissées de façon considérable au cours des derniers mois pour la plupart des économies.

- La croissance mondiale devrait se situer à 2,5 % en 2023. Dans le scénario de prévision du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022*, une hausse de 3,6 % était attendue en 2023.
- Aux États-Unis, la progression du PIB réel devrait atteindre 0,6 % en 2023, alors qu’en mars dernier, une croissance de 2,4 % était escomptée.
- L’expansion économique au Canada devrait se situer à 0,8 % en 2023, une révision à la baisse de 1,8 point de pourcentage par rapport à la prévision de mars 2022.

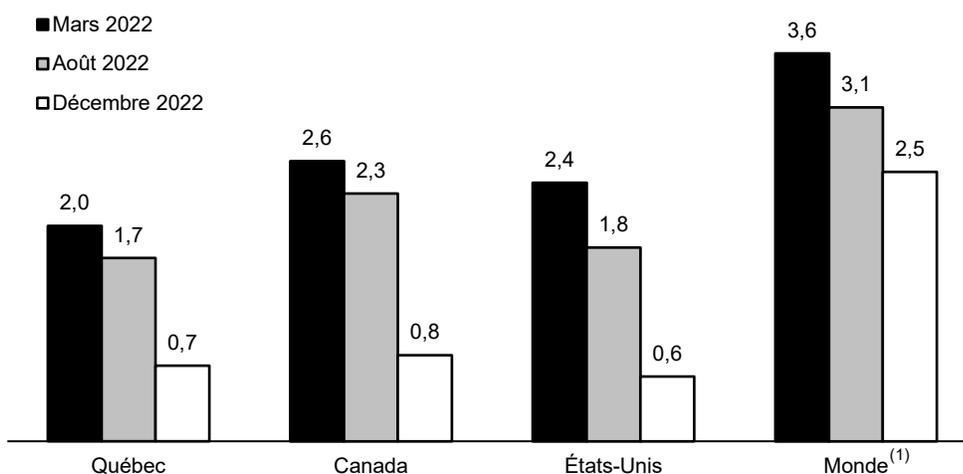
Le Québec n’a pas échappé à la flambée inflationniste des derniers mois ni au resserrement des conditions de crédit.

- Le ministère des Finances du Québec prévoit une modeste croissance de l’activité économique de 0,7 % en 2023. Il s’agit d’une révision à la baisse de 1,3 point de pourcentage par rapport à la prévision de mars dernier.

GRAPHIQUE C.1

Évolution des perspectives économiques en 2023

(PIB réel, variation en pourcentage)



(1) La croissance économique mondiale est exprimée en parité des pouvoirs d’achat.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, Refinitiv Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

□ Une prévision empreinte d'incertitude

Un degré d'incertitude élevé assombrit les prévisions économiques et financières. Au cours de la prochaine année, la croissance économique à l'échelle mondiale sera tributaire de l'évolution de l'inflation et de la capacité des autorités monétaires à la contenir.

- Malgré un certain repli à partir de la fin de l'année 2022, l'inflation mondiale demeurera élevée.
 - La demande et la disponibilité des matières premières, le maintien de perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et la rareté de main-d'œuvre qui touche le marché du travail font partie des facteurs qui pourraient accentuer davantage les pressions inflationnistes.
- La persistance de l'inflation pourrait placer les banques centrales face à un dilemme. Un relèvement trop important de leur taux directeur aurait des effets négatifs sur la croissance économique, alors qu'un resserrement insuffisant de la politique monétaire ne permettrait pas de ramener l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Par ailleurs, le contexte mondial est présentement caractérisé par la présence de tensions géopolitiques. L'intensification ou l'aggravation de ces tensions pourraient ralentir la croissance économique de façon plus importante qu'escompté.

TABLEAU C.2

Indice des prix à la consommation (variation en pourcentage)

	2021	2022	2023
Québec	3,8	6,8	3,7
Canada	3,4	6,9	3,7
États-Unis	4,7	8,1	3,8
Monde ⁽¹⁾	4,7	8,8	6,5

(1) Il s'agit de la prévision d'octobre 2022 du Fonds monétaire international.

Sources : Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global et ministère des Finances du Québec.

1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

1.1 L'économie québécoise ralentit après un bon début d'année

L'économie du Québec s'est accrue de 1,4 % au premier trimestre de 2022, la plus forte progression trimestrielle depuis la fin de l'année 2020.

— Le dynamisme du marché du travail a soutenu la consommation des ménages, la rareté de main-d'œuvre a appuyé les investissements non résidentiels des entreprises et le marché immobilier a été florissant.

La croissance a toutefois décéléré au deuxième trimestre, affichant une hausse modeste de 0,3 %. En particulier, les prix élevés ainsi que l'augmentation rapide et vigoureuse des taux d'intérêt, qui avait pour but de freiner les pressions inflationnistes, ont fragilisé l'économie. Ce ralentissement devrait s'accroître au cours des prochains trimestres.

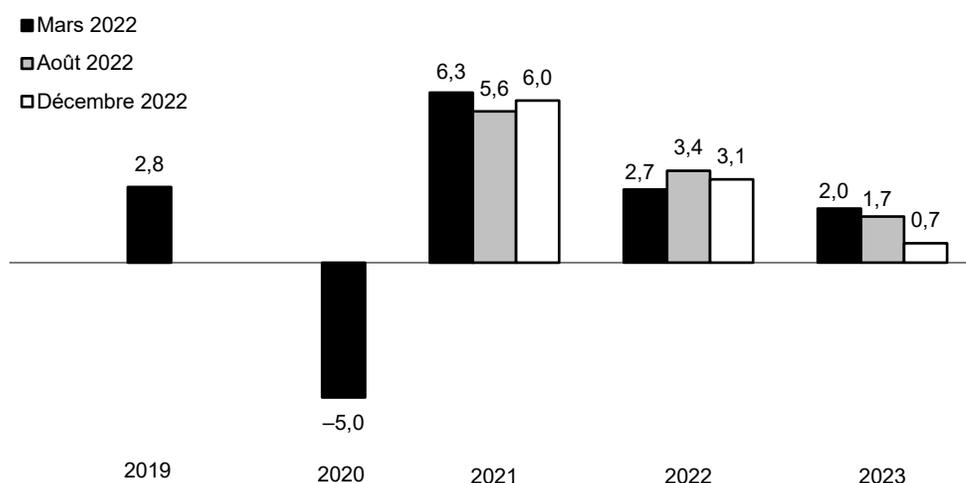
— Malgré la période de faiblesse actuelle, la progression du PIB réel devrait atteindre 3,1 % en 2022 en raison de la bonne performance enregistrée en début d'année.

En 2023, la Banque du Canada maintiendra sa politique monétaire restrictive. De plus, les difficultés croissantes de l'économie mondiale modéreront la hausse du PIB. Ainsi, l'expansion économique ralentira de façon plus importante qu'escompté dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022* et du *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2022*.

— En effet, le PIB réel devrait augmenter de seulement 0,7 % en 2023. Il s'agit d'une révision à la baisse de 1,3 point de pourcentage par rapport à la prévision de mars 2022 et de 1,0 point de pourcentage par rapport à celle du mois d'août 2022.

GRAPHIQUE C.2

Croissance économique au Québec
(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Les perspectives économiques se sont détériorées au cours des derniers mois

Le rythme d'expansion du PIB réel a ralenti au cours de la deuxième moitié de l'année 2022.

– Cette modération s'explique principalement par la persistance de l'inflation et par le resserrement plus rapide et plus vigoureux qu'escompté en mars et en août 2022 de la politique monétaire de la Banque du Canada.

Conséquemment, les prévisions de croissance ont été abaissées de façon considérable au cours des derniers mois.

– Selon la prévision du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022*, le PIB réel du Québec devait s'accroître de 2,0 % en 2023. Dans le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2022*, une progression de 1,7 % était attendue.

- Il s'agissait de hausses comparables à celles anticipées par les prévisionnistes du secteur privé.

– Le ministère des Finances du Québec s'attend désormais à une hausse du PIB réel de 0,7 % en 2023.

- Les prévisionnistes du secteur privé escomptent également un important ralentissement de l'activité économique en 2023. Au 18 novembre, ils s'attendaient en moyenne à une progression du PIB réel de 0,3 % en 2023.

- Il s'agit d'une croissance légèrement plus faible que celle attendue par le ministère des Finances du Québec.

Évolution des perspectives économiques

(PIB réel, variation en pourcentage)

	2022	2023
Plan budgétaire du Québec – Mars 2022		
– Ministère des Finances du Québec	2,7	2,0
– Moyenne du secteur privé (en date du 8 mars 2022)	3,1	2,5
▪ <i>Prévision minimale</i>	2,5	2,1
▪ <i>Prévision maximale</i>	3,8	3,2
Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2022		
– Ministère des Finances du Québec	3,4	1,7
– Moyenne du secteur privé (en date du 21 juin 2022)	3,2	1,7
▪ <i>Prévision minimale</i>	2,9	0,9
▪ <i>Prévision maximale</i>	3,5	2,6
Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2022		
– Ministère des Finances du Québec	3,1	0,7
– Moyenne du secteur privé (en date du 18 novembre 2022)	3,1	0,3
▪ <i>Prévision minimale</i>	2,0	-0,1
▪ <i>Prévision maximale</i>	3,4	0,7

Sources : Relevé du ministère des Finances du Québec comprenant les prévisions de 11 institutions du secteur privé et ministère des Finances du Québec.

1.2 La demande intérieure demeurera le principal moteur de la croissance économique

La demande intérieure restera le principal moteur de la croissance économique, mais sa progression se modérera.

- Les ménages limiteront leurs dépenses de consommation. Ils seront confrontés à une pression financière grandissante en raison des prix élevés et de l'augmentation du service de la dette.
 - Toutefois, les consommateurs disposent d'une épargne importante et la progression des salaires se maintiendra. De plus, les mesures importantes déployées par le gouvernement pour protéger le pouvoir d'achat des Québécois aideront les ménages à faire face à la hausse du coût de la vie.
- Après avoir atteint un sommet en 2021, l'activité du secteur résidentiel décélérera. L'augmentation des taux d'intérêt et les prix élevés des habitations restreindront l'accès à la propriété.
- Du côté des investissements non résidentiels des entreprises, les perspectives demeurent favorables. En particulier, les sociétés seront enclines à investir dans l'automatisation pour pallier la rareté de main-d'œuvre. Néanmoins, l'incertitude économique et les coûts de financement en hausse limiteront la croissance des dépenses d'investissement.
- Dans ce contexte, les gouvernements continueront de soutenir l'activité économique.

Par ailleurs, la progression des exportations et des importations se modérera.

- Le resserrement synchronisé des politiques monétaires dans plusieurs grandes économies pèsera sur la demande étrangère, notamment aux États-Unis, principal partenaire commercial international du Québec.
- De leur côté, les importations seront freinées par l'affaiblissement de la demande intérieure.

TABLEAU C.3

PIB réel et ses principales composantes au Québec (variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Demande intérieure	6,2	3,0	0,8	6,3	3,1	0,8
Consommation des ménages	5,4	5,0	1,7	2,9	3,0	1,0
Investissements résidentiels	12,9	-8,4	-6,9	1,1	-0,7	-0,5
Investissements non résidentiels des entreprises	7,3	3,6	0,9	0,6	0,3	0,1
Dépenses et investissements des gouvernements	5,6	2,7	1,3	1,6	0,7	0,4
Secteur extérieur	—	—	—	-1,9	-1,6	0,2
Exportations	2,9	2,8	1,6	1,3	1,3	0,7
Importations	6,8	5,7	1,0	-3,2	-2,8	-0,5
Stocks	—	—	—	1,5	1,4	-0,3
PIB RÉEL	6,0	3,1	0,7	6,0	3,1	0,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.3 La création d'emplois s'essouffle et la rareté de main-d'œuvre persiste

Après une hausse annuelle record de 169 400 emplois en 2021 (+4,1 %), la création d'emplois ralentira.

- Elle passera de 103 400 emplois en 2022 à 31 100 en 2023, soit des augmentations respectives de 2,4 % et de 0,7 %.

La modération de l'activité économique atténuera la demande de travail, ce qui fera croître temporairement le taux de chômage.

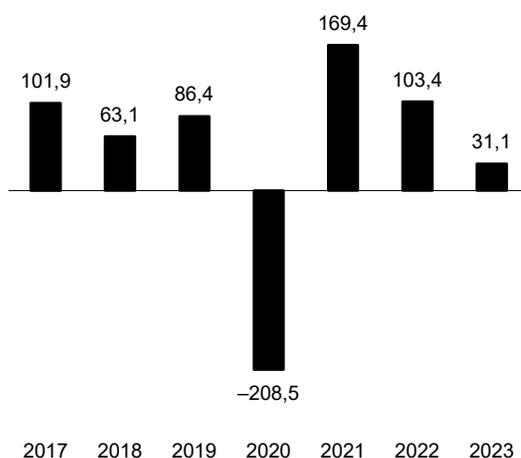
- Ce dernier devrait ainsi se fixer à 4,5 % en moyenne en 2022, un creux annuel historique, avant de remonter légèrement pour se situer à 5,0 % en moyenne en 2023.

Malgré cette légère hausse, le taux de chômage demeurera faible. En effet, la rareté de main-d'œuvre persiste en raison notamment du vieillissement démographique, qui limite l'accroissement de la population active et l'offre de travail.

- Les tensions du marché du travail se reflètent sur les salaires et traitements, qui devraient augmenter de 10,6 % en 2022 et de 3,5 % en 2023, après une importante progression de 10,8 % en 2021.

GRAPHIQUE C.3

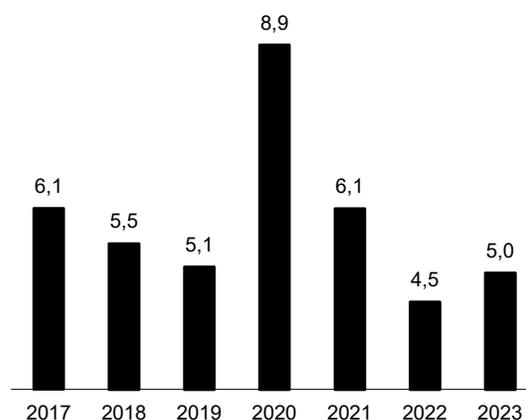
Création d'emplois au Québec
(données annuelles moyennes, en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.4

Taux de chômage au Québec
(données annuelles moyennes, en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

La réduction du bassin de travailleurs disponibles et la modération de la croissance économique ralentiront le rythme de création d'emplois

Le marché du travail a été vigoureux au Québec en 2021.

– Entre décembre 2020 et décembre 2021, 156 900 emplois ont été créés. Parallèlement, le taux de chômage a diminué, passant de 6,9 % en décembre 2020 à 4,7 % en décembre 2021.

Or, les gains d'emplois successifs ont fait place à une certaine modération du marché du travail au cours des derniers mois.

– Entre décembre 2021 et octobre 2022, il s'est ajouté 47 900 emplois.

Les conditions du marché du travail semblent encore exceptionnellement tendues. La demande de travail demeure considérable alors que le nombre de postes vacants atteint des sommets.

– La forte progression du nombre de postes vacants indique que la croissance de l'offre de travail est limitée par le vieillissement de la population.

- Notamment, la taille de la population âgée de 15 à 64 ans est restée stable entre décembre 2021 et octobre 2022 (+6 700 personnes, soit +0,1 %).
- À titre comparatif, en Ontario, la population de 15 à 64 ans a augmenté de 70 800 personnes pour la même période (+0,7 %).

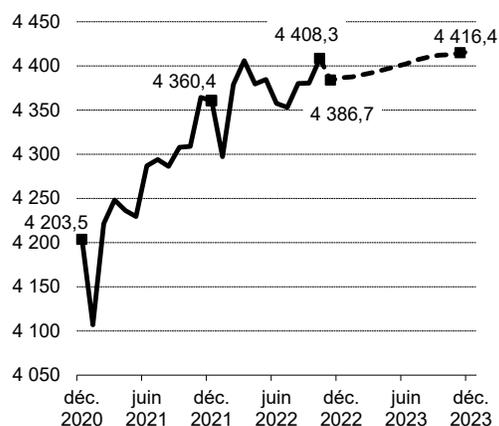
Le taux de chômage devrait quant à lui augmenter légèrement.

– La modération de la croissance économique réduira la demande de travail.

- Toutefois, en raison du nombre élevé de postes à pourvoir, la demande de travailleurs devra diminuer considérablement avant d'entraîner une hausse du taux de chômage.

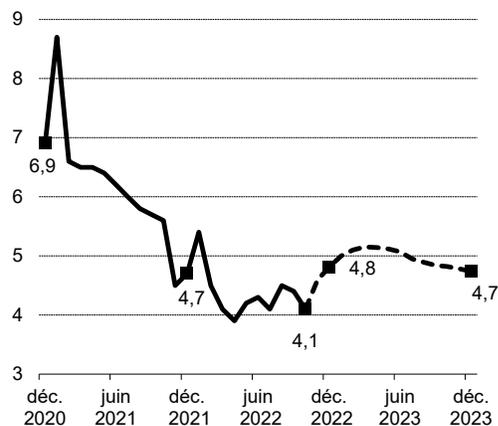
– Par ailleurs, le relèvement des taux d'intérêt et la forte inflation pourraient accroître la participation au marché du travail.

Évolution de l'emploi au Québec
(en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Évolution du taux de chômage au Québec
(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Un nombre record de postes vacants

Le marché du travail au Québec doit composer avec un défi de disponibilité de main-d'œuvre. En effet, plusieurs entreprises ont du mal à embaucher du personnel.

- Au deuxième trimestre de 2022, un peu plus de 248 000 postes n'étaient pas pourvus au Québec, soit environ 115 000 postes de plus qu'au deuxième trimestre de 2019. Il s'agit d'un nombre record et d'une augmentation de plus de 85 % en trois ans.
- Le taux de postes vacants, c'est-à-dire le nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de l'ensemble des postes vacants ou occupés, est en hausse. Il s'est élevé à 6,2 % au deuxième trimestre de 2022, comparativement à 3,6 % au deuxième trimestre de 2019.

Évolution du nombre de postes vacants et de chômeurs au Québec

(nombre de postes vacants et de chômeurs en unités, taux de postes vacants en pourcentage)

	2 ^e trimestre de 2019	2 ^e trimestre de 2022	Écart ⁽¹⁾
Nombre de postes vacants	132 870	248 150	115 280
Taux de postes vacants ⁽²⁾	3,6	6,2	2,6 ⁽³⁾
Nombre de chômeurs	222 600	188 800	-33 800

(1) Les chiffres ayant été arrondis, les écarts réels peuvent ne pas correspondre aux écarts indiqués.

(2) Il s'agit du nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de tous les postes, occupés ou vacants.

(3) Cet écart est présenté en points de pourcentage.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Le Québec dispose de moins de travailleurs potentiels pouvant occuper les postes disponibles.

- Par exemple, au deuxième trimestre de 2019, le Québec comptait 1,7 chômeur par poste vacant. Au deuxième trimestre de 2022, ce ratio a reculé à 0,8 chômeur.
- En comparaison, l'Ontario et le Canada dénombraient 1,1 chômeur par poste vacant au deuxième trimestre de 2022. Ainsi, bien que la rareté de main-d'œuvre touche de nombreuses régions, elle est plus prononcée au Québec.

Au cours des prochains mois, les employeurs continueront d'être aux prises avec des difficultés de recrutement. La modération de la croissance économique ralentira toutefois la demande de travailleurs.

Néanmoins, les effets de la rareté de main-d'œuvre pourront être atténués par des gains de productivité des entreprises, par une hausse du taux d'activité ainsi que par l'effet des mesures gouvernementales mises en place pour accroître la diplomation et la formation de la main-d'œuvre.

Évolution du nombre de chômeurs par poste vacant

(chômeurs par poste vacant et écart)

	2 ^e trimestre de 2019	2 ^e trimestre de 2022	Écart
Québec	1,7	0,8	-0,9
Ontario	2,1	1,1	-1,0
Canada	2,0	1,1	-0,9

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.4 L'incidence des prix élevés et de la hausse des taux d'intérêt se fait sentir sur les dépenses des ménages

Après des hausses de 5,4 % en 2021 et de 5,0 % en 2022, la croissance de la consommation s'essouffera et s'établira à 1,7 % en 2023. Face à la forte inflation et au relèvement des taux d'intérêt, les ménages réduiront leurs dépenses discrétionnaires, notamment celles en biens durables.

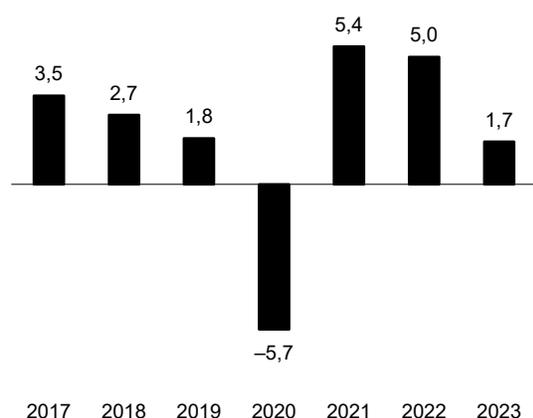
Malgré une modération de la consommation, les ménages continueront de soutenir l'activité économique.

- Les mesures annoncées pour protéger le pouvoir d'achat des Québécois atténueront les effets de l'inflation élevée sur leur portefeuille. Ces mesures comprennent la bonification du montant pour le soutien des aînés, le versement du nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie pouvant atteindre 600 \$ par adulte, et le plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 %². À ces mesures s'ajoute l'indexation importante du régime fiscal et des prestations d'assistance sociale de 6,44 % à partir du 1^{er} janvier 2023.
- Les tensions sur le marché du travail favoriseront la progression des salaires et traitements, qui s'élèvera à 10,6 % en 2022 et à 3,5 % en 2023.
- À 12,0 % en 2022 et à 9,2 % en 2023, le taux d'épargne demeurera supérieur à son niveau d'avant la pandémie (6,5 % en 2019). Les consommateurs disposeront donc de sommes importantes pour financer leurs dépenses.
- Finalement, le ratio d'endettement des ménages, c'est-à-dire la valeur de leur passif en proportion de leur revenu disponible, est nettement moins élevé au Québec (155,8 % en 2021) qu'au Canada (186,8 %) et qu'en Ontario (200,1 %). Ainsi, les Québécois seront moins touchés par l'augmentation des taux d'intérêt étant donné le poids relativement plus faible de leur endettement.

GRAPHIQUE C.5

Dépenses de consommation des ménages au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

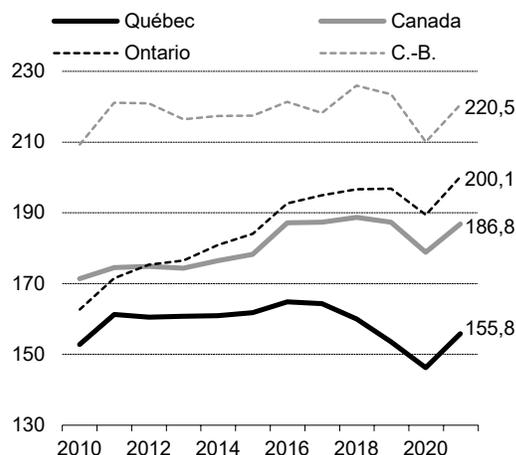


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.6

Ratio d'endettement des ménages

(valeur totale du passif divisée par le revenu disponible des ménages, en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

² Pour plus d'informations sur les mesures pour protéger le pouvoir d'achat des Québécois, voir la section « Mettre en place le Bouclier anti-inflation », aux pages B.5 à B.19.

1.5 Le relèvement des taux d'intérêt a déclenché un ralentissement du marché immobilier

Les investissements résidentiels, qui comprennent les dépenses de construction de bâtiments résidentiels neufs et de rénovation ainsi que les coûts de transfert de propriété, ont bondi de 12,9 % en termes réels en 2021, pour s'élever à 33,2 milliards de dollars, un sommet historique.

Toutefois, le relèvement des taux d'intérêt amorcé en mars 2022 a freiné l'activité de ce secteur. Ainsi, les investissements résidentiels devraient reculer de 8,4 % en 2022 et de 6,9 % en 2023. Malgré ces replis, le niveau de ces investissements demeurera élevé d'un point de vue historique.

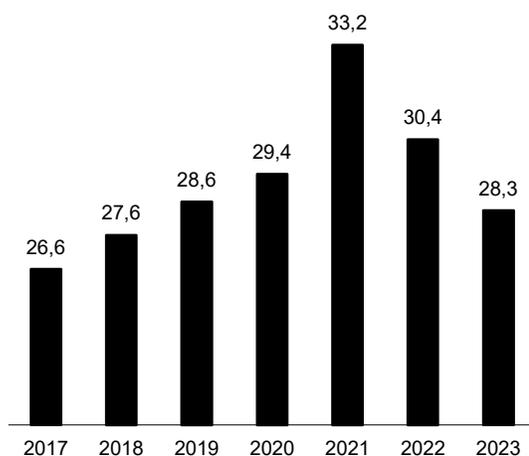
- Les prix des habitations, qui atteignent des niveaux records, et l'augmentation des taux hypothécaires ont réduit l'abordabilité des propriétés. Par conséquent, le nombre de transactions sur le marché de la revente diminue et devrait se maintenir sous son niveau pré-pandémique au cours des prochains trimestres.
- Les coûts élevés des matériaux ainsi que la hausse des taux de financement ralentiront l'activité du côté de la construction neuve et de la rénovation.
 - Ainsi, après avoir atteint 67 800 unités en 2021, un sommet depuis 1987, les mises en chantier se fixeront à 60 700 unités en 2022 puis à 54 200 en 2023. Malgré ces replis, le niveau de mises en chantier restera supérieur à la moyenne des 10 années précédant la pandémie (44 200 unités).

Le secteur résidentiel devrait toutefois connaître un atterrissage en douceur.

- L'inventaire de propriétés neuves invendues est faible, ce qui soutiendra la construction résidentielle.
- De plus, la croissance des salaires et traitements ainsi que la reprise de l'immigration continueront d'appuyer la demande d'habitations.

GRAPHIQUE C.7

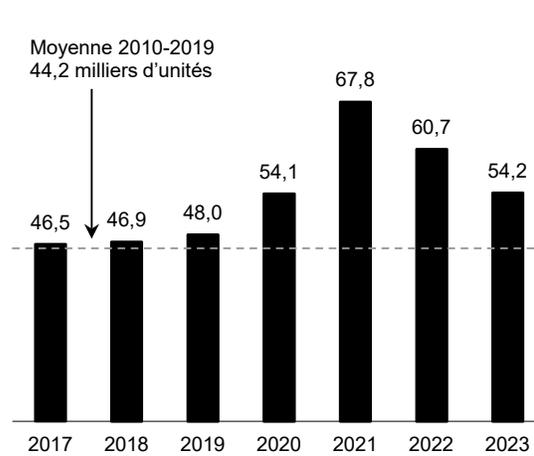
Investissements résidentiels au Québec (en milliards de dollars enchaînés de 2012)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.8

Mises en chantier au Québec (en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

L'activité sur le marché immobilier s'essouffle après une année record

L'effervescence sur le marché immobilier se modère

Après avoir atteint des sommets postpandémiques, la demande d'habitations s'est atténuée au cours des derniers mois.

- L'activité sur le marché de la revente suit une tendance à la baisse. Notamment, le nombre de transactions sur le marché de la revente est passé de 132 100 en janvier 2021 à 78 300 en octobre 2022.
- Ainsi, pour les 10 premiers mois de 2022 comparativement à la même période en 2021, le nombre de transactions est en baisse de 17,8 % et atteint en moyenne 90 000 unités (109 500 unités en moyenne en 2021).

Plusieurs facteurs expliquent la modération de la demande de logements.

- En particulier, la forte demande a exercé une pression sur les prix et les propriétés sont devenues moins abordables. De plus, les taux d'intérêt hypothécaires ont connu une remontée rapide.

De son côté, l'offre de propriétés mises en marché augmente.

- Notamment, l'essor de la construction résidentielle neuve a fait croître le nombre d'habitations disponibles.

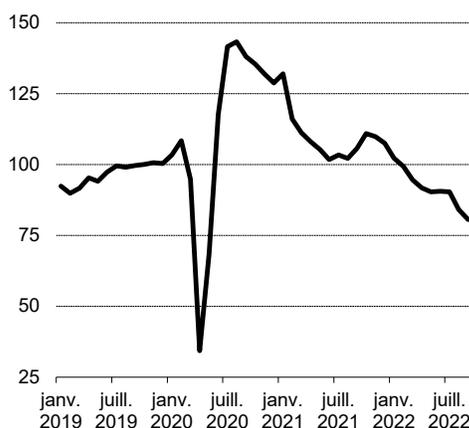
Un marché qui s'équilibre graduellement

En raison du repli de la demande et de la hausse de l'offre, le contexte de surenchère se dissipe et le prix des habitations fléchit.

- Depuis le sommet enregistré en avril 2022 à 508 800 \$, le coût moyen d'une habitation sur le marché de la revente affiche une baisse de 6,7 % et se situait à 474 600 \$ en octobre. En moyenne pour les 10 premiers mois de 2022, le prix moyen d'une habitation se situe à 493 100 \$ (448 000 \$ en moyenne en 2021).
- Malgré le repli affiché au cours des derniers mois, le prix moyen d'une propriété sur le marché de la revente reste supérieur à son niveau prépandémique (323 600 \$ en moyenne en 2019).

Transactions sur le marché de la revente au Québec

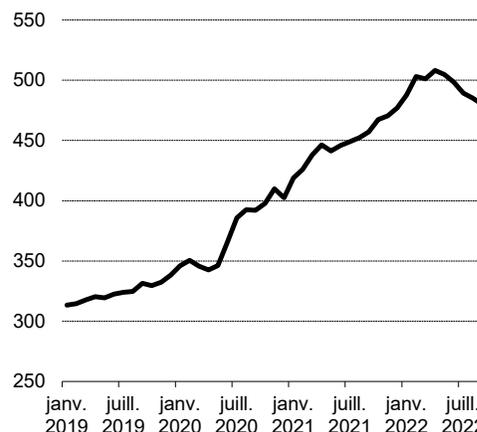
(en milliers d'unités, à taux annualisé)



Source : Haver Analytics.

Prix moyen d'une habitation sur le marché de la revente au Québec

(en milliers de dollars)



Source : Haver Analytics.

1.6 La progression des investissements non résidentiels décélère

Les investissements non résidentiels des entreprises devraient s'accroître de 3,6 % en 2022 et de 0,9 % en 2023. Plusieurs facteurs expliquent leur progression.

- Les mesures fiscales mises en place par le gouvernement du Québec depuis l'automne 2018 réduisent considérablement le coût des investissements. Ainsi, le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) pour les nouveaux investissements au Québec est passé de 14,7 % en 2017 à 7,4 % en 2021.
- La rareté de main-d'œuvre devrait inciter les entrepreneurs à investir en machines et matériel afin d'augmenter leur productivité et d'automatiser leur production.
- La transition vers une économie sobre en carbone aura un effet positif sur les investissements des entreprises.

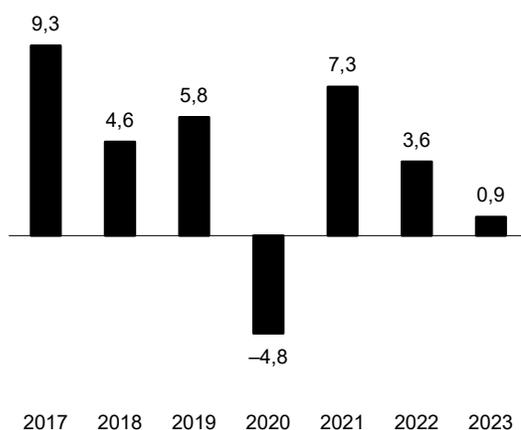
Toutefois, différents vents contraires limiteront la croissance des investissements.

- La montée des taux d'intérêt, l'élargissement des écarts de taux sur les obligations des sociétés et la diminution des cours boursiers ont entraîné une hausse des coûts de financement.
- La dépréciation du dollar canadien, qui rend les importations de machines et matériel plus coûteuses, pèsera sur les investissements.
- Par ailleurs, la confiance des entreprises s'effrite. Les dirigeants sont de plus en plus nombreux à escompter un ralentissement de l'activité économique, qui devrait se traduire par une baisse de la demande. Par conséquent, certaines entreprises pourraient retarder leur projet d'investissement.

GRAPHIQUE C.9

Investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

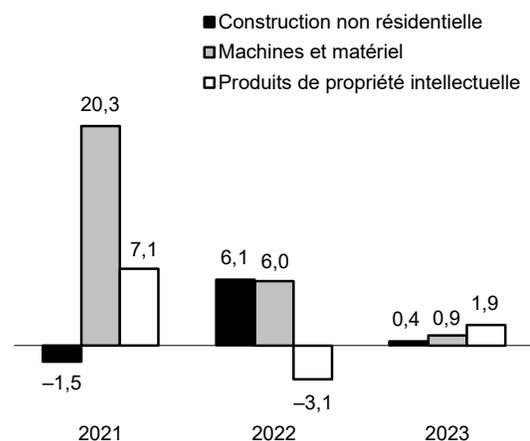


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.10

Composantes des investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.7 Les gouvernements continuent de stimuler l'économie

Après avoir enregistré une croissance de 1,3 % en 2021, la valeur des investissements des gouvernements augmentera de 13,0 % en 2022 et de 3,8 % en 2023. Elle devrait ainsi se chiffrer à 24,0 milliards de dollars en termes nominaux en 2023.

— Les administrations publiques sont un important moteur de l'activité économique au Québec. La valeur des investissements des gouvernements en proportion du PIB se situait à 4,1 % au Québec en 2021, comparativement à 3,9 % en Ontario.

En particulier, les investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 atteignent des sommets. Ce plan vise à remettre en état les infrastructures qui sont en situation de déficit de maintien d'actifs et à ajouter de nouvelles infrastructures qui répondent aux besoins de la population. Le PQI s'établit à 142,5 milliards de dollars sur un horizon de 10 ans.

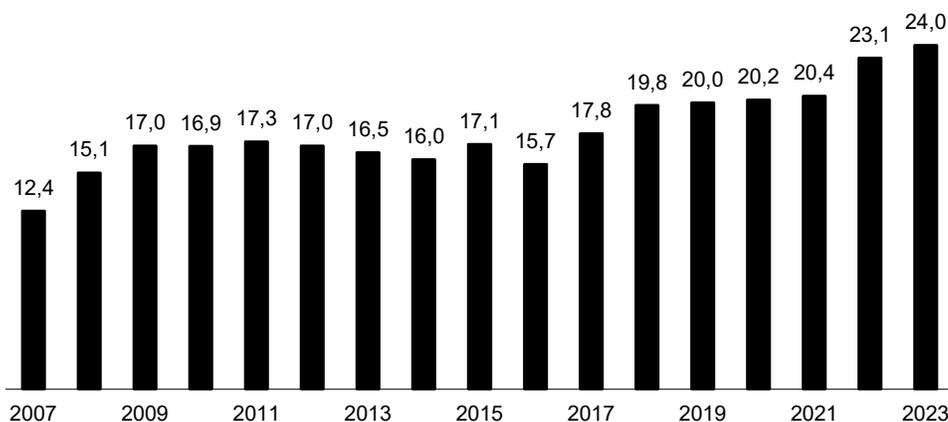
— Ces investissements constituent un soutien important à l'économie. Ils permettent notamment d'offrir à la population des infrastructures modernes et de qualité.

Par ailleurs, le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada du gouvernement fédéral et les niveaux d'investissements élevés prévus dans les grandes municipalités québécoises, dont Montréal, Québec et Laval, participeront également à la progression de ces investissements.

GRAPHIQUE C.11

Investissements des gouvernements au Québec

(en milliards de dollars, en termes nominaux)



Note : Les investissements des gouvernements comprennent les investissements du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, des administrations publiques locales et des administrations publiques autochtones.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.8 Un environnement extérieur moins favorable aux exportations

La détérioration de la croissance économique mondiale pèse sur les échanges commerciaux. Au Québec, les exportations internationales de biens selon la base douanière se situaient en septembre 2022 à 0,5 % sous le niveau observé avant le début de la pandémie, en février 2020.

Globalement, les exportations du Québec devraient augmenter de 2,8 % en 2022, puis de 1,6 % en 2023.

- La demande étrangère continuera de s'affaiblir.
 - L'activité économique au Canada s'essouffle, ce qui entraînera une baisse des exportations vers les autres provinces.
 - De plus, la progression du PIB réel des États-Unis, principal partenaire commercial international du Québec, se modérera, passant de 5,9 % en 2021 à 1,6 % en 2022 et à 0,6 % en 2023.
 - Plusieurs autres économies connaissent un ralentissement marqué. En particulier, une récession est attendue dans certains pays de la zone euro en raison de la crise énergétique et de la guerre en Ukraine.
- En dépit de la diminution de la demande étrangère, la croissance des exportations sera notamment soutenue par la reprise des voyages internationaux, par l'atténuation des tensions sur les chaînes d'approvisionnement et par la dépréciation du dollar canadien.

De leur côté, les importations devraient ralentir, passant d'une croissance de 5,7 % en 2022 à une croissance de 1,0 % en 2023.

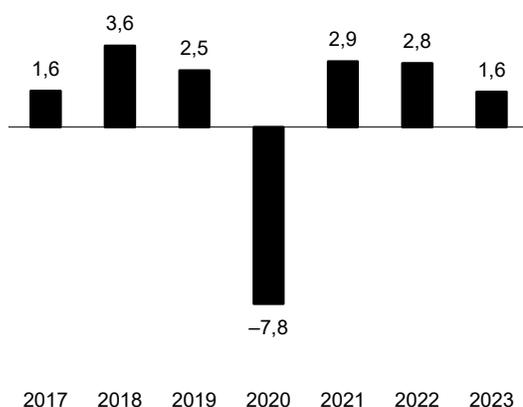
- Elles suivront une évolution semblable à celle de la demande intérieure. De plus, le taux de change moins favorable du dollar canadien devrait réduire le volume d'importations.
- Ces dernières seront toutefois soutenues par le rebond des dépenses de voyage des Québécois.

Par ailleurs, les cours du pétrole, qui se situent encore à des niveaux élevés, auront un effet négatif important sur la balance commerciale du Québec, qui importe la totalité du pétrole qu'il consomme.

GRAPHIQUE C.12

Exportations au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

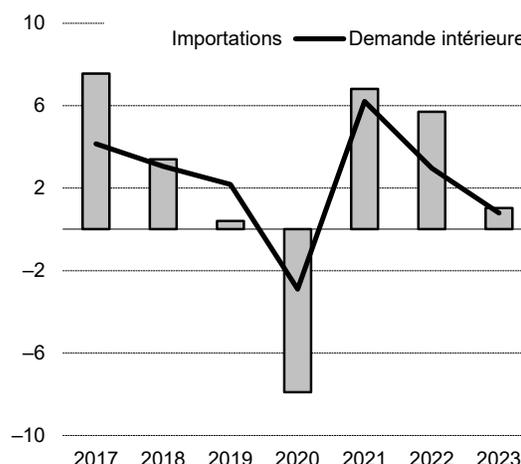


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.13

Importations et demande intérieure au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.9 L'inflation ralentit, mais demeure élevée

La croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) sur 12 mois s'est raffermie au Québec. Elle est passée de 1,3 % en janvier 2021 à un sommet de 8,0 % en juin 2022. Or, depuis juillet, la progression annuelle de l'inflation décélère. La hausse de l'IPC s'est située à 6,4 % en octobre.

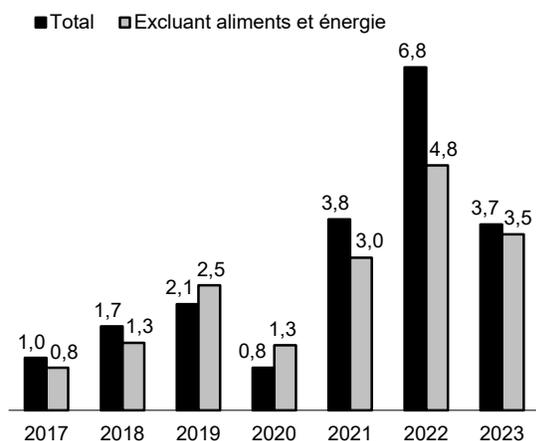
- Cette modération s'explique essentiellement par des facteurs externes, notamment :
 - la hausse des prix du pétrole, qui a ralenti. En effet, la variation annuelle des prix de l'essence est passée d'un sommet de 61,9 % en juin 2022 à 15,1 % en octobre;
 - la réduction progressive des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, qui augmente l'offre de biens.
- Malgré ce ralentissement de la croissance des prix, l'inflation demeure élevée et généralisée, et elle dépasse la fourchette cible de 1 % à 3 % de la Banque du Canada.

Globalement, en 2022, l'IPC devrait s'accroître de 6,8 % en moyenne avant de décélérer et d'afficher une croissance de 3,7 % en 2023.

- Au cours des prochains mois, l'inflation continuera de se modérer à mesure que l'économie réagira aux augmentations des taux d'intérêt. La croissance de l'IPC devrait revenir près de la cible médiane de 2 % à la fin de l'année 2023.
 - Le durcissement des conditions financières réduira la demande de biens et services. Parallèlement, la demande de travailleurs devrait également se modérer, ce qui limitera la hausse de l'emploi et, par conséquent, les gains salariaux.
- Le ralentissement de l'activité économique entraînera la baisse des prix des produits de base, dont le pétrole, ce qui fera diminuer les coûts de transport et allégera les pressions sur les prix.

GRAPHIQUE C.14

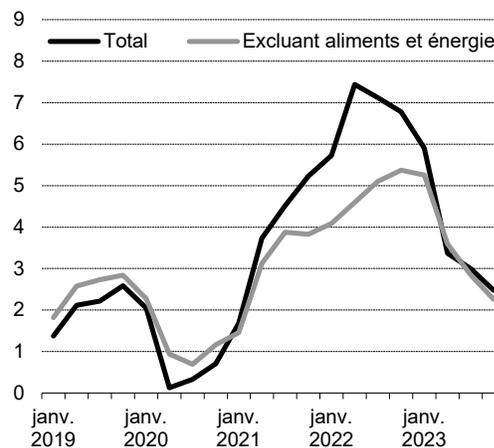
IPC au Québec (variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.15

IPC au Québec (variation annuelle en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.10 La hausse du PIB nominal demeure soutenue

Le PIB nominal augmentera de 10,0 % en 2022 et de 2,8 % en 2023. La variation de la valeur du PIB reflète les hausses de l'activité économique en termes réels et du déflateur du PIB. Ce dernier mesure l'évolution des prix de la production.

- En raison d'un début d'année vigoureux et de la forte croissance des prix, la progression du PIB nominal en 2022 sera d'au moins 10 % pour une deuxième année consécutive (+11,8 % en 2021).
- En 2023, le ralentissement de l'activité économique en termes réels et de la croissance des prix modérera la hausse du PIB nominal.

À l'instar du PIB nominal, l'évolution des principales assiettes taxables du gouvernement affichera une bonne performance en 2022 avant de décélérer en 2023.

- La croissance des salaires et traitements passera de 10,6 % en 2022 à 3,5 % en 2023 en raison de l'essoufflement de la création d'emplois.
 - Les gains salariaux resteront tout de même solides, car la rareté de main-d'œuvre persiste en raison du vieillissement de la population.
- La hausse des taux d'intérêt limitera la consommation nominale. Néanmoins, cette dernière progressera de 10,8 % en 2022 et de 4,6 % en 2023. Elle sera soutenue par la croissance des prix des biens et services, par le décaissement d'une partie de l'épargne accumulée, par l'augmentation des salaires ainsi que par les mesures pour protéger le pouvoir d'achat des Québécois.
- L'excédent d'exploitation net des sociétés devrait s'accroître de 1,1 % en 2022 avant de se replier de 2,2 % en 2023, après d'impressionnants gains de 19,3 % en 2020 et de 8,9 % en 2021.
 - La fin de différents programmes de subventions aux entreprises, les prix du pétrole qui demeurent élevés et les hausses salariales freineront les bénéfices des sociétés.

TABLEAU C.4

PIB nominal au Québec (variation en pourcentage)

	2021	2022	2023
PIB réel	6,0	3,1	0,7
– Mars 2022	6,3	2,7	2,0
– Juin 2022	5,6	3,4	1,7
Prix – Déflateur du PIB	5,5	6,7	2,0
– Mars 2022	4,7	3,6	1,4
– Juin 2022	6,5	6,0	2,0
PIB NOMINAL	11,8	10,0	2,8
– Mars 2022	11,3	6,4	3,5
– Juin 2022	12,5	9,6	3,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1.11 Des prévisions économiques comparables à celle du secteur privé

En 2022, le ministère des Finances du Québec prévoit une progression de l'activité économique (+3,1 %) égale à celle escomptée en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+3,1 %).

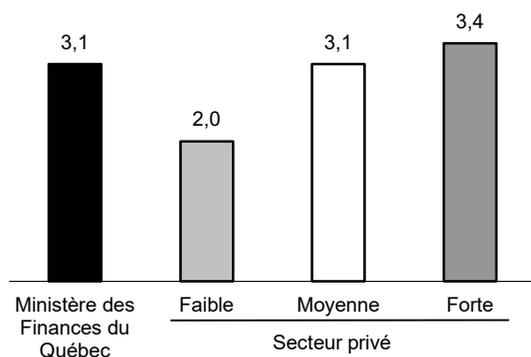
En 2023, le ministère des Finances du Québec estime que la hausse de l'activité économique (+0,7 %) sera plus importante que celle escomptée en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+0,3 %).

L'importante variation entre les prévisions du secteur privé reflète l'incertitude découlant de la situation économique actuelle.

GRAPHIQUE C.16

Croissance économique au Québec en 2022

(PIB réel, variation en pourcentage)

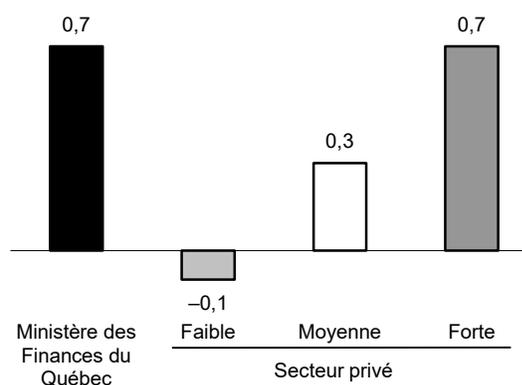


Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 18 novembre 2022.

GRAPHIQUE C.17

Croissance économique au Québec en 2023

(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 18 novembre 2022.

TABLEAU C.5

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé

(variation en pourcentage)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Moyenne 2022-2026
PIB réel							
Ministère des Finances du Québec	6,0	3,1	0,7	1,6	1,6	1,5	1,7
Moyenne du secteur privé	—	3,1	0,3	1,3	1,7	1,6	1,6
PIB nominal							
Ministère des Finances du Québec	11,8	10,0	2,8	4,0	3,7	3,2	4,7
Moyenne du secteur privé	—	9,9	2,8	3,3	3,8	3,6	4,7

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur moyenne peut ne pas correspondre au résultat indiqué.

Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 18 novembre 2022.

1.12 L'impact potentiel d'un ralentissement économique plus prononcé que prévu

La forte croissance des prix ainsi que l'augmentation rapide des taux d'intérêt fragilisent l'économie mondiale. Ainsi, le scénario de prévision économique de référence dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2022* prévoit un ralentissement synchronisé de l'activité économique mondiale en 2023.

Comme dans de nombreuses économies, la hausse du PIB réel au Québec s'essouffera, passant de 3,1 % en 2022 à 0,7 % en 2023. Il s'agit d'une croissance légèrement plus forte que celle escomptée en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé pour 2023 (+0,3 %).

Bien qu'une importante modération de l'activité économique soit attendue, une forte incertitude plane toutefois sur les prévisions. De plus, les probabilités de récession au Canada pour la prochaine année ont été revues à la hausse au cours des derniers mois.

Dans ce contexte, un scénario alternatif prévoyant une récession a été élaboré par le ministère des Finances. Ce scénario permet d'évaluer l'incidence d'une modération plus importante que prévu du PIB réel sur le cadre financier et sur la dette du gouvernement du Québec.

— Ainsi, un choc inattendu sur l'activité économique entraînerait l'économie du Québec en récession. Selon la nature de celui-ci, le gouvernement pourrait intervenir afin de soutenir les ménages ou les secteurs d'activité les plus touchés.

□ Un scénario alternatif prévoyant une récession en 2023

Selon le scénario alternatif prévoyant une récession, l'activité économique au Québec reculerait de 1,0 % en 2023 avant de progresser de 1,2 % en 2024. Il s'agit d'un écart de 1,7 point de pourcentage en 2023 et de 0,4 point de pourcentage en 2024 par rapport au scénario de référence.

Ce choc négatif serait suivi d'un rebond en 2025 et en 2026 de sorte que l'activité économique rejoindrait un niveau équivalant au scénario de référence à la fin de 2026.

TABLEAU C.6

PIB réel – Québec

(variation en pourcentage, choc en points de pourcentage)

	Scénario de référence	Choc	Scénario alternatif de récession
2023	0,7	-1,7	-1,0
2024	1,6	-0,4	1,2
2025	1,6	+1,1	2,7
2026	1,5	+0,9	2,4

Source : Ministère des Finances du Québec.

□ Un effet négatif pour les principaux indicateurs économiques

Le scénario alternatif de récession prévoit un important recul de l'activité économique au Québec en 2023, soit $-1,0\%$ en termes réels comparativement à une hausse de $0,7\%$ dans le scénario de référence. Dans le scénario alternatif de récession, les ménages et les entreprises feraient preuve d'une grande prudence et limiteraient leurs dépenses de consommation et d'investissement. Cette situation entraînerait un repli de l'emploi et une hausse du chômage. Notamment, pour l'année 2023 :

- la croissance du PIB nominal passerait de $2,8\%$ à $1,0\%$, soit un écart de 1,8 point de pourcentage par rapport au scénario de référence;
- une diminution de l'emploi de $0,2\%$ serait prévue comparativement à une hausse de $0,7\%$, selon le scénario de référence;
- le taux de chômage moyen atteindrait $5,5\%$, un niveau plus élevé que dans le scénario de référence ($5,0\%$);
- la baisse de l'emploi entraînerait une hausse plus modeste des salaires et traitements, qui progresseraient de $1,9\%$, alors qu'une augmentation de $3,5\%$ est prévue dans le scénario de référence;
- l'excédent d'exploitation net des sociétés reculerait de $7,0\%$, une contraction plus importante que celle attendue dans le scénario de référence ($-2,2\%$);
- la croissance de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement se situerait à $3,5\%$, alors qu'une progression de $4,4\%$ est prévue dans le scénario de référence.

TABLEAU C.7

Indicateurs économiques au Québec en 2023

(variation en pourcentage sauf indication contraire, choc en points de pourcentage)

	Scénario de référence	Choc	Scénario alternatif de récession
PIB, en termes réels	0,7	-1,7	-1,0
Emploi	0,7	-0,9	-0,2
Taux de chômage (niveau en pourcentage)	5,0	+0,5	5,5
PIB, en termes nominaux	2,8	-1,8	1,0
Salaires et traitements, en termes nominaux	3,5	-1,6	1,9
Excédent d'exploitation net des sociétés, en termes nominaux	-2,2	-4,8	-7,0
Consommation excluant les produits alimentaires et le logement, en termes nominaux	4,4	-0,9	3,5

Source : Ministère des Finances du Québec.

TABLEAU C.8

Perspectives économiques au Québec

(moyenne annuelle, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023
Production			
PIB réel	6,0	3,1	0,7
– Mars 2022	6,3	2,7	2,0
PIB nominal	11,8	10,0	2,8
– Mars 2022	11,3	6,4	3,5
PIB nominal (en milliards de dollars)	504,5	555,0	570,4
– Mars 2022	500,0	532,2	550,7
Composantes du PIB (en termes réels)			
Consommation des ménages	5,4	5,0	1,7
– Mars 2022	5,9	5,7	1,9
Dépenses et investissements des gouvernements	5,6	2,7	1,3
– Mars 2022	5,3	1,1	1,0
Investissements résidentiels	12,9	-8,4	-6,9
– Mars 2022	14,5	-4,5	-2,2
Investissements non résidentiels des entreprises	7,3	3,6	0,9
– Mars 2022	-2,1	4,2	6,5
Exportations	2,9	2,8	1,6
– Mars 2022	5,2	3,9	4,4
Importations	6,8	5,7	1,0
– Mars 2022	7,1	6,0	3,5
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)			
Création d'emplois (en milliers)	169,4	103,4	31,1
– Mars 2022	169,4	98,4	59,4
Taux de chômage (en pourcentage)	6,1	4,5	5,0
– Mars 2022	6,1	5,0	4,7
Consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement	11,1	12,6	4,4
– Mars 2022	11,2	12,0	3,9
Salaires et traitements	10,8	10,6	3,5
– Mars 2022	9,6	8,1	3,3
Revenu des ménages	5,6	5,1	3,0
– Mars 2022	6,0	6,0	1,6
Excédent d'exploitation net des sociétés	8,9	1,1	-2,2
– Mars 2022	12,4	-6,4	-3,1
Indice des prix à la consommation	3,8	6,8	3,7
– Mars 2022	3,8	4,7	2,3

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

En 2021, près de 45 % du PIB nominal reposait sur les exportations de biens et services. Ainsi, l'évolution des exportations et de l'activité économique au Québec est largement influencée par la situation de ses principaux partenaires commerciaux. Au cours des prochains trimestres, l'économie du Québec sera freinée par la perte de vitesse de la croissance mondiale.

- La politique monétaire restrictive adoptée par de nombreuses banques centrales pour contenir l'inflation exercera un effet modérateur sur l'activité économique. De plus, l'Europe demeurera aux prises avec une crise énergétique, qui amènera plusieurs pays en récession. Finalement, en Chine, les difficultés du secteur immobilier et la politique zéro COVID-19 ralentiront sa croissance.

2.1 La situation économique au Canada

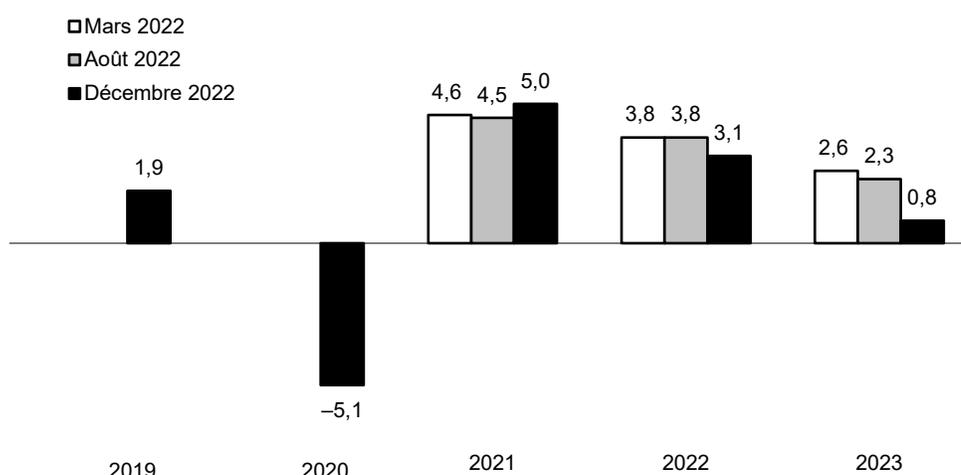
□ L'économie canadienne montre des signes de faiblesse

Après un début d'année 2022 où l'économie canadienne a progressé de façon dynamique, un ralentissement de la croissance s'opère. Globalement, le PIB réel devrait augmenter de 3,1 % en 2022 et de 0,8 % en 2023.

- En première moitié d'année, l'économie canadienne, qui possède un important secteur des ressources naturelles, a bénéficié du renchérissement des produits de base, dont le pétrole. En outre, la vigueur du marché du travail a favorisé les dépenses des ménages.
- Toutefois, l'expansion du PIB réel a décéléré au cours des derniers mois, et ce ralentissement se poursuivra. L'effet modérateur de la hausse des taux d'intérêt, de la forte inflation, de la correction du marché immobilier et de l'essoufflement de la croissance mondiale continuera de tempérer l'activité économique.

GRAPHIQUE C.18

Croissance économique au Canada (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

□ La demande intérieure demeurera une source de croissance

La croissance économique au Canada demeurera vigoureuse en 2022 et se situera en moyenne à 3,1 % avant de ralentir à 0,8 % en 2023.

La demande intérieure restera un moteur de la croissance, mais sa progression se modérera.

- Les tensions sur le marché du travail soutiendront la hausse des salaires, et la levée des restrictions liées à la COVID-19 favorisera les dépenses de services.
 - Les ménages devront toutefois composer avec des budgets plus serrés en raison de la forte inflation et de l'accroissement des coûts de financement. Par ailleurs, l'augmentation des taux d'intérêt pourrait favoriser l'épargne.
- Les replis attendus de l'investissement résidentiel marqueront un tournant, après une année record en 2021. La hausse des taux d'intérêt et les prix élevés des habitations, particulièrement en Ontario et en Colombie-Britannique, freinent l'activité du secteur résidentiel.
- Les investissements non résidentiels des entreprises devraient croître tant dans les secteurs énergétiques que dans les secteurs non énergétiques. La hausse devrait toutefois s'essouffler à mesure que les effets des augmentations de taux d'intérêt se feront sentir dans l'économie.
- Les dépenses publiques totales continueront de soutenir l'activité économique.

La progression des exportations ralentira avec la baisse de la demande étrangère, notamment aux États-Unis. Cependant, le renforcement des capacités de transport de pétrole devrait favoriser la croissance des exportations. De son côté, l'évolution des importations sera atténuée par la demande intérieure moins robuste.

TABLEAU C.9

PIB réel et ses principales composantes au Canada (variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Demande intérieure	5,8	3,0	0,8	6,0	3,0	0,9
Consommation des ménages	5,1	5,2	1,8	2,8	2,9	1,0
Investissements résidentiels	14,9	-9,4	-6,7	1,3	-0,8	-0,5
Investissements non résidentiels des entreprises	4,2	6,2	1,6	0,4	0,6	0,2
Dépenses et investissements des gouvernements	5,5	1,9	1,1	1,4	0,5	0,3
Secteur extérieur	—	—	—	-2,0	-1,4	0,4
Exportations	1,4	2,9	2,7	0,4	0,9	0,8
Importations	7,8	7,4	1,2	-2,3	-2,3	-0,4
Stocks	—	—	—	1,0	1,4	-0,5
PIB RÉEL	5,0	3,1	0,8	5,0	3,1	0,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ La consommation des ménages faiblira

Les dépenses de consommation devraient s'accroître de 5,2 % en 2022 et de 1,8 % en 2023, après avoir enregistré une hausse de 5,1 % en 2021.

- L'incidence de l'inflation et de l'augmentation des taux d'intérêt se fera de plus en plus sentir sur la consommation des ménages.
- Par contre, la levée complète des mesures sanitaires favorise la progression de la consommation de services, qui affichera de fortes hausses de 8,9 % en 2022 et de 4,0 % en 2023. Parallèlement, les gains salariaux et les mesures de soutien annoncées par les gouvernements pour aider les ménages à faire face à l'augmentation du coût de la vie atténueront les pressions financières croissantes.

■ Les investissements résidentiels reculeront après une année record

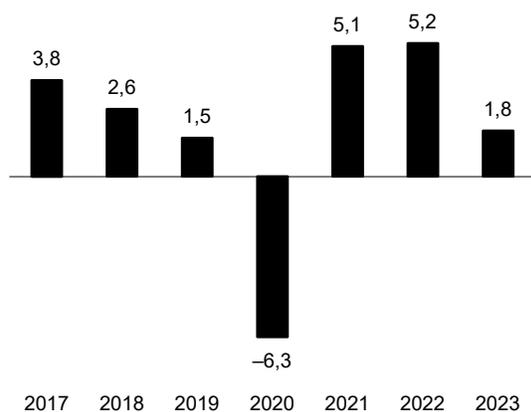
Après une croissance record de 14,9 % en 2021, les investissements résidentiels devraient reculer de 9,4 % en 2022 et de 6,7 % en 2023. Malgré l'ampleur de ces replis, les investissements retourneront à des niveaux qui avaient cours avant le début de la pandémie.

- Le rehaussement des taux d'intérêt hypothécaires ainsi que les prix élevés des habitations atténueront la demande de logements au cours des prochaines années, et ce, malgré la reprise de l'immigration.

GRAPHIQUE C.19

Dépenses de consommation des ménages au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

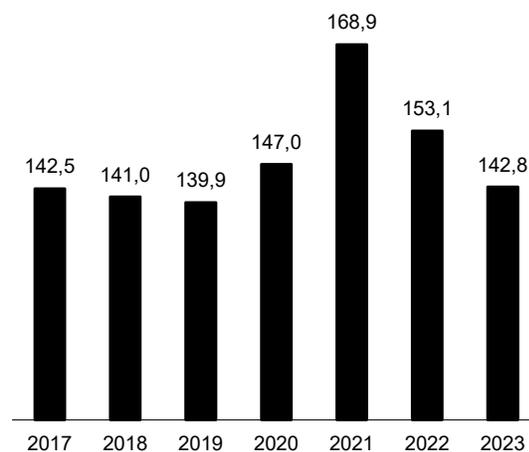


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.20

Investissements résidentiels au Canada

(en milliards de dollars enchaînés de 2012)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ La croissance des investissements non résidentiels décélérera

La progression des investissements non résidentiels des entreprises s'essouffera au cours des prochains trimestres. Elle devrait se situer à 6,2 % en 2022 avant de ralentir à 1,6 % en 2023.

- La rareté de main-d'œuvre explique en partie la hausse des investissements dans les secteurs non énergétiques.
- Dans les secteurs de l'énergie, les prix élevés du pétrole et du gaz naturel favoriseront le démarrage de projets d'investissement. Ces investissements seront cependant bridés par l'incertitude concernant la demande à long terme.

■ Les flux commerciaux ralentiront

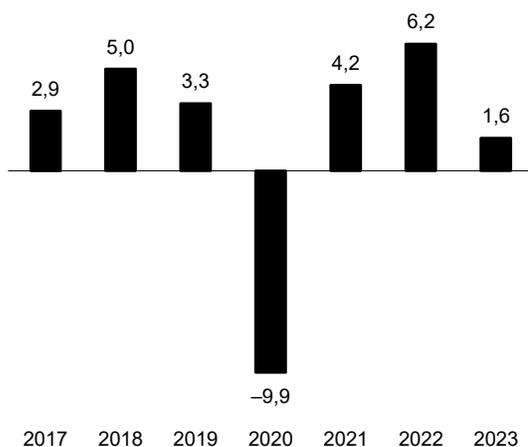
Les exportations devraient s'accroître de 2,9 % en 2022 et de 2,7 % en 2023 après une hausse modeste de 1,4 % en 2021.

- Au cours des prochaines années, le volume des exportations sera soutenu par les prix élevés de l'énergie et par le renforcement des capacités de transport, dont la mise en service de nouveaux oléoducs.
- Toutefois, la diminution de la demande étrangère atténue l'augmentation des exportations. Notamment, les exportations internationales de biens selon la base douanière se situaient en septembre 2022 à 0,1 % sous le niveau observé avant le début de la pandémie, en février 2020.

De son côté, la croissance des importations ralentira et passera de 7,4 % en 2022 à 1,2 % en 2023 en lien avec la modération de la demande intérieure.

GRAPHIQUE C.21

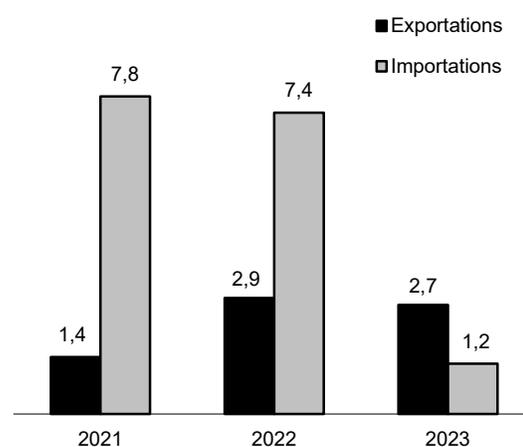
Investissements non résidentiels des entreprises au Canada
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.22

Exportations et importations du Canada
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.2 La situation économique aux États-Unis

□ La croissance freinée par les hausses de taux d'intérêt

Les perspectives économiques aux États-Unis se sont détériorées en première moitié d'année 2022 en raison de la forte inflation et des importantes hausses du taux directeur décrétées par la Réserve fédérale américaine.

- En effet, le PIB réel américain a reculé de 1,6 % à taux annualisé au premier trimestre et de 0,6 % au second.
- Il a toutefois renoué avec la croissance au troisième trimestre (+2,6 %), mais celle-ci est demeurée limitée par une demande intérieure faible.

La progression de l'économie américaine devrait se poursuivre dans les prochains trimestres, mais à un niveau en deçà de son rythme potentiel. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel devrait s'établir à 1,6 % en 2022 et à seulement 0,6 % en 2023.

- Il s'agit de révisions à la baisse de 2,0 points de pourcentage en 2022 et de 1,8 point de pourcentage en 2023 par rapport au *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022*.

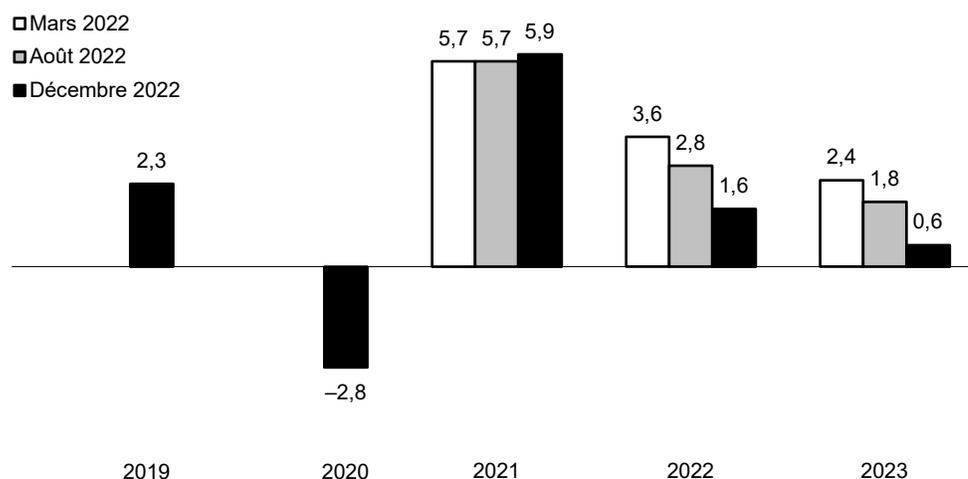
La croissance économique aux États-Unis sera limitée par des facteurs tant intérieurs qu'internationaux.

- D'une part, les effets des hausses de taux d'intérêt décrétées par la Réserve fédérale, qui a amorcé en mars dernier le cycle de resserrement monétaire le plus rapide des dernières décennies, continueront de peser sur la demande intérieure.
- D'autre part, la vigueur du dollar américain, combinée au net ralentissement de la croissance chez les principaux partenaires commerciaux des États-Unis, limitera la hausse des exportations.

GRAPHIQUE C.23

Croissance économique aux États-Unis

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

❑ Une modération de la consommation des ménages

Après avoir bénéficié de l'important soutien des politiques fiscale et monétaire en 2021, la demande intérieure devrait ralentir de façon importante, en raison principalement de la forte inflation et des hausses de taux d'intérêt décrétées pour la juguler.

En particulier, les dépenses de consommation des ménages devraient enregistrer une croissance de 2,7 % en 2022 et de 1,1 % en 2023. Elles seront limitées notamment par :

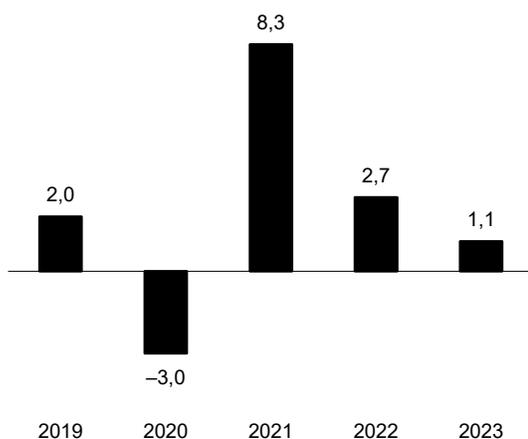
- l'effet négatif de la chute de la valeur des actifs financiers et immobiliers;
- la modération attendue de la création d'emplois découlant du ralentissement économique;
- les craintes d'une récession qui pèsent sur la confiance des ménages.

Entre autres, les investissements résidentiels, qui sont hautement sensibles aux variations de taux d'intérêt, devraient chuter de 9,3 % en 2022 et de 8,1 % en 2023, alors que les taux hypothécaires ont bondi en 2022.

- En effet, le taux hypothécaire moyen de 30 ans est passé de 3,1 % à la fin de 2021 à 7,1 % en octobre 2022, soit le plus haut niveau depuis 2002, freinant ainsi le marché immobilier.
- La montée des taux hypothécaires, combinée à la hausse des prix des habitations depuis le début de la pandémie, a déjà conduit à la plus importante baisse jamais observée de l'indice de l'abordabilité, lequel a touché en juin 2022 son niveau le plus bas depuis 1985.

GRAPHIQUE C.24

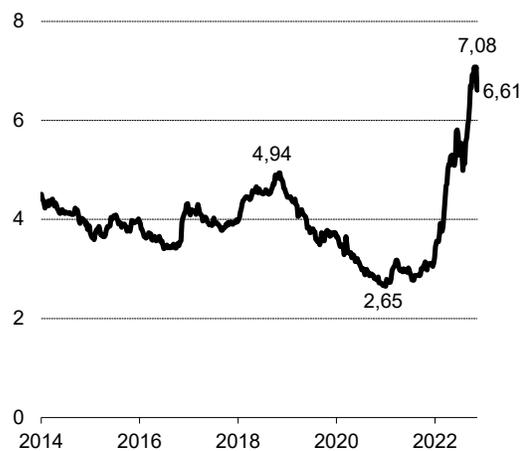
Dépenses de consommation aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.25

Taux hypothécaire de 30 ans aux États-Unis (en pourcentage)



Source : S&P Global.

La contribution de l'offre et de la demande à l'inflation aux États-Unis

L'inflation aux États-Unis a atteint, dans les derniers mois, un sommet inégalé depuis plus de 40 ans.

- Cette évolution est le résultat d'une combinaison de nombreux facteurs qui ont entraîné une baisse de l'offre et une hausse de la demande. En effet, l'offre a diminué en raison principalement des goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement. En contrepartie, différents facteurs ont stimulé la demande, dont l'important soutien au revenu des ménages.

Une décomposition de ces éléments montre qu'à la fin de 2021 et au début de 2022, les facteurs liés à l'offre ont contribué de façon plus importante à l'inflation fondamentale que ceux liés à la demande. Ces deux types de facteurs se sont toutefois rééquilibrés et ont contribué à parts à peu près égales à l'inflation dans les derniers mois.

Un ralentissement graduel de l'inflation est attendu

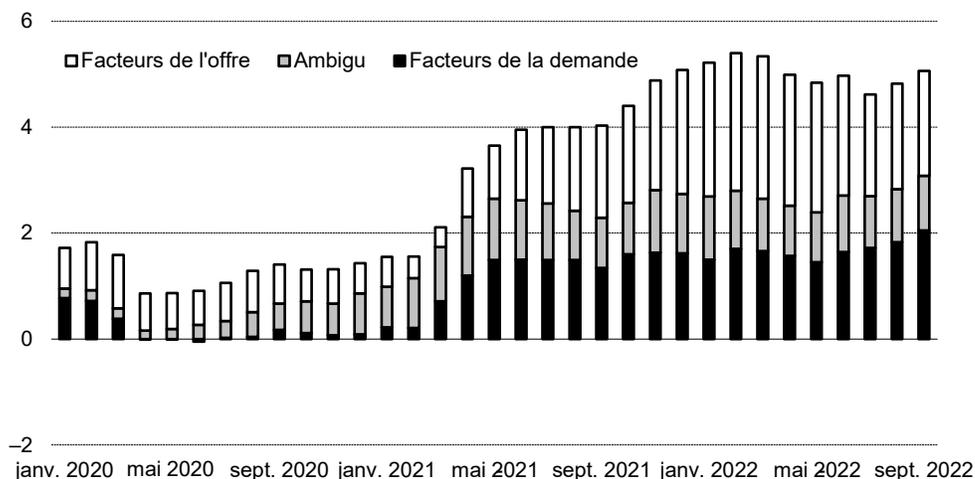
D'ici la fin de l'année 2023, l'inflation devrait ralentir, sous l'effet conjugué des développements positifs sur le plan de l'offre et du resserrement de la politique monétaire américaine, qui tempèrera la demande.

- En effet, les perspectives d'une amélioration de l'offre sont favorables, alors que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ont diminué substantiellement dans les derniers mois, comme en témoigne le recul des coûts de transport et des délais de livraison.
- En ce qui concerne la demande, elle devrait ralentir en réponse aux hausses du taux directeur, qui devraient permettre d'alléger certaines pressions sur les prix, notamment par l'entremise d'un ralentissement économique et de la vigueur du dollar américain.

Toutefois, l'inflation pourrait s'avérer plus persistante si, en raison des pressions salariales à la hausse, la croissance des prix des services demeure élevée.

Contribution à la variation annuelle de l'inflation fondamentale

(en points de pourcentage)



Note : Il s'agit de l'inflation excluant les aliments et l'énergie, mesurée par le déflateur des dépenses personnelles de consommation.
Source : Réserve fédérale de San Francisco.

❑ L'incertitude pèsera sur les investissements des entreprises tandis que la force du dollar américain nuira aux exportations

À la suite d'une hausse de 6,4 % en 2021, les investissements des entreprises devraient ralentir et croître de 3,6 % en 2022 et de 1,5 % en 2023.

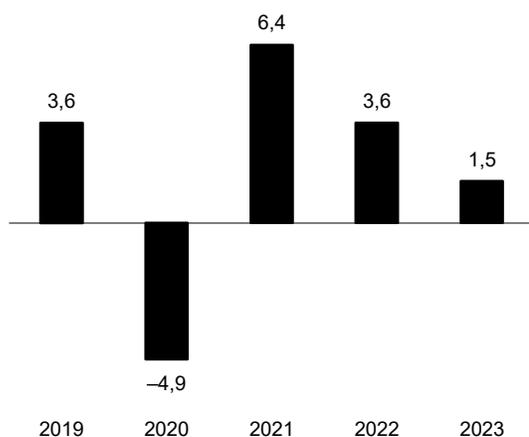
- Les investissements des entreprises se modéreront en raison du ralentissement de la demande et de l'augmentation des coûts de financement.
- De plus, les hausses des prix des intrants et des coûts de la main-d'œuvre comprimeront les marges de profits, limitant l'investissement.
- Par ailleurs, les entreprises diminueront le rythme d'accumulation de leurs stocks, alors que ceux-ci ont fortement augmenté depuis la fin de l'année 2021, ce qui freinera également la croissance du PIB réel.

En outre, les entreprises exportatrices subiront les contrecoups des effets conjugués du ralentissement économique mondial et de la vigueur du dollar américain, dont la valeur se situe près d'un sommet en 20 ans. Le dollar a en effet été stimulé en 2022 par le resserrement vigoureux de la politique monétaire américaine.

- Ainsi, la forte croissance de 6,8 % des exportations prévue en 2022, qui découle d'une hausse marquée au premier semestre, devrait ralentir à 3,6 % en 2023.
- Les importations devraient pour leur part progresser de 9,3 % en 2022 et de 1,7 % en 2023.

GRAPHIQUE C.26

Investissements des entreprises aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.27

Indice du dollar américain

(indice, mars 1973 = 100)



Note : Il s'agit de l'indice DXY, qui mesure la valeur du dollar américain par rapport à un panier de six devises.
Source : Bloomberg.

3. LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

□ Un important ralentissement de la croissance mondiale

Après une vigoureuse reprise en 2021, l'économie mondiale affichera une faible croissance de 2,9 % en 2022 et de 2,5 % en 2023. Il s'agit d'une progression de l'activité économique bien inférieure à la moyenne des deux dernières décennies, qui se situe à 3,6 %.

- La croissance économique mondiale a été revue en baisse de 1,0 point de pourcentage pour 2022 et de 1,1 point de pourcentage pour 2023 par rapport à la prévision de mars. Les prévisions concernant tant les économies avancées que les économies émergentes et en développement ont été abaissées.

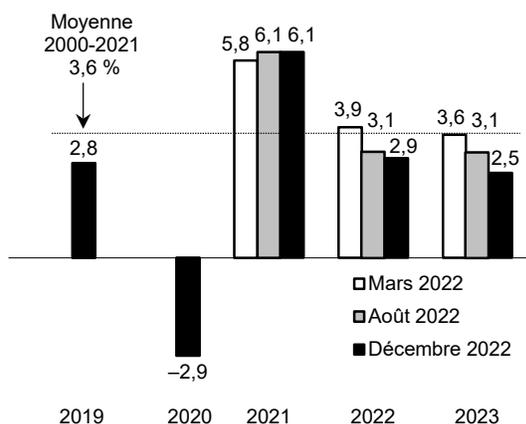
Le ralentissement mondial reflète une récession dans certaines économies d'Europe et une modération substantielle de la croissance en Chine et aux États-Unis.

- La crise énergétique en Europe, la politique monétaire restrictive adoptée par les banques centrales pour abaisser l'inflation et les événements météorologiques intenses ont exercé un effet modérateur sur l'activité économique mondiale.

Les risques liés à la prévision mondiale demeurent élevés. Ils incluent la persistance de la forte inflation, l'évolution de la crise énergétique en Europe ainsi que l'évolution de la guerre en Ukraine.

GRAPHIQUE C.28

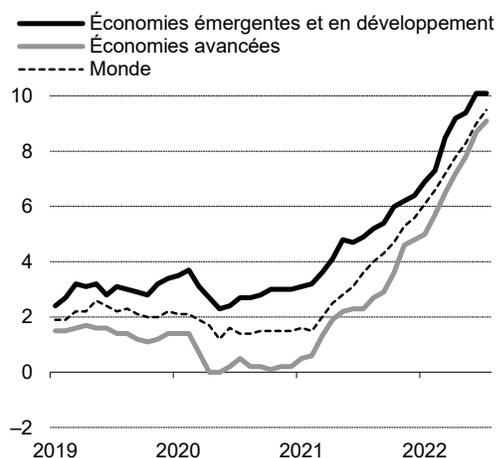
Croissance économique mondiale (PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, en pourcentage)



Sources : S&P Global, Fonds monétaire international, Refinitiv Datastream, Bloomberg, Eurostat, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.29

Indice des prix à la consommation (variation en pourcentage)



Source : Banque mondiale.

Le tableau suivant présente la prévision économique mondiale détaillée selon les régions et les principaux pays.

TABLEAU C.10

Perspectives de croissance économique mondiale
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	Poids ⁽¹⁾	2021	2022	2023
Monde⁽²⁾	100,0	6,1	2,9	2,5
– Mars 2022		5,8	3,9	3,6
Économies avancées⁽²⁾	42,3	5,3	2,3	0,8
– Mars 2022		5,1	3,4	2,3
Québec	0,3	6,0	3,1	0,7
– Mars 2022		6,3	2,7	2,0
Canada	1,4	5,0	3,1	0,8
– Mars 2022		4,6	3,8	2,6
États-Unis	15,8	5,9	1,6	0,6
– Mars 2022		5,7	3,6	2,4
Zone euro	12,0	5,4	2,8	0,2
– Mars 2022		5,4	3,0	2,3
Royaume-Uni	2,2	7,5	3,3	-0,2
– Mars 2022		7,5	3,9	1,8
Japon	4,0	1,6	1,5	1,2
– Mars 2022		1,6	3,0	1,4
Économies émergentes et en développement⁽²⁾	57,7	6,7	3,4	3,7
– Mars 2022		6,3	4,2	4,6
Chine	18,2	8,1	3,3	4,6
– Mars 2022		8,1	5,0	5,1
Inde ⁽³⁾	6,8	8,7	6,9	5,5
– Mars 2022		8,9	7,7	6,4

(1) Les poids dans le PIB mondial correspondent à ceux de l'année 2020.

(2) Il s'agit des données selon la parité des pouvoirs d'achat.

(3) Les données sont calculées pour l'année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, Refinitiv Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

Les perspectives économiques mondiales se détériorent, selon le FMI

Selon le FMI, la croissance économique mondiale ainsi que le commerce mondial de biens et services devraient ralentir en 2023, alors que l'inflation restera élevée.

- Dans ses prévisions d'octobre, le FMI anticipe que la croissance mondiale de 2,7 % en 2023 sera la plus basse enregistrée depuis 2001 (+2,5 %), en excluant la crise financière mondiale en 2008-2009 et la pandémie de COVID-19 en 2020.
- De plus, le PIB réel mondial sera plus faible que prévu lors de la précédente prévision, faite en juillet 2022, pour 143 pays représentant 92 % du PIB mondial. Cette révision s'explique notamment par la forte inflation, par le resserrement des conditions monétaires, par le ralentissement prononcé de l'économie chinoise et par les répercussions de la guerre en Ukraine.

Une production mondiale plus faible signifie que les échanges commerciaux seront moins dynamiques. La prévision du commerce mondial a donc été abaissée.

Comme plusieurs prévisionnistes, le FMI ne s'attend pas à une récession mondiale. L'institution a indiqué, en effet, qu'une baisse du PIB mondial ou du PIB mondial par habitant, qui se produit habituellement lors d'une récession mondiale, n'est pas intégrée dans son scénario de base.

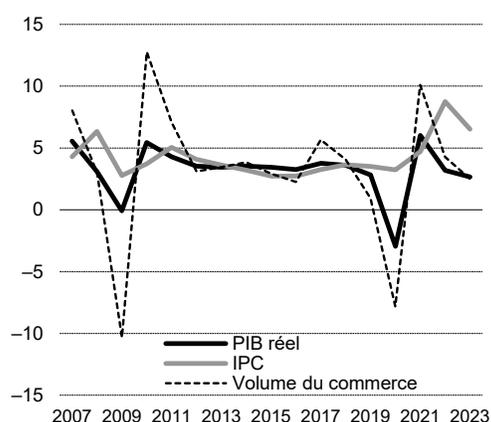
- Toutefois, elle anticipe une contraction du PIB réel pour au moins deux trimestres consécutifs – ce qui est considéré comme une récession dans plusieurs économies – en 2022 ou en 2023 dans des pays représentant plus de 30 % du PIB mondial.

Par ailleurs, le FMI souligne qu'un ralentissement économique plus important qu'anticipé en octobre est possible advenant une matérialisation des risques de dégradation qui pèsent sur l'économie mondiale. Il estime à 25 % la probabilité que la croissance se situe sous la barre historique de 2 % en 2023.

À moyen terme, les séquelles des chocs observés en 2022 sur l'économie mondiale seront importantes. Selon le FMI, les pertes cumulatives de production pourraient se chiffrer à 1,3 point de pourcentage pour 2022. Elles pourraient atteindre 3,0 points de pourcentage d'ici 2026, malgré des gains exceptionnels et les retombées des réformes prévus pour certains pays. Ces pertes sont mesurées par les écarts entre la croissance anticipée en octobre et celle qui était prévue en janvier.

PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, IPC et commerce mondial de biens et services

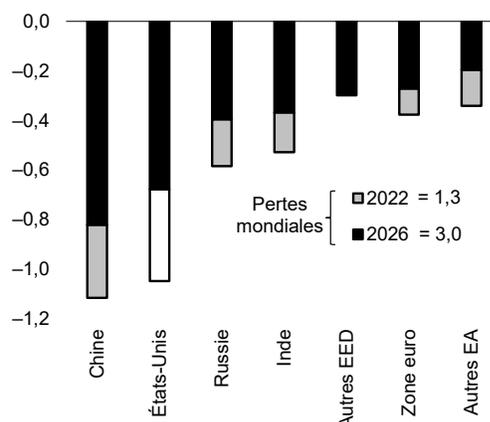
(variation en pourcentage)



Source : Fonds monétaire international.

Pertes de production dues aux chocs de 2022 sur l'économie mondiale

(écarts en points de pourcentage par rapport aux prévisions de janvier 2022)



Notes : EED signifie « économies émergentes et en développement »; EA signifie « économies avancées ».

Pour 2026, il s'agit de pertes cumulées.

Source : Fonds monétaire international.

□ Un ralentissement marqué de la croissance des économies avancées

La croissance des économies avancées devrait ralentir à 2,3 % en 2022 et à 0,8 % en 2023, après avoir atteint 5,3 % en 2021.

Le ralentissement de l'économie américaine sera accompagné par la dégradation des perspectives de la zone euro.

— Entre autres, l'indice des directeurs d'achat, qui est en forte baisse par rapport à juin, signale une récession en zone euro, dont en Allemagne, et au Royaume-Uni.

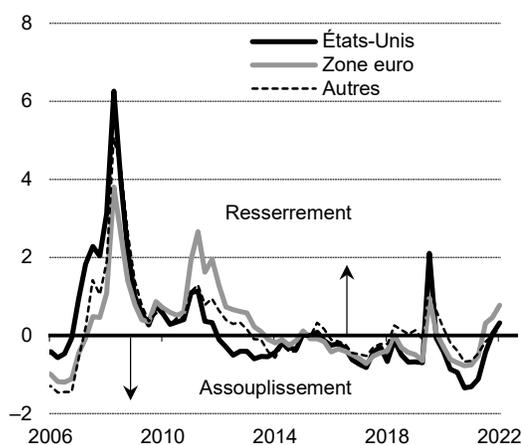
Le Japon affichera en 2023 la croissance la plus élevée parmi les pays du G7, une première depuis 1989. Le pays se distingue par une inflation relativement plus modérée que dans les autres grandes économies et par le maintien d'une politique monétaire accommodante.

— Toutefois, l'inflation a atteint en octobre un sommet depuis 1982, et la dépréciation du yen à son niveau le plus bas depuis 1990 suggère que les pressions inflationnistes pourraient s'intensifier.

GRAPHIQUE C.30

Conditions financières dans les économies avancées

(en écarts-types par rapport à la moyenne du 1^{er} trimestre 2006 au 1^{er} trimestre 2022)

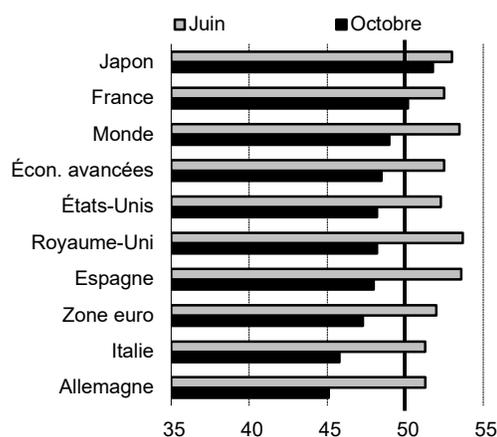


Source : Fonds monétaire international.

GRAPHIQUE C.31

Indice composite des directeurs d'achat en juin et en octobre 2022

(indice de diffusion; un indice supérieur à 50 indique une zone d'expansion)



Source : Bloomberg.

❑ Une dégradation des perspectives européennes

L'Europe est au cœur des inquiétudes des investisseurs et des analystes dans le contexte d'une crise énergétique sévère, reliée notamment à l'approvisionnement en gaz naturel et à ses prix élevés, qui alimente l'inflation et fait craindre une récession dans plusieurs pays.

En effet, les prix de l'énergie ont fortement augmenté, pour atteindre des sommets. Comme l'Europe importe une grande part de son énergie, notamment de Russie, l'incertitude entourant l'approvisionnement de la région a alimenté la hausse des prix de l'énergie, dont ceux du gaz naturel. Elle a ainsi contribué, avec la demande élevée, à propulser les prix de l'électricité à des niveaux records dans plusieurs pays européens.

Le coût élevé de l'énergie a donc entraîné une forte progression des prix de la production et de la consommation, avec des répercussions négatives sur d'autres prix et sur les économies européennes.

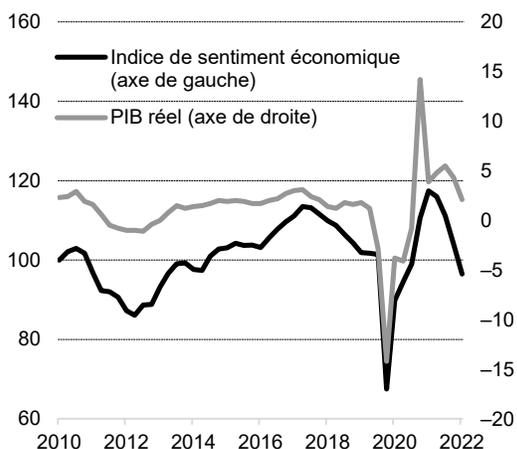
- Ainsi, après une performance économique meilleure que la moyenne des pays de l'OCDE au premier semestre de 2022, la situation économique en Europe s'est détériorée fortement et rapidement. Entre autres, l'inflation en zone euro est passée de 5,1 % en janvier à 10,6 % en octobre, un sommet historique, tandis que la croissance du PIB réel s'est modérée au troisième trimestre. La confiance s'est également dégradée, selon l'indice de sentiment économique.
- Les prévisions pour la région ont été abaissées à plusieurs reprises. Des craintes de récession concernent notamment l'Allemagne et l'Italie, ainsi que plusieurs pays de l'Europe de l'Est, car ces économies sont fortement dépendantes des importations de gaz naturel russe.

Afin d'atténuer l'ampleur de la crise énergétique, les gouvernements ont mis en place plusieurs stratégies visant, d'une part, à sécuriser et à diversifier les sources d'approvisionnement en gaz et, d'autre part, à limiter la consommation de gaz naturel.

- Les efforts des gouvernements et les stocks élevés de gaz naturel en prévision de l'hiver 2022 commencent à avoir certains effets positifs, notamment sur la confiance en Allemagne.

GRAPHIQUE C.32

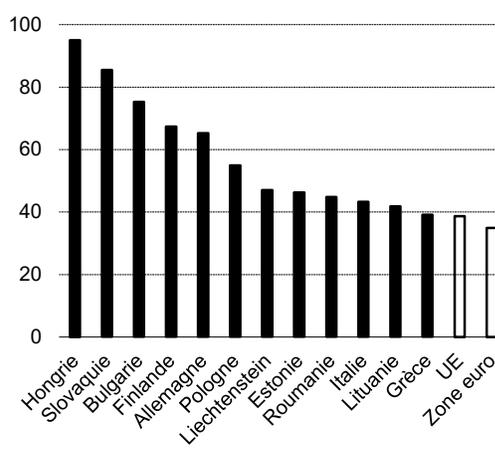
Confiance et produit intérieur brut réel trimestriels en zone euro
(indice, moyenne de long terme = 100, et variation annuelle du PIB réel en pourcentage)



Sources : Commission européenne et Refinitiv Datastream.

GRAPHIQUE C.33

Importations de gaz naturel en provenance de la Russie – 2020
(pourcentage des importations totales de gaz naturel de l'économie concernée)



Sources : Eurostat et ministère des Finances du Québec.

❑ Les économies émergentes et en développement vulnérables au resserrement monétaire

La croissance des économies émergentes et en développement devrait s'établir à 3,4 % en 2022 et s'accélérer à 3,7 % en 2023, après un rebond de 6,7 % en 2021. Pour plusieurs économies, la vigueur du dollar a contribué au resserrement des conditions financières ainsi qu'à la hausse des coûts des produits importés et à l'inflation, ce qui a freiné l'activité économique. Toutefois, la résilience de certaines économies productrices d'énergie ainsi que de l'Asie devrait soutenir l'activité économique et limiter le ralentissement de l'économie mondiale en 2023.

En Chine, après un rebond de 8,1 % en 2021, l'expansion économique devrait se modérer à 3,3 % en 2022, à la suite des confinements fréquents en lien avec l'application de la politique zéro COVID-19 et en raison des difficultés du secteur immobilier. Par ailleurs, les mesures de soutien tarderont à produire leurs effets en raison de l'incertitude liée à la situation sanitaire. L'activité économique devrait néanmoins se redresser à 4,6 % en 2023.

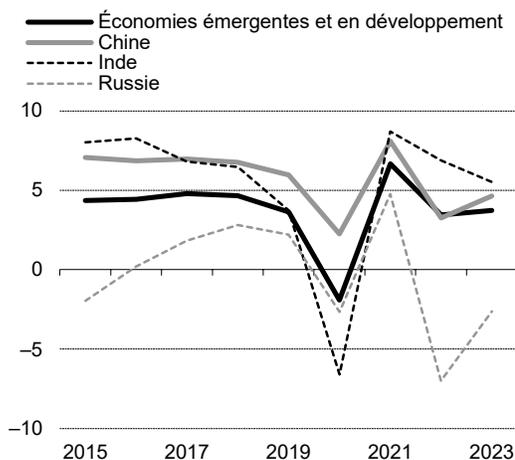
En Inde, la croissance devrait se modérer à 6,9 % en 2022 et à 5,5 % en 2023, après un fort rebond de 8,7 % en 2021.

— Le ralentissement économique s'explique notamment par les répercussions sur la demande intérieure du relèvement des taux directeurs de la banque centrale pour lutter contre l'inflation et par la dégradation du contexte international.

En Russie, l'activité économique devrait se contracter de 7,0 % en 2022 et de 2,6 % en 2023 sous l'effet des sanctions internationales.

GRAPHIQUE C.34

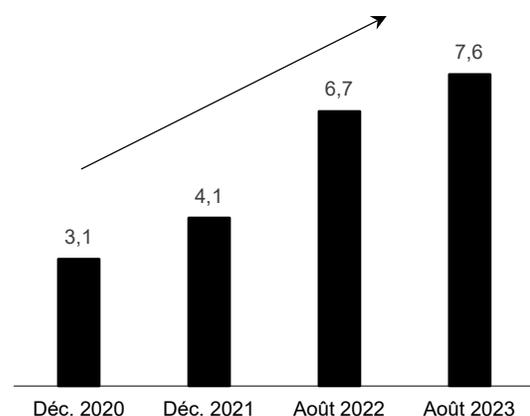
Perspectives de croissance des économies émergentes et en développement (variation du PIB réel, en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international, Refinitiv Datastream, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.35

Taux directeur moyen des économies émergentes et en développement (en pourcentage)



Note : Selon un relevé de la Banque mondiale d'août 2022.
Source : Banque mondiale.

Inquiétudes concernant les économies émergentes et en développement

Des chocs diversifiés

Les économies émergentes et en développement sont confrontées à une série de chocs qui touchent leurs perspectives de croissance.

- Le resserrement de la politique monétaire aux États-Unis et la crise énergétique en Europe se sont accompagnés d'une appréciation marquée du dollar américain, qui a intensifié sensiblement les pressions sur les prix intérieurs en augmentant les coûts des produits importés.
- En outre, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement résultant notamment de la guerre en Ukraine, de confinements stricts dans les principaux centres manufacturiers en Chine ainsi que de fortes intempéries ont pesé sur l'offre de produits et ont alimenté l'inflation.
- Ainsi, plusieurs banques centrales ont relevé leur taux directeur afin de contrer les fortes pressions inflationnistes.

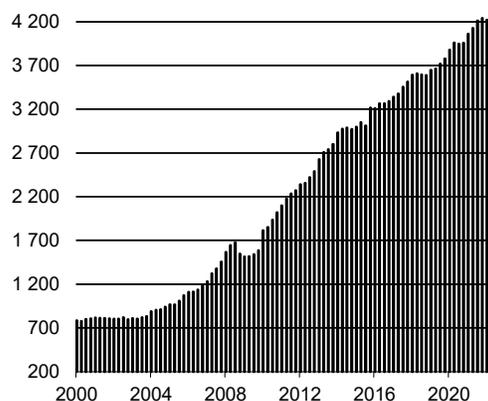
Des craintes sur la capacité de certains pays à assurer le service de la dette

Les hausses des taux directeurs ainsi que les importantes sorties de capitaux, qui ont entraîné une dépréciation de la monnaie pour plusieurs pays émergents, ont fait grimper les coûts d'emprunt.

- Ainsi, certains pays pourraient avoir du mal à assurer les services de la dette dans le contexte d'une réduction des réserves internationales et d'un niveau élevé de dette libellée en devises étrangères.
- De plus, les marges de manœuvre budgétaires limitées dans certains pays pourraient peser sur leur capacité à honorer leurs engagements extérieurs. Selon la Banque mondiale, le pourcentage de pays où un resserrement de la politique budgétaire est attendu pourrait atteindre en 2023 un sommet depuis au moins 1992, ce qui entraînerait un stress sur les marchés financiers.

Pour éviter un effondrement des pays plus vulnérables à une crise de la dette, le FMI recommande d'accélérer la mise en œuvre du cadre commun du G20, qui vise à régler les situations d'insolvabilité et les problèmes de liquidités persistants dans les pays qui en font la demande.

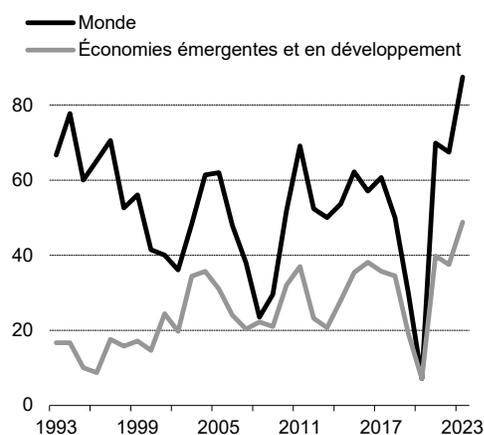
Emprunts non bancaires en dollars des économies émergentes et en développement (en milliards de dollars américains; données disponibles au 2^e trimestre de 2022)



Sources : Banque des règlements internationaux et ministère des Finances du Québec.

Évolution du pourcentage de pays en resserrement de leur politique budgétaire (en pourcentage)

(en pourcentage)



Note : Le resserrement de la politique budgétaire est défini comme la variation positive du solde budgétaire hors intérêts ajusté des variations cycliques. Les calculs ont été effectués pour un maximum de 84 pays et sont basés sur des données publiées par le FMI en avril 2022.

Source : Banque mondiale.

4. L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

❑ Les marchés financiers soumis à une forte volatilité sous l'effet des actions des banques centrales pour lutter contre l'inflation

L'année 2022 a été très difficile pour l'ensemble des classes d'actifs, alors que tant les cours des actions que ceux des obligations affichent des reculs importants.

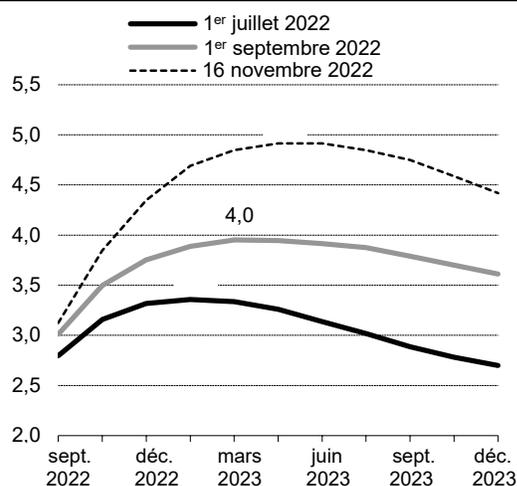
- Ces évolutions s'expliquent principalement par le relèvement extrêmement rapide des taux d'intérêt mis en œuvre par les banques centrales dans le but de combattre une inflation qui a atteint des sommets en 40 ans dans certains pays.
- D'ailleurs, les investisseurs ont constamment revu à la hausse leurs attentes à l'égard du resserrement des politiques monétaires au cours des derniers mois, ce qui a engendré une forte volatilité sur les marchés financiers.
- Dans ce contexte, les principaux indices boursiers ont enregistré des baisses supérieures à 15 % aux États-Unis et à 5 % au Canada, tandis que les taux obligataires ont atteint des sommets en plus de 10 ans dans ces deux pays.

Par ailleurs, les craintes de récession et l'instabilité des marchés ont amené les investisseurs à se réfugier dans le dollar américain, qui s'est apprécié par rapport à plusieurs devises, dont le dollar canadien.

Les prix des matières premières, notamment ceux du pétrole, ont quant à eux diminué après les sommets atteints plus tôt cette année.

GRAPHIQUE C.36

Attentes des marchés financiers quant au taux directeur américain (en pourcentage)

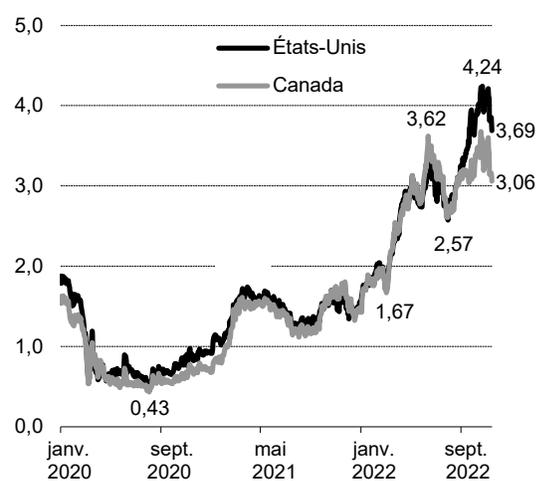


Notes : La dernière donnée est celle du 16 novembre 2022. Il s'agit des attentes implicites selon les contrats à terme sur les fonds fédéraux américains.

Source : Bloomberg.

GRAPHIQUE C.37

Taux de rendement des obligations fédérales à échéance de 10 ans (en pourcentage)



Note : La dernière donnée est celle du 16 novembre 2022.

Source : Bloomberg.

❑ Banque du Canada : stabilité du taux directeur prévue en 2023

Depuis mars 2022, la Banque du Canada a resserré sa politique monétaire à un rythme exceptionnel en réponse à la persistance de la forte inflation. Elle a ainsi fait passer son taux directeur de 0,25 % en mars 2022 à 3,75 % en octobre.

- La Banque du Canada a toutefois ralenti le rythme de ses hausses de taux en relevant le taux cible de 50 points de base en octobre, par rapport à 75 et à 100 points de base en septembre et en juillet respectivement.
- Bien qu'elle ait mentionné que le taux directeur devrait encore augmenter, la Banque du Canada a signalé que la fin du cycle de resserrement de la politique monétaire approchait.

Dans ce contexte, le taux directeur devrait atteindre 4 % à la fin de l'année et s'y maintenir jusqu'à la fin de 2023. Le recul prévu de l'inflation devrait permettre à la Banque du Canada de procéder à des baisses de taux à partir de 2024.

❑ Réserve fédérale américaine : un taux directeur à plus de 4,5 % en 2023

La Réserve fédérale américaine a haussé son taux directeur de 375 points de base depuis mars dernier, lui faisant atteindre la fourchette 3,75 %-4,00 % en novembre. Il s'agit d'un rythme de resserrement monétaire inégalé dans les dernières décennies.

- Lors de son annonce de novembre, la Réserve fédérale a mentionné qu'il serait encore nécessaire d'augmenter le taux directeur afin de ramener l'inflation à la cible de 2 %. Le rythme du relèvement devrait cependant ralentir au cours des prochains mois, après quatre augmentations consécutives de 75 points de base décrétées depuis juin.

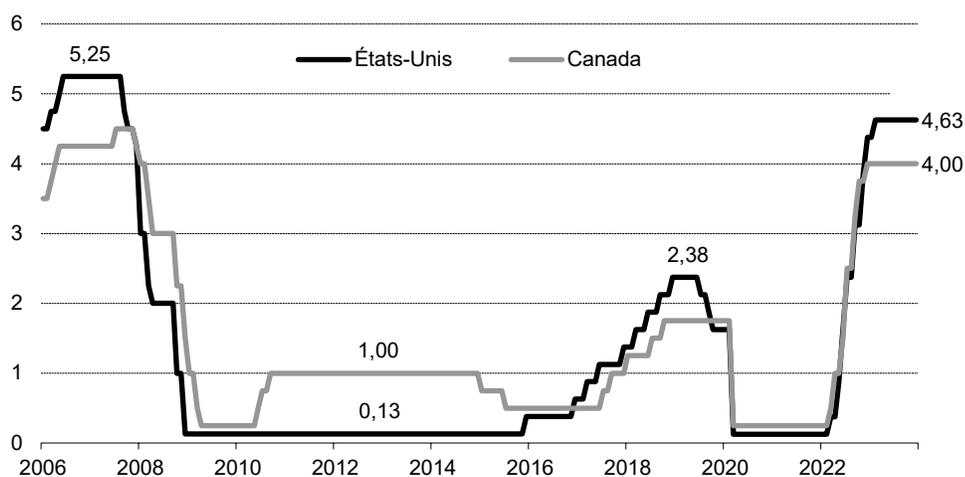
Ainsi, la Réserve fédérale devrait hausser son taux directeur à plus de 4,5 % d'ici le début de 2023. Il devrait rester stable pour le reste de 2023, et diminuer en 2024.

Par ailleurs, les risques demeurent orientés à la hausse en ce qui concerne le sommet qu'atteindront les taux directeurs au Canada et aux États-Unis.

GRAPHIQUE C.38

Taux directeur au Canada et aux États-Unis

(taux cible du financement à un jour et taux cible des fonds fédéraux⁽¹⁾, en pourcentage)



(1) Le taux cible des fonds fédéraux est la valeur médiane de la fourchette cible.
Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

Un resserrement monétaire à un rythme inégalé depuis plusieurs décennies

La montée de l'inflation dans la plupart des pays, après la réouverture de l'économie à la suite de la pandémie, a poussé de nombreuses banques centrales à relever leur taux directeur à un rythme inégalé depuis plusieurs décennies. C'est le cas notamment de la Réserve fédérale américaine et de la Banque du Canada.

Ce mouvement généralisé s'explique principalement par une persistance des pressions inflationnistes, alors qu'une part grandissante de l'inflation provient maintenant de composantes pour lesquelles les hausses de prix apparaissent plus durables en raison notamment des pressions salariales découlant de la rareté de main-d'œuvre.

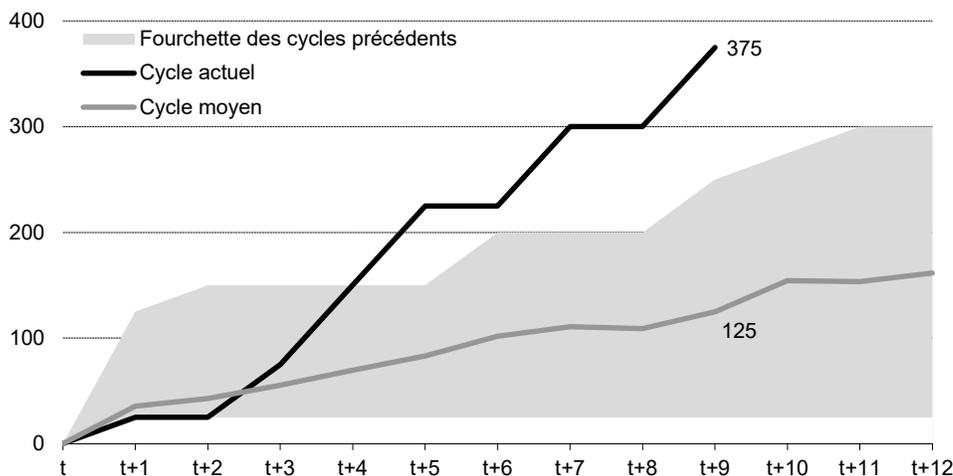
- Aux États-Unis, le taux directeur a augmenté de 375 points de base en l'espace de seulement neuf mois, tandis qu'au Canada, l'augmentation cumulative a été de 350 points de base entre mars et octobre 2022. Ce resserrement vigoureux a amené les taux directeurs à près de 4,00 % dans les deux pays.
- En Europe, la Banque d'Angleterre a relevé son taux directeur de près de 300 points de base depuis la fin de 2021, tandis que la Banque centrale européenne a resserré sa politique monétaire en augmentant son taux directeur de 200 points de base depuis juillet dernier.

En relevant leur taux directeur de façon aussi expéditive, les banques centrales espèrent pouvoir opérer un ralentissement économique suffisamment prononcé pour rééquilibrer l'offre et la demande dans l'économie, principalement sur le marché du travail. Ce resserrement monétaire vigoureux vise à ramener graduellement l'inflation vers la cible de 2 % et à la maintenir à ce niveau de façon durable.

- Les banques centrales souhaitent également éviter un désancrage des attentes d'inflation à long terme, auquel cas le retour de l'inflation vers la cible de 2 % serait beaucoup plus difficile à réaliser.

Cycles de resserrement monétaire de la Réserve fédérale américaine depuis 1975

(hausse cumulative du taux directeur en points de base et nombre de mois)



Note : La période couverte a été limitée à 12 mois. Il faut toutefois souligner que les précédents cycles de resserrement monétaire se sont poursuivis au-delà de cet horizon.

Sources : Refinitiv Datastream et ministère des Finances du Québec.

□ Les taux obligataires nord-américains proches d'un sommet

Les taux obligataires ont connu des augmentations importantes en 2022 dans les principales économies avancées. Au Canada, le taux des obligations fédérales à échéance de 10 ans a bondi de plus de 160 points de base depuis le début de l'année, pour s'établir à plus de 3,0 % en novembre.

- Cette hausse reflète surtout le resserrement important de la politique monétaire mis en œuvre au Canada et ailleurs dans le monde afin de lutter contre la forte inflation.
- Depuis la fin de l'été, le rehaussement supplémentaire des attentes des marchés financiers quant au rythme du relèvement et aux niveaux qu'atteindront les taux directeurs a stimulé davantage les taux obligataires.

Le cycle de resserrement monétaire devrait prendre fin cette année au Canada et vers le début de 2023 aux États-Unis. Dans ce contexte, les taux obligataires américains et canadiens devraient être relativement proches d'un sommet, et il est prévu qu'ils s'orientent légèrement à la baisse au cours de 2023.

□ Dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain

Dans la foulée de l'appréciation généralisée du dollar américain, le dollar canadien s'est déprécié de manière importante par rapport à la devise américaine dans les derniers mois. Il s'est établi à environ 75 cents américains en novembre.

- L'élargissement des écarts entre les taux d'intérêt américains et canadiens en faveur des États-Unis, alors qu'il est attendu que la Réserve fédérale américaine relève davantage son taux directeur que la Banque du Canada, a également contribué à la baisse du dollar canadien.

Le dollar canadien devrait demeurer sous pression par rapport au dollar américain d'ici la fin de l'année. Il devrait graduellement regagner du terrain en 2023 lorsque la Réserve fédérale signalera la fin prochaine de ses hausses de taux et que les perspectives de croissance de l'économie mondiale commenceront à s'améliorer.

TABLEAU C.11

Marchés financiers canadiens

(moyennes annuelles en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d'année entre parenthèses)

	2021	2022	2023
Taux cible du financement à un jour	0,3 (0,3)	2,0 (4,0)	4,0 (4,0)
Bons du Trésor – 3 mois	0,1 (0,2)	2,3 (4,0)	4,0 (3,9)
Obligations – 10 ans	1,4 (1,5)	2,8 (3,4)	3,2 (3,1)
Dollar canadien (en cents américains)	79,7 (78,5)	76,4 (73,0)	74,0 (75,2)
Dollar américain (en dollar canadien)	1,25 (1,27)	1,31 (1,37)	1,35 (1,33)

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

❑ Les marchés de l'énergie soumis à plusieurs risques

Après avoir atteint un sommet à 114 \$ US le baril en moyenne en juin, les prix du pétrole ont fortement diminué au cours des derniers mois. Le cours du West Texas Intermediate (WTI) s'est situé en moyenne à 88 \$ US le baril en novembre, soit un recul d'environ 23 %.

- L'offre mondiale de pétrole plus abondante qu'anticipé, la forte appréciation du dollar américain et les inquiétudes concernant les perspectives de l'économie mondiale sont autant de facteurs ayant influencé négativement les cours pétroliers.

Les prix du pétrole devraient rester volatils au cours des prochains mois en raison de la persistance de nombreux risques pesant sur le marché pétrolier.

- Du côté de l'offre, l'incertitude persiste concernant l'impact de l'embargo européen sur la production de pétrole en Russie, qui prendra pleinement effet vers la fin de cette année, et concernant la stratégie que compte adopter l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et ses partenaires pour soutenir les prix.

De plus, les perspectives de la demande mondiale de pétrole demeurent incertaines en raison du ralentissement marqué de la croissance économique mondiale et de la crise énergétique en Europe.

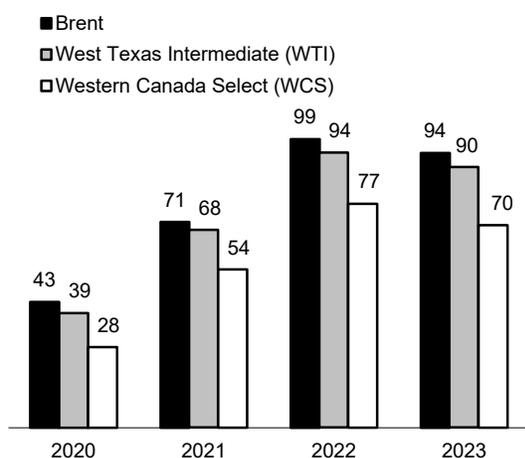
D'ailleurs, malgré une baisse dans les derniers mois, les prix du gaz naturel demeurent à des niveaux élevés, particulièrement en Europe, en raison de la diminution de l'approvisionnement en provenance de la Russie et de la forte demande prévue cet hiver.

- Les cours européens du gaz, qui sont supérieurs de plus de 40 % à leur niveau précédant le déclenchement de la guerre en Ukraine, devraient se maintenir à des niveaux relativement élevés dans les prochains mois.

GRAPHIQUE C.39

Évolution des prix du pétrole

(en dollars américains le baril)

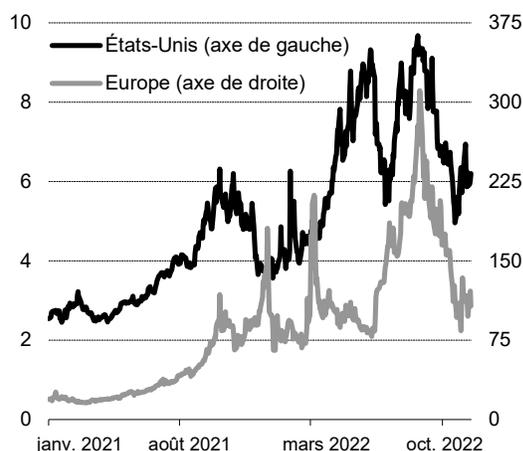


Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.40

Évolution des prix du gaz naturel

(en dollars américains le MMBtu aux États-Unis et en euros le MWh en Europe)



Note : Le prix américain est pour une livraison au Henry Hub, en Louisiane, et le prix européen, pour une livraison au Netherlands Title Transfer Facility (TTF), aux Pays-Bas.
Source : Bloomberg.

5. PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

Les prévisions économiques et financières dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer le scénario économique et financier mondial ainsi que l'évolution prévue de l'économie du Québec.

❑ Une inflation plus élevée et plus persistante à l'échelle mondiale entraînant un resserrement monétaire plus important que prévu

Les pressions sur les prix devraient s'estomper graduellement au cours des prochains trimestres, alors que le resserrement monétaire à l'échelle mondiale commencera à porter ses fruits.

- Si l'inflation devait persister, elle pourrait amener les banques centrales à resserrer davantage leur politique monétaire.

Les banques centrales devront faire preuve de prudence.

- Un resserrement insuffisant des politiques monétaires soutiendrait davantage les pressions sur les prix et accentuerait les déséquilibres au sein des économies.
- Toutefois, un resserrement trop restrictif pourrait entraîner une contraction sévère du PIB réel.

❑ Une modération plus rapide que prévu de l'inflation, qui entraînerait une politique monétaire moins restrictive

- Un ralentissement plus rapide que prévu de la hausse des prix pourrait amener les banques centrales à adopter des politiques monétaires moins restrictives, ou encore à commencer à assouplir leur politique monétaire plus tôt que prévu.
- Un tel dénouement pourrait se traduire par une croissance économique plus forte qu'attendu.

❑ Un ajustement plus prononcé qu'escompté du secteur immobilier au Québec et au Canada

L'effervescence qu'a connue le marché immobilier en 2020 et en 2021 a entraîné une surévaluation des prix des logements dans certaines villes, notamment à Vancouver et à Toronto.

- En 2020 et en 2021, l'offre de propriétés disponibles s'est avérée insuffisante pour répondre à la croissance subite de la demande. Ce déséquilibre a exercé des pressions haussières sur les prix, qui ont atteint des sommets en début d'année 2022. Les prix élevés des habitations et l'augmentation des taux d'intérêt ont détérioré l'abordabilité au cours des derniers mois, réduisant par le fait même la demande.

Une correction plus importante qu'escompté des prix immobiliers pourrait survenir en réaction à une hausse des taux d'intérêt hypothécaires ou à une demande qui s'essouffle. Cette situation pourrait entraîner un ralentissement plus rapide que prévu de l'investissement résidentiel et ainsi freiner de façon plus marquée la croissance économique.

- Une telle évolution générerait également de l'instabilité sur les marchés financiers et aurait des répercussions négatives sur la situation financière des ménages.

❑ **Des difficultés de recrutement accentuées par la rareté de main-d'œuvre**

Comme beaucoup d'économies développées, le Québec fait face à un phénomène de vieillissement démographique qui se traduit par un resserrement de son bassin de travailleurs potentiels.

- Ce changement démographique exerce des pressions sur le marché du travail. Dans un contexte où le taux de chômage se situe près des creux historiques et où le nombre de postes vacants atteint des sommets, la rareté de main-d'œuvre pourrait peser sur la croissance économique de façon plus marquée que prévu.

❑ **Une évolution différente des prix de l'énergie**

Les prix du pétrole ont atteint un sommet en juin dernier. Depuis, les cours ont fortement diminué en raison notamment d'une offre mondiale plus abondante que prévu et de la détérioration des perspectives économiques mondiales. Malgré leur volatilité, les prix du pétrole devraient se maintenir près des niveaux actuels au cours des prochains mois. Cependant, certains éléments pourraient faire varier l'évolution attendue des prix.

- Les cours du pétrole pourraient augmenter de nouveau en raison notamment de l'accentuation des tensions géopolitiques, de la stratégie adoptée par l'OPEP ou encore d'une modération moins importante que prévu de la croissance économique mondiale.
 - Une telle évolution aurait des effets négatifs sur les économies importatrices, comme celle du Québec.

Par ailleurs, l'incertitude concernant l'approvisionnement de l'Europe maintient les prix du gaz naturel à des niveaux élevés.

- Bien que l'Union européenne ait atteint son objectif de stockage de gaz pour l'hiver 2022, une interruption complète des livraisons de gaz par la Russie ou encore un hiver rigoureux pourrait faire bondir les prix.

❑ **Une accentuation des tensions géopolitiques**

Le contexte mondial est caractérisé par la présence de tensions géopolitiques. Parmi celles-ci, la guerre en Ukraine continuera d'entraîner des répercussions sur l'évolution de l'économie européenne et sur l'activité économique mondiale.

- Les prix de l'énergie, les marchés financiers et les chaînes d'approvisionnement pourraient subir les contrecoups de l'accentuation des tensions géopolitiques. L'ampleur de ces effets demeure toutefois difficile à quantifier.

Le scénario économique et financier repose sur la prémisse que les tensions actuelles se maintiendront, mais sans débordements majeurs. Par contre, dans l'éventualité où la guerre s'étendrait et s'intensifierait, la croissance économique mondiale pourrait ralentir de façon plus importante qu'escompté et la crise énergétique en Europe pourrait s'aggraver.

❑ **Des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement qui se prolongent**

Au cours des derniers mois, le ralentissement de la demande mondiale a atténué les pressions sur les chaînes d'approvisionnement et a permis d'abaisser les délais d'expédition.

Toutefois, l'approvisionnement en certains intrants, dont les semi-conducteurs, demeure difficile. De plus, les confinements liés à la politique zéro COVID-19 en Chine pourraient perturber à nouveau les chaînes mondiales d'approvisionnement.

La persistance de ces pressions pourrait ainsi entraîner une hausse des prix.

❑ **Un ralentissement plus prononcé de l'économie mondiale**

Un ralentissement économique est attendu dans la plupart des régions du monde. Toutefois, la modération de l'activité économique mondiale pourrait être plus prononcée que prévu.

- En Chine, la croissance pourrait être freinée davantage par les difficultés du secteur immobilier, par les arrêts de production fréquents en raison de la politique de lutte contre la COVID-19 et par les effets de l'incertitude sanitaire.
- En Europe, l'incertitude est alimentée par la forte poussée de l'inflation, par la guerre en Ukraine ainsi que par la crise énergétique. Des craintes de récession guettent certains pays, dont l'Allemagne, qui est le principal moteur économique de la zone euro, et le Royaume-Uni.

Étant donné le poids de la Chine (18 %) et de l'Europe (20 %) dans le PIB mondial, un ralentissement plus prononcé que prévu de l'économie chinoise ou une récession en Europe aurait des répercussions importantes.

❑ **L'évolution de la pandémie à l'échelle mondiale**

Bien que la situation épidémiologique à l'échelle mondiale se soit nettement améliorée, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) maintient son niveau d'alerte maximale en raison des risques sanitaires qui perdurent.

L'apparition de nouveaux variants résistant aux vaccins pourrait forcer la réintroduction de mesures sanitaires contraignantes et amener les ménages et les entreprises à faire preuve d'une plus grande prudence.

Section D

LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Sommaire	D.3
1. La situation budgétaire du Québec.....	D.7
1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire.....	D.7
1.2 Impact potentiel d'un ralentissement économique plus prononcé que prévu sur le solde budgétaire	D.18
1.3 Les révisions détaillées en 2022-2023	D.20
2. Les prévisions de revenus et de dépenses.....	D.27
2.1 L'évolution des revenus.....	D.28
2.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.....	D.29
2.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement	D.33
2.1.3 Les transferts fédéraux.....	D.34
2.2 L'évolution des dépenses.....	D.38
2.2.1 Les dépenses de portefeuilles.....	D.39
2.2.2 Le service de la dette.....	D.46
3. Les investissements en infrastructures publiques.....	D.49
ANNEXE 1 : Prévisions des dépenses de portefeuilles en 2022-2023.....	D.51
ANNEXE 2 : Informations complémentaires	D.53

SOMMAIRE

Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2022 est l'occasion pour le gouvernement de faire état de la situation économique et budgétaire du Québec et de présenter ses orientations à cet égard. Cette section rend compte de l'évolution de la situation budgétaire du Québec en 2022-2023 et brosse un portrait des perspectives budgétaires jusqu'en 2026-2027.

Depuis la publication du budget 2022-2023, la situation budgétaire du Québec s'est améliorée grâce à la progression qu'a connue l'activité économique en début d'année. Toutefois, le resserrement plus important qu'anticipé de la politique monétaire et la hausse du coût de la vie entraînent une détérioration marquée des perspectives économiques pour 2023.

Le cadre financier présente un déficit budgétaire, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, de 5,2 milliards de dollars en 2022-2023 et de 2,9 milliards de dollars en 2026-2027.

L'évolution de la situation économique depuis le budget 2022-2023 amène des révisions favorables de 5,1 milliards de dollars en 2022-2023 et de 3,7 milliards de dollars en 2023-2024. Celles-ci sont principalement occasionnées par une augmentation des revenus de 6,4 milliards de dollars en 2022-2023 et de 5,6 milliards de dollars en 2023-2024, laquelle est partiellement contrebalancée par :

- une hausse des dépenses de portefeuilles de 140 millions de dollars en 2022-2023 et de 1,3 milliard de dollars en 2023-2024 attribuable à la hausse des coûts liés à la prestation des services publics, du coût des régimes de retraite et des investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures;
- une augmentation du service de la dette de 1,7 milliard de dollars en 2022-2023 et de 662 millions de dollars en 2023-2024 découlant de la hausse des taux d'intérêt.

Depuis le budget de mars 2022, la hausse de l'inflation a eu pour effet d'augmenter les revenus autonomes de l'ordre de 14 milliards de dollars sur l'horizon du cadre financier. Le déploiement du Bouclier anti-inflation permet au gouvernement de redonner ces revenus aux Québécois.

Le gouvernement met en place des actions pour faire face à la hausse du coût de la vie. Les initiatives annoncées depuis le budget 2022-2023 totalisent 5,4 milliards de dollars en 2022-2023 et 2,1 milliards de dollars en 2023-2024.

L'évolution de la situation économique, la mise en œuvre de nouvelles initiatives et l'intégration au cadre financier d'économies découlant de l'engagement du gouvernement relatif à la révision des programmes montrent une croissance des dépenses¹ en 2022-2023 et en 2023-2024 de :

- 12,7 % et 5,1 % en santé et services sociaux;
- 8,1 % et 4,8 % en éducation;
- 16,1 % et 6,0 % en enseignement supérieur.

L'incertitude entourant la situation économique pourrait toutefois se traduire par un ralentissement de l'économie plus important qu'anticipé. Dans ce contexte, un scénario alternatif prévoyant une récession en 2023 a été élaboré. Selon ce scénario, l'activité économique au Québec reculerait de 1,0 % en 2023. Ce recul de l'économie aurait une incidence à la baisse sur le cadre financier de 5,0 milliards de dollars sur cinq ans.

Le cadre financier prévoit une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 8,0 milliards de dollars sur l'horizon du cadre financier, ce qui permettrait de pallier les effets d'un ralentissement économique plus fort que prévu.

□ Le cadre financier pluriannuel

Les revenus atteignent 144,8 milliards de dollars en 2022-2023, avec une croissance de 4,3 %. Celle-ci diminuera à 2,0 % en 2023-2024.

- Sur l'horizon du cadre financier, soit jusqu'en 2026-2027, la croissance annuelle des revenus atteindra 3,3 % en moyenne.

Les dépenses s'élèvent à 143,8 milliards de dollars en 2022-2023, avec une croissance de 13,6 %. Celle-ci sera de -0,1 % en 2023-2024¹.

- De 2022-2023 à 2026-2027, la croissance annuelle des dépenses atteindra 4,7 % en moyenne.

Le cadre financier prévoit une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 1,0 milliard de dollars en 2022-2023, de 2,0 milliards de dollars en 2023-2024 et en 2024-2025, puis de 1,5 milliard de dollars en 2025-2026 et en 2026-2027.

Le solde budgétaire au sens des comptes publics affiche un déficit de 2,0 milliards de dollars en 2022-2023 et des surplus à compter de 2023-2024.

¹ Les explications détaillées relatives aux croissances des dépenses sont présentées à la section 2.2.

TABLEAU D.1

Cadre financier pluriannuel
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	TCAM ⁽¹⁾
Revenus							
Impôt des particuliers	40 924	43 228	45 024	46 476	48 193	49 886	
Cotisations pour les services de santé	7 402	7 788	7 911	8 120	8 378	8 585	
Impôts des sociétés	12 926	12 673	12 633	13 794	14 597	15 308	
Impôt foncier scolaire	1 076	1 113	1 194	1 294	1 367	1 434	
Taxes à la consommation	24 597	26 554	27 196	28 030	28 791	29 527	
Droits et permis	6 057	5 677	5 520	5 574	5 711	5 821	
Revenus divers	10 705	11 554	12 389	12 875	13 264	13 832	
Entreprises du gouvernement	5 960	6 638	6 561	6 844	6 835	7 115	
Revenus autonomes	109 647	115 225	118 428	123 007	127 136	131 508	
Variation en %	19,3	5,1	2,8⁽²⁾	3,9	3,4	3,4	3,7
Transferts fédéraux	29 184	29 608	29 287	30 201	31 179	31 790	
<i>Variation en %</i>	<i>-5,0</i>	<i>1,5</i>	<i>-1,1</i>	<i>3,1</i>	<i>3,2</i>	<i>2,0</i>	<i>1,7</i>
Total des revenus	138 831	144 833	147 715	153 208	158 315	163 298	
Variation en %	13,2	4,3	2,0	3,7	3,3	3,1	3,3
Dépenses							
Dépenses de portefeuilles	-117 953	-133 285	-134 280	-139 223	-144 651	-148 254	
<i>Variation en %</i>	<i>11,1</i>	<i>13,0⁽³⁾</i>	<i>0,7⁽³⁾</i>	<i>3,7</i>	<i>3,9</i>	<i>2,5</i>	<i>4,7</i>
Service de la dette	-8 640	-10 523	-9 387	-10 086	-10 409	-11 248	
<i>Variation en %</i>	<i>12,4</i>	<i>21,8⁽⁴⁾</i>	<i>-10,8⁽⁴⁾</i>	<i>7,4</i>	<i>3,2</i>	<i>8,1</i>	<i>5,4</i>
Total des dépenses⁽⁵⁾	-126 593	-143 808	-143 667	-149 309	-155 060	-159 502	
Variation en %	11,2	13,6	-0,1	3,9	3,9	2,9	4,7
Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19	-9 393	-1 997	-368	—	—	—	
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	—	-1 000	-2 000	-2 000	-1 500	-1 500	
SURPLUS (DÉFICIT)	2 845	-1 972	1 680	1 899	1 755	2 296	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2022-2023 à 2026-2027.

(2) La variation des revenus autonomes en 2023-2024 est compatible avec celle du PIB nominal pour 2023 (2,8 %).

(3) En 2022-2023, la croissance est expliquée principalement par la bonification du montant pour le soutien aux aînés, les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 en santé, en éducation et pour le développement économique ainsi que l'effet du niveau de dépenses inférieur constaté pour 2021-2022. En excluant ces facteurs, la croissance serait de 5,4 % en 2022-2023. En ajoutant la non-réurrence des montants ponctuels pour le coût de la vie, la croissance serait de 3,0 % en 2023-2024.

(4) La hausse importante du service de la dette en 2022-2023 s'explique par l'augmentation rapide des taux d'intérêt en 2022-2023, qui entraîne notamment des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. La non-réurrence de ces pertes explique la diminution du service de la dette en 2023-2024.

(5) Les explications détaillées relatives aux croissances des dépenses sont présentées à la section 2.2.

■ Les exigences de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Selon la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire correspond essentiellement au surplus ou au déficit présenté dans les comptes publics (solde comptable) réduit du montant des revenus consacrés au Fonds des générations et ajusté pour prendre en compte certaines modifications comptables, le cas échéant.

Aux fins du calcul de l'atteinte de l'équilibre budgétaire, le solde doit également tenir compte de l'utilisation de la réserve de stabilisation, dont les sommes disponibles dépendent des excédents budgétaires des années passées².

Pour 2022-2023, les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, qui s'élèvent à 3,3 milliards de dollars, et l'utilisation du solde de la réserve de stabilisation de 449 millions de dollars portent le déficit budgétaire à 4,8 milliards de dollars.

À terme, en 2026-2027, le déficit budgétaire s'établit à 2,9 milliards de dollars après versements des revenus consacrés au Fonds des générations.

TABLEAU D.2

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
SURPLUS (DÉFICIT)	2 845	-1 972	1 680	1 899	1 755	2 296
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 617	-3 253	-3 947	-4 564	-4 843	-5 217
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-772	-5 225	-2 267	-2 665	-3 088	-2 921
Utilisation de la réserve de stabilisation	772	449	—	—	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	—	-4 776	-2 267	-2 665	-3 088	-2 921

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

² Plus d'informations sur la réserve de stabilisation sont présentées à la page D.15.

1. LA SITUATION BUDGÉTAIRE DU QUÉBEC

Cette section présente l'évolution récente de la situation budgétaire du Québec de même que les principales révisions des résultats 2021-2022 et des prévisions de 2022-2023 à 2024-2025.

1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire

L'économie québécoise a enregistré une forte croissance en 2021 et au premier trimestre 2022, ce qui s'est traduit par une amélioration des résultats de l'année financière 2021-2022.

▣ Les principales révisions en 2021-2022

Le déficit budgétaire pour 2021-2022, avant utilisation de la réserve de stabilisation, est révisé à la baisse de 6,6 milliards de dollars par rapport au déficit de 7,4 milliards de dollars prévu en mars 2022. Il s'établit à 772 millions de dollars. Ces révisions proviennent :

- d'une augmentation des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 3,3 milliards de dollars, qui provient principalement des revenus fiscaux en lien avec la révision à la hausse de 0,5 point de pourcentage du PIB nominal en 2021, dont :
 - 1,8 milliard de dollars à l'impôt des particuliers, hausse découlant essentiellement du niveau plus élevé que prévu des déductions à la source et des gains en capital inscrits dans les déclarations d'impôt pour l'année d'imposition 2021,
 - 942 millions de dollars aux impôts des sociétés, augmentation qui s'explique notamment par un niveau plus élevé que prévu des rentrées fiscales, malgré la révision à la baisse de l'excédent d'exploitation net des sociétés en 2021;
- d'une augmentation des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 466 millions de dollars, qui s'explique principalement par la hausse des résultats d'Hydro-Québec;
- d'une diminution de 363 millions de dollars des revenus de transferts fédéraux, attribuable en majeure partie au rythme de réalisation de projets d'infrastructures qui font l'objet d'un financement fédéral;
- de dépenses de portefeuilles moindres que prévu de 3,6 milliards de dollars, dont :
 - 335 millions de dollars dans le portefeuille Santé et Services sociaux, principalement en raison du coût de la rémunération moins important que prévu lors du budget 2022-2023,
 - 533 millions de dollars dans le portefeuille Éducation, en raison des dépenses moins importantes que prévu des centres de services scolaires,
 - 183 millions de dollars dans le portefeuille Enseignement supérieur, ce qui découle essentiellement des dépenses des cégeps et du coût du Programme de prêts et bourses qui sont moins importants que prévu,
 - 437 millions de dollars dans le portefeuille Économie et Innovation, attribuables notamment à des dépenses moins élevées que prévu du Fonds de développement économique,
 - 562 millions de dollars dans le portefeuille Travail, Emploi et Solidarité sociale, particulièrement en raison d'une diminution du nombre de personnes bénéficiant de l'assistance sociale et du coût moins élevé que prévu de certains crédits d'impôt, notamment ceux relatifs à la prime au travail;
- d'une augmentation de 199 millions de dollars des dépenses du service de la dette en raison de la hausse des taux d'intérêt;

- d'une hausse des versements des revenus consacrés au Fonds des générations de 160 millions de dollars, en raison principalement de :
 - la hausse de 220 millions de dollars des revenus miniers, compte tenu de l'effet plus important qu'anticipé de la hausse des prix des métaux en 2020 et en 2021,
 - la baisse de 76 millions de dollars des revenus de placement, qui s'explique par l'intégration des revenus réels des derniers mois, qui ont été moins élevés que prévu.

TABLEAU D.3

Révisions des résultats 2021-2022 – Comptes publics 2021-2022
(en millions de dollars)

	2021-2022
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2022	-7 354
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	3 267
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	466
Transferts fédéraux	-363
Sous-total – Revenus	3 370
Dépenses de portefeuilles ⁽²⁾	3 571
Service de la dette	-199
Sous-total – Dépenses	3 372
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-160
Total des révisions	6 582
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – COMPTES PUBLICS 2021-2022	-772

Note : Les *Comptes publics 2021-2022* ont été publiés le 2 novembre 2022.

(1) Il s'agit du solde budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) La révision des dépenses de portefeuilles inclut celle des dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19.

Des révisions favorables du solde budgétaire en 2021-2022 dans l'ensemble du Canada

Le déficit budgétaire du Québec pour l'année 2021-2022 est établi à 772 millions de dollars, ce qui représente une amélioration de 6,6 milliards de dollars par rapport au déficit de 7,4 milliards de dollars qui était attendu en mars 2022. Cette révision résulte en grande partie d'une hausse des revenus autonomes combinée à des dépenses de portefeuilles moindres que prévu.

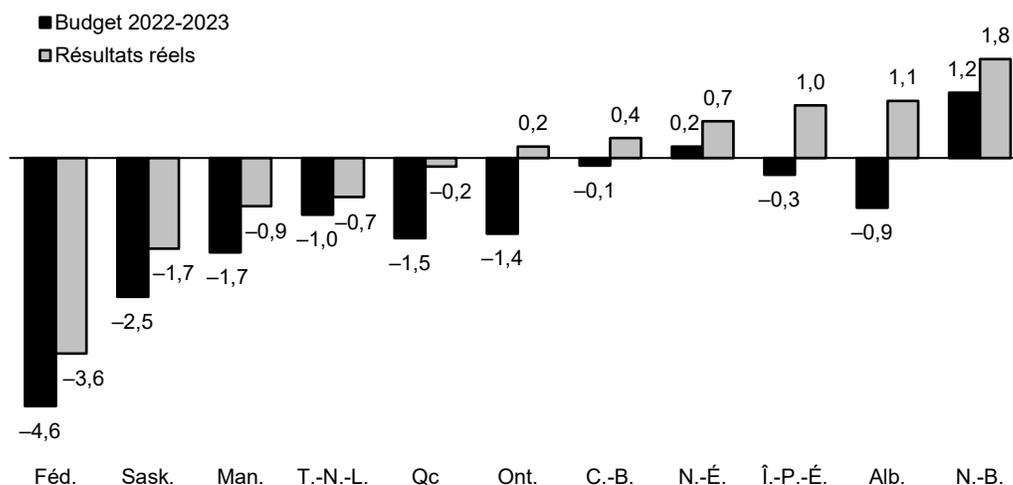
À l'instar du Québec, les autres provinces et le gouvernement fédéral ont constaté une amélioration de leur solde budgétaire par rapport à celui qui était prévu dans leur budget 2022-2023.

Pour le Québec, les résultats montrent que le déficit budgétaire représente 0,2 % du PIB nominal de la province, une amélioration de 1,3 point de pourcentage par rapport à la prévision de mars 2022.

- L'Alberta et l'Ontario révisent plus fortement leurs prévisions que le Québec, avec une amélioration de 2,0 points de pourcentage et de 1,6 point de pourcentage respectivement. Comme au Québec, les écarts en Alberta et en Ontario s'expliquent par des revenus supérieurs aux prévisions et des dépenses inférieures à celles qui avaient été budgétées, en raison d'une situation économique plus favorable que prévu.
 - L'Île-du-Prince-Édouard a une révision équivalente à celle du Québec (1,3 point de pourcentage).
 - La révision est de 1,0 point de pourcentage pour le gouvernement fédéral, alors qu'elle est de l'ordre de 0,6 point de pourcentage dans les autres provinces.
- Six provinces réalisent un surplus budgétaire pour 2021-2022, soit l'Ontario, la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick.
- Dans l'ensemble, le solde budgétaire du Québec en proportion du PIB (–0,2 %) se situe dans la moyenne des gouvernements au Canada (–0,2 %).

Soldes budgétaires prévus et réalisés – 2021-2022

(en pourcentage du PIB nominal)



Sources : Budgets des provinces et du gouvernement fédéral, comptes publics des provinces et du gouvernement fédéral et calculs du ministère des Finances du Québec.

□ Les principales révisions de 2022-2023 à 2024-2025

L'évolution de l'activité économique depuis le budget 2022-2023 entraîne des révisions favorables à la situation budgétaire du gouvernement, qui totalisent 5,1 milliards de dollars en 2022-2023, 3,7 milliards de dollars en 2023-2024 et 3,1 milliards de dollars en 2024-2025. Pour cette période, le gouvernement prévoit des initiatives de 3,3 milliards de dollars par année en moyenne, essentiellement pour aider les Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie.

TABLEAU D.4

Révisions du cadre financier depuis mars 2022 (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – MARS 2022	-6 450	-3 900	-3 750
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
- Revenus fiscaux	4 144	4 675	5 012
- Autres revenus	412	514	504
Sous-total	4 556	5 189	5 516
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	1 010	828	1 019
Sous-total – Revenus autonomes	5 566	6 017	6 535
Transferts fédéraux	818	-461	1 083
Sous-total – Revenus	6 384	5 556	7 618
Dépenses de portefeuilles	-140	-1 274	-3 050
Service de la dette	-1 681	-662	-1 293
Sous-total – Dépenses	-1 821	-1 936	-4 343
Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19	358	94	18
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	192	-12	-184
TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	5 113	3 702	3 109
INITIATIVES			
Mettre en place le Bouclier anti-inflation	-5 091	-1 951	-2 209
Favoriser l'abordabilité des logements	-244	-106	-95
Renforcer la sécurité à Montréal	-53	-50	-50
TOTAL DES INITIATIVES	-5 388	-2 107	-2 354
Révision des programmes	—	538	830
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	1 500	-500	-500
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-5 225	-2 267	-2 665
Utilisation de la réserve de stabilisation ⁽²⁾	449	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – DÉCEMBRE 2022	-4 776	-2 267	-2 665

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) La réserve de stabilisation est utilisée en totalité en 2022-2023, si bien que son solde au 31 mars 2023 sera nul.

■ Les révisions liées à la situation économique et budgétaire

Depuis le budget 2022-2023, des révisions à la hausse de 5,1 milliards de dollars en 2022-2023, de 3,7 milliards de dollars en 2023-2024 et de 3,1 milliards de dollars en 2024-2025 sont prévues dans le cadre financier. Elles s'expliquent notamment par :

- une hausse des revenus autonomes excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement de 4,6 milliards de dollars en 2022-2023, de 5,2 milliards de dollars en 2023-2024 et de 5,5 milliards de dollars en 2024-2025;
- une révision à la hausse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 1,0 milliard de dollars en 2022-2023, de 828 millions de dollars en 2023-2024 et de 1,0 milliard de dollars en 2024-2025;
 - Pour 2022-2023, les révisions proviennent principalement de la hausse de la valeur des exportations d'électricité d'Hydro-Québec, qui est toutefois partiellement contrebalancée par la diminution des résultats attendus d'Investissement Québec en raison du repli des marchés financiers depuis mars 2022.
 - Pour 2023-2024 et 2024-2025, les révisions découlent essentiellement de variations dans les résultats d'Hydro-Québec en raison de ses ventes au Québec et de la hausse de ses exportations d'électricité.
- une hausse des transferts fédéraux de 818 millions de dollars en 2022-2023, qui s'explique notamment par un versement ponctuel de 450 millions de dollars pour le rattrapage des chirurgies, une diminution de 461 millions de dollars en 2023-2024 et une hausse de 1,1 milliard de dollars en 2024-2025;
 - La hausse en 2024-2025 s'explique par des revenus de péréquation plus importants, en raison d'une augmentation de l'enveloppe à l'échelle canadienne, qui croît au même rythme que le PIB nominal canadien, ainsi que d'une hausse des prix du pétrole, qui vient accroître les écarts de capacité fiscale entre les provinces.
- une augmentation des dépenses de portefeuilles de 140 millions de dollars en 2022-2023, de 1,3 milliard de dollars en 2023-2024 et de 3,1 milliards de dollars en 2024-2025 en raison, principalement :
 - de la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services publics en lien avec l'inflation et l'augmentation de la population,
 - de la hausse du coût des régimes de retraite due à de nouvelles évaluations actuarielles,
 - des investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures;
- une hausse du service de la dette de 1,7 milliard de dollars en 2022-2023, de 662 millions de dollars en 2023-2024 et de 1,3 milliard de dollars en 2024-2025, en raison principalement de la hausse des taux d'intérêt et d'une révision à la baisse du rendement prévu du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) en 2022-2023, soit -3,00 % plutôt que +6,35 %;
- une baisse du coût des mesures de soutien et de relance COVID-19 déjà annoncées de 358 millions de dollars en 2022-2023, de 94 millions de dollars en 2023-2024 et de 18 millions de dollars en 2024-2025, attribuable à une meilleure relance qu'anticipé de l'économie et de l'emploi en lien avec l'amélioration de la situation sanitaire au Québec;
- une diminution des versements au Fonds des générations de 192 millions de dollars en 2022-2023 due à la baisse des revenus de placement, qui s'explique par un rendement inférieur aux prévisions. La diminution des versements est suivie de hausses de 12 millions de dollars en 2023-2024 et de 184 millions de dollars en 2024-2025.

■ Les initiatives depuis le budget 2022-2023

Les initiatives depuis le budget 2022-2023 représentent 5,4 milliards de dollars pour 2022-2023, soit :

- 5,1 milliards de dollars pour mettre en place le Bouclier anti-inflation;
- 244 millions de dollars pour favoriser l'abordabilité des logements;
- 53 millions de dollars pour renforcer la sécurité à Montréal.

Les initiatives mises en œuvre pour répondre à ces priorités totalisent 2,1 milliards de dollars en 2023-2024 et 2,4 milliards de dollars en 2024-2025.

Par ailleurs, les contribuables profiteront de l'indexation du régime fiscal et des prestations d'assistance sociale à compter du 1^{er} janvier 2023, prévue à 6,44 %.

- Cette indexation représentera un gain total de 2,3 milliards de dollars par année pour les contribuables.

■ Les autres révisions

Les autres révisions comprennent la poursuite de l'engagement gouvernemental en matière de révision des programmes, qui générera des économies de 538 millions de dollars en 2023-2024 et de 830 millions de dollars en 2024-2025.

Par ailleurs, la provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance est révisée à la baisse de 1,5 milliard de dollars en 2022-2023 et à la hausse de 500 millions de dollars en 2023-2024 et en 2024-2025.

- La révision à la baisse de la provision en 2022-2023 s'appuie sur une évolution stable des revenus et des dépenses après huit mois. Le rythme actuel des dépenses demeure aligné sur les prévisions, et la situation épidémiologique, bien que fragile, demeure sous contrôle. Même si l'après-pandémie impose des défis au système de santé, les pressions sur les dépenses liées à la gestion de la COVID-19 s'avèrent moindres que celles prévues en début d'année. Pour 2023-2024 et 2024-2025, les hausses sont attribuables à l'incertitude économique actuelle.

Malgré la réduction de la provision en 2022-2023, cette dernière totalise 8,0 milliards de dollars entre 2022-2023 et 2026-2027, soit un niveau qui permettrait de pallier les effets d'un ralentissement économique plus fort que prévu, s'il devait survenir, et de soutenir une intervention possible du gouvernement pour stimuler la relance économique.

Enfin, le solde de la réserve de stabilisation vient réduire le déficit budgétaire de 449 millions de dollars en 2022-2023. La réserve de stabilisation est utilisée en totalité en 2022-2023, si bien que son solde au 31 mars 2023 sera nul.

Un État plus efficace

Depuis 2019-2020, le gouvernement s'est engagé à réaliser des mesures d'optimisation afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour améliorer les services destinés à la population. Pour ce faire, quatre grands chantiers ont été implantés, lesquels visent à renforcer la performance de l'État, sur la base d'une gestion rigoureuse, efficace et transparente.

Ces chantiers portent sur l'amélioration de la gestion des technologies de l'information, l'optimisation des acquisitions gouvernementales, la réduction des effectifs administratifs, ainsi que la révision de programmes.

— Les efforts mis en œuvre depuis 2019-2020 permettront de réaliser des gains estimés à 1 994 millions de dollars en 2022-2023¹.

Le gouvernement s'engage à nouveau, par souci d'efficience et d'efficacité dans la prestation des services publics, à poursuivre ses efforts en matière de révision de programmes.

La poursuite de ces efforts générera 4 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années, dont 538 millions de dollars en 2023-2024 et 1,5 milliard de dollars à terme en 2026-2027, soit l'équivalent de 1 % des dépenses de portefeuilles.

— Aucun service ne sera affecté par cette approche. Le gouvernement fera état des gestes mis de l'avant dans le cadre de la présentation du budget 2023-2024 et réalisera un suivi périodique des résultats obtenus.

¹ Il s'agit d'une donnée provenant du *Budget de dépenses 2022-2023* du Secrétariat du Conseil du trésor.

Révision du cadre financier depuis le rapport préélectoral

Le déficit budgétaire pour l'année 2021-2022 s'élève à 772 millions de dollars, soit une révision du solde budgétaire de 478 millions de dollars par rapport au déficit de 294 millions de dollars prévu dans le rapport préélectoral (RPE) d'août 2022.

Par ailleurs, depuis la publication du RPE, le cadre financier prévisionnel présente des révisions favorables de 819 millions de dollars en 2022-2023, de 579 millions de dollars en 2023-2024 et de 272 millions de dollars en 2024-2025. Toutefois, malgré des révisions positives depuis le budget 2022-2023, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse depuis le RPE, en raison des perspectives économiques moins favorables pour 2023.

Les initiatives annoncées dans la mise à jour de l'automne 2022 totalisent quant à elles 5,4 milliards de dollars en 2022-2023, 2,1 milliards de dollars en 2023-2024 et 2,4 milliards de dollars en 2024-2025.

Le cadre financier prévoit également des économies liées à la révision des programmes de 538 millions de dollars en 2023-2024 et de 830 millions de dollars en 2024-2025, ainsi qu'une réduction de la provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 1,0 milliard de dollars en 2022-2023.

Révision du cadre financier depuis le rapport préélectoral

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – AOÛT 2022	-294	-1 656	-1 277	-1 413
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement				
- Revenus fiscaux	-408	-160	-391	-129
- Autres revenus	-189	116	128	79
Sous-total	-597	-44	-264	-50
Revenus provenant des entreprises du gouvernement				
Sous-total – Revenus autonomes	-604	387	-191	89
Transferts fédéraux	43	8	-344	280
Sous-total – Revenus	-561	395	-535	369
Dépenses de portefeuilles				
Service de la dette	319	225	1 398	101
Sous-total – Dépenses	298	-109	1 011	-97
Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19				
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-215	358	94	18
TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	-478	819	579	272
INITIATIVES				
Mettre en place le Bouclier anti-inflation	—	-5 091	-1 951	-2 209
Favoriser l'abordabilité des logements	—	-244	-106	-95
Renforcer la sécurité à Montréal	—	-53	-50	-50
TOTAL DES INITIATIVES	—	-5 388	-2 107	-2 354
Révision des programmes				
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	—	—	538	830
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – DÉCEMBRE 2022	-772	-5 225	-2 267	-2 665

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, avant utilisation de la réserve de stabilisation.

□ Évolution du solde budgétaire

Le solde budgétaire présente un déficit de 2,9 milliards de dollars en 2026-2027, lequel devra être résorbé sur l'horizon de prévision pour retrouver l'équilibre budgétaire d'ici 2027-2028. Le retour à l'équilibre continuera de s'appuyer sur les principes suivants :

- l'engagement gouvernemental de ne pas alourdir le fardeau fiscal;
- l'accroissement du potentiel économique du Québec;
- le financement adéquat des principales missions de l'État;
- une croissance des dépenses arrimée à celle des revenus;
- une contribution fédérale accrue pour les dépenses de santé³.

À ce titre, le budget 2023-2024 permettra au gouvernement de faire connaître l'année financière à laquelle la période de suspension de la Loi sur l'équilibre budgétaire se terminera et de présenter la trajectoire de retour à l'équilibre ainsi que les nouvelles cibles de réduction de la dette.

□ La réserve de stabilisation

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, un excédent constaté, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, doit être affecté à la réserve de stabilisation.

- Au 31 mars 2023, le solde de la réserve de stabilisation sera nul. La réserve est utilisée en partie en 2021-2022 pour atteindre l'équilibre budgétaire, puis dans sa totalité en 2022-2023 afin de réduire le déficit budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLEAU D.5

Réserve de stabilisation (en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectations	Utilisations	Solde à la fin
2015-2016	—	2 191	—	2 191
2016-2017	2 191	2 361	—	4 552
2017-2018	4 552	2 622	—	7 174
2018-2019	7 174	4 803	—	11 977
2019-2020	11 977	4	—	11 981
2020-2021	11 981	—	-10 760	1 221
2021-2022	1 221	—	-772	449
2022-2023	449	—	-449	—

³ Le Conseil de la fédération demande au gouvernement fédéral d'augmenter le Transfert canadien en matière de santé à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires. Aucun revenu associé à cette demande n'a été intégré au cadre financier.

La réserve de stabilisation

La réserve de stabilisation facilite la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement, car elle peut être utilisée advenant un solde budgétaire inférieur à zéro. Elle sert ainsi au maintien de l'équilibre budgétaire en vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

La réserve agit comme un compte, constitué des excédents dégagés, mais elle n'est pas composée de liquidités excédentaires, car les excédents dégagés servent à réduire la dette. En d'autres mots, la réserve n'est pas de l'argent en banque.

Au sens de la Loi, le gouvernement a utilisé la réserve de stabilisation en 2021-2022 afin d'atteindre l'équilibre budgétaire, puis en 2022-2023 pour réduire le déficit.

Amélioration apportée à la reddition de comptes des résultats financiers du gouvernement en cours d'année

Le gouvernement accorde une importance de premier plan à la transparence de son processus budgétaire et à l'information budgétaire et financière qu'il publie.

C'est dans cette perspective qu'au cours des dernières années, plusieurs améliorations ont été apportées à la documentation budgétaire et financière afin de la rendre plus accessible aux citoyens, et que d'autres améliorations seront apportées sous peu. Entre autres :

- pour bonifier le processus de planification budgétaire, le budget est présenté par portefeuille depuis 2017-2018 et le budget des dépenses fait état des données consolidées depuis 2021-2022;
- pour améliorer le processus de reddition de comptes, à compter de l'exercice 2022-2023, les dépenses du gouvernement seront présentées par portefeuille dans ses états financiers, ce qui assurera une meilleure comparaison avec les dépenses budgétisées.

La prochaine étape de ce cheminement consistera à revoir l'information périodique sur les résultats financiers du gouvernement, afin, notamment, de présenter une information bonifiée sur l'exécution annuelle du budget et plus comparable au budget et aux comptes publics.

Ainsi, à partir de 2023-2024, la publication des rapports financiers se fera sur une base trimestrielle dans le but notamment de présenter l'ensemble de l'information financière en temps opportun. Ce nouveau rapport présentera, de façon systématique, les améliorations suivantes :

- une appréciation du solde budgétaire annuel à chaque trimestre;
- un suivi des dépenses d'un plus grand nombre de portefeuilles ministériels;
- des explications plus détaillées à l'égard des différents écarts observés;
- un état de la situation financière consolidé (bilan) qui favorisera une meilleure compréhension de l'information sur les surplus (besoins) financiers nets et les sources de financement du gouvernement.

Le rapport trimestriel des opérations financières fournira une information plus pertinente et de qualité, tout en limitant l'effet des fluctuations mensuelles sur l'exécution annuelle du budget, alors que les dépenses du gouvernement sont variables d'un mois à l'autre. Une telle fréquence de publication, en plus d'être une pratique largement répandue parmi les provinces canadiennes, permettra en outre :

- de mieux coordonner et d'améliorer les travaux de suivi budgétaire des dépenses, notamment avec les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- de réaliser des analyses plus approfondies de l'information financière;
- d'améliorer le suivi budgétaire en cours d'exercice financier afin de mieux identifier les facteurs pouvant affecter la cible annuelle des revenus et des dépenses et d'être en mesure de donner une meilleure appréciation du solde budgétaire en cours d'année;
- de réduire les délais de publication.

Finalement, la démarche d'amélioration continue entamée par le gouvernement sera complétée par le devancement de la publication des comptes publics, en réponse à une recommandation du Vérificateur général du Québec. À ce sujet, le ministère des Finances s'est engagé à préparer d'ici le 31 mars 2023 un plan d'action qui inclura notamment les principaux jalons et les actions à mettre en œuvre dans les entités gouvernementales, afin que les comptes publics puissent être publiés, à terme, en juillet de chaque année.

- Lorsque cet objectif sera atteint, les résultats financiers au 31 mars seront seulement présentés dans les comptes publics. Par conséquent, à l'instar de ce qui se fait dans les autres provinces et territoires canadiens, le rapport trimestriel des opérations financières au 31 mars ne sera plus publié.

1.2 Impact potentiel d'un ralentissement économique plus prononcé que prévu sur le solde budgétaire

Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2022 prévoit, dans son scénario de prévision économique de référence, un ralentissement synchronisé de l'activité économique mondiale en 2023. Au Québec, la progression de l'activité économique devrait passer de 3,1 % en 2022 à 0,7 % en 2023.

Bien qu'une importante modération de l'activité économique soit ainsi attendue, une forte incertitude plane sur les prévisions. Dans ce contexte, un scénario alternatif prévoyant une récession en 2023 a été élaboré par le ministère des Finances afin d'évaluer l'incidence d'une modération plus importante que prévu du PIB réel sur le cadre financier et sur la dette du gouvernement du Québec.

Selon ce scénario, l'activité économique au Québec reculerait de 1,0 % en 2023 avant de progresser de 1,2 % en 2024.

— Il s'agit d'un écart de 1,7 point de pourcentage en 2023 et de 0,4 point de pourcentage en 2024 par rapport au scénario de référence.

Sur l'horizon du cadre financier, le recul temporaire de l'activité économique prévu dans le scénario alternatif de récession aurait une incidence à la hausse de plus de 5,0 milliards de dollars sur les déficits budgétaires.

— En 2023-2024, l'impact additionnel d'un tel scénario serait de 1,9 milliard de dollars, ce qui porterait le déficit budgétaire à 4,1 milliards de dollars.

— À terme, soit en 2026-2027, le déficit budgétaire serait de 3,2 milliards de dollars, soit un niveau semblable à celui de 2,9 milliards de dollars prévu dans le scénario de référence, en raison du rebond économique plus marqué en 2025 et en 2026 que ce qui est actuellement prévu.

TABLEAU D.6

Impact additionnel du scénario alternatif de récession sur le solde budgétaire (en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total sur 5 ans
SOLDE BUDGÉTAIRE – SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE⁽¹⁾	-5 225	-2 267	-2 665	-3 088	-2 921	
Impact additionnel du scénario alternatif de récession						
Revenus autonomes						
- Impôt des particuliers	-70	-649	-588	-311	-47	-1 666
- Impôts des sociétés	-43	-617	-655	-370	-39	-1 725
- Taxes à la consommation	-17	-218	-195	-94	-7	-531
- Autres revenus	-12	-333	-156	-86	-16	-603
Total – Revenus autonomes	-142	-1 818	-1 595	-862	-110	-4 525
Service de la dette	-3	-44	-115	-164	-183	-509
Impact total – Scénario alternatif de récession	-145	-1 862	-1 710	-1 026	-293	-5 034
SOLDE BUDGÉTAIRE – SCÉNARIO ALTERNATIF DE RÉCESSION^{(1),(2)}	-5 370	-4 129	-4 375	-4 114	-3 214	

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, avant utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) Le solde budgétaire prévu dans le scénario alternatif de récession exclut les impacts financiers d'une intervention possible du gouvernement pour stimuler la relance économique.

Les revenus autonomes⁴, dont l'évolution est liée étroitement aux principaux indicateurs économiques, seraient touchés par le ralentissement économique plus prononcé que prévu. Le scénario alternatif de récession aurait ainsi pour effet de réduire ces revenus de plus de 4,5 milliards de dollars sur l'horizon du cadre financier. Notamment, par rapport au scénario de référence :

- une baisse des revenus provenant de l'impôt des particuliers de près de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans serait attendue, en raison d'une croissance plus faible des salaires et traitements;
- une diminution des revenus provenant des impôts des sociétés de plus de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans serait prévue, en raison d'un repli plus important de l'excédent d'exploitation net des sociétés;
- une baisse des revenus des taxes à la consommation de 531 millions de dollars sur cinq ans serait attendue, en raison d'une croissance plus faible de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement.

De plus, dans le scénario alternatif de récession, le coût du service de la dette serait augmenté de plus de 500 millions de dollars sur cinq ans, en raison des déficits budgétaires plus importants.

Des gestes possibles pour stimuler la relance économique

Dans un contexte de ralentissement économique plus prononcé que prévu, le gouvernement pourrait intervenir pour stimuler la relance économique par la mise en œuvre de mesures ciblées.

Notamment, l'intervention du gouvernement pourrait consister à apporter un stimulus aux dépenses équivalant à 0,5 point de pourcentage du PIB, ce qui correspondrait à un montant de l'ordre de 2,5 milliards de dollars. L'aide gouvernementale serait alors déterminée en fonction de la source du ralentissement économique. Par exemple, cette aide pourrait prendre la forme :

- d'une aide directe pour soutenir les ménages ou les secteurs d'activité économique les plus touchés par le ralentissement économique;
- d'un financement additionnel pour réaliser des projets d'infrastructures publiques.

Les impacts financiers des mesures ciblées, associés aux incidences additionnelles du ralentissement économique plus prononcé que prévu sur les revenus autonomes et le service de la dette, pourraient ainsi occasionner des pressions sur le cadre financier du gouvernement de l'ordre de 7,5 milliards de dollars. Toutefois, une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance totalisant 8,0 milliards de dollars sur l'horizon du cadre financier est intégrée au cadre financier présenté dans la mise à jour de l'automne 2022. Cette provision pourrait être utilisée pour compenser ces pressions.

⁴ Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

1.3 Les révisions détaillées en 2022-2023

Les révisions favorables de 1,2 milliard de dollars depuis mars 2022 réduisent le déficit budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation à 5,2 milliards de dollars en 2022-2023.

- La situation économique entraîne une hausse des revenus autonomes, laquelle est partiellement contrebalancée par une augmentation du service de la dette.
- Les revenus autonomes ont été revus à la hausse en raison de la vigueur de l'économie en début d'année et de l'inflation. Le gouvernement a donc choisi d'aider les Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie en déployant diverses mesures, dont le coût est atténué par la réduction de la provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance, laquelle ne requiert plus d'être maintenue à un niveau aussi élevé que dans le budget 2022-2023.

TABLEAU D.7

Révisions du cadre financier de 2022-2023 depuis mars 2022 (en millions de dollars)

	2022-2023				Décembre 2022
	Mars 2022	Révisions		Total	
		Situation économique et budgétaire	Initiatives et autres révisions		
Revenus autonomes					
Revenus fiscaux	87 212	4 144	—	4 144	91 356
Autres revenus	16 851	412	-32	380	17 231
Sous-total	104 063	4 556	-32	4 524	108 587
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 628	1 010	—	1 010	6 638
Total des revenus autonomes	109 691	5 566	-32	5 534	115 225
Transferts fédéraux	28 790	818	—	818	29 608
Revenus	138 481	6 384	-32	6 352	144 833
Dépenses de portefeuilles	-127 789	-140	-5 355	-5 496	-133 285
Service de la dette	-8 842	-1 681	—	-1 681	-10 523
Dépenses	-136 631	-1 821	-5 355	-7 177	-143 808
Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19	-2 355	358	—	358	-1 997
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	-2 500	—	1 500	1 500	-1 000
SURPLUS (DÉFICIT)	-3 005	4 921	-3 888	1 033	-1 972
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 445	192	—	192	-3 253
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-6 450	5 113	-3 888	1 225	-5 225
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	—	449	449	449
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	-6 450	5 113	-3 439	1 674	-4 776

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

□ Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2022-2023, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement sont révisés à la hausse de 4,5 milliards de dollars par rapport aux prévisions du budget 2022-2023 et totalisent 108,6 milliards de dollars.

- Les revenus fiscaux sont révisés à la hausse de 4,1 milliards de dollars, en raison notamment de la hausse de 3,6 points de pourcentage du PIB nominal en 2022 par rapport aux prévisions établies dans le budget 2022-2023.
- Les autres revenus sont revus à la hausse de 380 millions de dollars par rapport aux prévisions du budget 2022-2023.

TABLEAU D.8

Révisions des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2022-2023
REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾ – MARS 2022	104 063
Revenus fiscaux	
Impôt des particuliers	2 081
Cotisations pour les services de santé	489
Impôts des sociétés	1 791
Impôt foncier scolaire	-65
Taxes à la consommation	-152
Sous-total	4 144
Autres revenus	
Droits et permis	506
Revenus divers	-126
Sous-total	380
Total des révisions	4 524
REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾ – DÉCEMBRE 2022	108 587

(1) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

■ Les revenus fiscaux

Pour l'année 2022-2023, les revenus provenant de l'impôt des particuliers sont révisés à la hausse de 2,1 milliards de dollars par rapport à la prévision de mars 2022, et les cotisations pour les services de santé sont revues à la hausse de 489 millions de dollars.

— Ces améliorations s'expliquent principalement par les salaires et traitements, dont la croissance a été révisée à la hausse de 2,5 points de pourcentage en 2022, passant de 8,1 % à 10,6 %.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont revus à la hausse de 1,8 milliard de dollars en 2022-2023 par rapport à la prévision de mars 2022.

— Cette augmentation s'explique principalement par l'excédent d'exploitation net des sociétés, dont la croissance a été révisée à la hausse de 7,5 points de pourcentage en 2022, passant de -6,4 % à 1,1 %.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont révisés à la baisse de 65 millions de dollars en 2022-2023 par rapport à la prévision de mars 2022.

— Cette diminution s'explique notamment par la contribution additionnelle du gouvernement du Québec visant à limiter la hausse moyenne des comptes de taxe scolaire de 2 % à 3 % pour 2022-2023.

Les revenus des taxes à la consommation, qui proviennent principalement de la taxe de vente du Québec, sont revus à la baisse de 152 millions de dollars en 2022-2023 par rapport à la prévision de mars 2022.

— Cette révision s'explique par des rentrées fiscales relatives aux taxes à la consommation moins élevées que prévu depuis le début de l'année financière.

■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis sont révisés à la hausse de 506 millions de dollars en 2022-2023 par rapport à la prévision de mars 2022.

— Cette amélioration est attribuable notamment à la hausse des revenus miniers découlant des prix soutenus des métaux sur les marchés depuis 2020⁵ et à des revenus plus élevés que prévu provenant de la vente aux enchères de droits d'émission de GES.

Les revenus divers⁶ sont revus à la baisse de 126 millions de dollars en 2022-2023 par rapport à la prévision de mars 2022.

— Cette diminution découle notamment de la baisse des revenus de placement du Fonds des générations.

⁵ Les revenus miniers sont versés au Fonds des générations.

⁶ Les revenus divers comprennent notamment les revenus d'intérêts, de la vente de biens et services ainsi que des amendes, confiscations et recouvrements.

□ Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2022-2023, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés à la hausse de 1,0 milliard de dollars, pour s'établir à 6,6 milliards de dollars.

Cette hausse s'explique principalement par les résultats d'Hydro-Québec, qui ont essentiellement bénéficié d'une augmentation de la valeur de ses exportations d'électricité.

Cette hausse est partiellement compensée par la diminution des résultats attendus d'Investissement Québec qui découle du rendement défavorable de ses portefeuilles de participation et de capital de risque ainsi que de ses fonds d'investissement en raison du repli des marchés financiers depuis mars 2022. Cette baisse des marchés financiers a particulièrement touché les entreprises du secteur des technologies, affectant les rendements sur les investissements détenus dans ce secteur par Investissement Québec.

TABLEAU D.9

Révisions des revenus provenant des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	2022-2023
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – MARS 2022	5 628
Hydro-Québec	1 325
Loto-Québec	79
Société des alcools du Québec	53
Investissement Québec	-445
Société québécoise du cannabis ⁽¹⁾	-1
Autres ⁽²⁾	-1
Total des révisions	1 010
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – DÉCEMBRE 2022	6 638

(1) Les revenus sont affectés au Fonds de lutte contre les dépendances.

(2) Les autres entreprises du gouvernement incluent la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, Capital Financière agricole ainsi que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

□ Les transferts fédéraux

En 2022-2023, les revenus de transferts fédéraux s'établissent à 29,6 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la hausse de 818 millions de dollars par rapport au budget 2022-2023.

Cette révision à la hausse s'explique principalement par le versement ponctuel d'une somme de 450 millions de dollars pour le rattrapage des chirurgies.

TABLEAU D.10

Révisions des revenus aux transferts fédéraux

(en millions de dollars)

	2022-2023
TRANSFERTS FÉDÉRAUX – MARS 2022	28 790
Péréquation	—
Transferts pour la santé	260
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	-117
Autres programmes	675
Total des révisions	818
TRANSFERTS FÉDÉRAUX – DÉCEMBRE 2022	29 608

□ Les dépenses de portefeuilles

Pour l'année 2022-2023, les dépenses de portefeuilles, avant la prise en compte des dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19, atteignent 133,3 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la hausse de 5,5 milliards de dollars par rapport aux prévisions de mars 2022.

La révision est principalement attribuable :

- aux nouvelles initiatives annoncées depuis le budget 2022-2023, soit :
 - 3,5 milliards de dollars pour offrir aux Québécois un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie,
 - 1,5 milliard de dollars afin de bonifier le montant pour le soutien des aînés à 2 000 \$,
 - 244 millions de dollars pour favoriser l'abordabilité des logements;
- à d'autres révisions totalisant 193 millions de dollars, dues notamment à une hausse plus importante que prévu des demandes d'aide à l'emploi.

Avec l'ajout des dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 2,0 milliards de dollars, les dépenses de portefeuilles atteignent 135,3 milliards de dollars.

TABLEAU D.11

Révisions des dépenses de portefeuilles

(en millions de dollars)

	2022-2023
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – MARS 2022	127 789
Verser un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie	3 514
Bonifier le montant pour le soutien des aînés	1 545
Favoriser l'abordabilité des logements	244
Autres révisions	193
Total des révisions	5 496
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – AVANT LES MESURES DE SOUTIEN ET DE RELANCE COVID-19	133 285
Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 ⁽¹⁾	1 997
DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – DÉCEMBRE 2022	135 282

(1) Il s'agit de l'ensemble de la prévision de dépenses pour 2022-2023.

□ Le service de la dette

Pour l'année 2022-2023, le service de la dette est révisé à la hausse de 1,7 milliard de dollars, pour s'établir à 10,5 milliards de dollars, en raison de l'augmentation des taux d'intérêt.

La hausse rapide des taux d'intérêt en 2022-2023 entraîne notamment des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement.

TABLEAU D.12

Révisions du service de la dette (en millions de dollars)

	2022-2023
SERVICE DE LA DETTE – MARS 2022	8 842
Intérêts sur la dette directe ⁽¹⁾	1 609
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽²⁾	72
Total des révisions	1 681
SERVICE DE LA DETTE – DÉCEMBRE 2022	10 523

(1) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt et au comportement du marché.

(2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR).

2. LES PRÉVISIONS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2022 présente l'évolution détaillée des revenus et des dépenses, soit les perspectives budgétaires sur trois ans, de 2022-2023 à 2024-2025.

TABLEAU D.13

Évolution des revenus et des dépenses (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Revenus				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	108 587	111 867	116 163	
<i>Variation en %</i>	4,7	3,0	3,8	3,9
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	6 638	6 561	6 844	
<i>Variation en %</i>	11,4	-1,2	4,3	4,7
Transferts fédéraux	29 608	29 287	30 201	
<i>Variation en %</i>	1,5	-1,1	3,1	1,1
Total des revenus	144 833	147 715	153 208	
<i>Variation en %</i>	4,3	2,0	3,7	3,3
Dépenses				
Dépenses de portefeuilles	-133 285	-134 280	-139 223	
<i>Variation en %</i>	13,0 ⁽²⁾	0,7 ⁽²⁾	3,7	5,7
Service de la dette	-10 523	-9 387	-10 086	
<i>Variation en %</i>	21,8 ⁽³⁾	-10,8 ⁽³⁾	7,4	5,3
Total des dépenses	-143 808	-143 667	-149 309	
<i>Variation en %</i>	13,6	-0,1	3,9	5,7
Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19	-1 997	-368	—	
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	-1 000	-2 000	-2 000	
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 972	1 680	1 899	
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 253	-3 947	-4 564	
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-5 225	-2 267	-2 665	
Utilisation de la réserve de stabilisation	449	—	—	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽⁴⁾	-4 776	-2 267	-2 665	

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

(2) En 2022-2023, la croissance est expliquée principalement par la bonification du montant pour le soutien aux aînés, les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 en santé, en éducation et pour le développement économique ainsi que l'effet du niveau de dépenses inférieur constaté pour 2021-2022. En excluant ces facteurs, la croissance serait de 5,4 % en 2022-2023. En ajoutant la non-récurrence des montants ponctuels pour le coût de la vie, la croissance serait de 3,0 % en 2023-2024.

(3) La hausse importante du service de la dette en 2022-2023 s'explique par l'augmentation rapide des taux d'intérêt en 2022-2023 qui entraîne notamment des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. La non-récurrence de ces pertes explique la diminution du service de la dette en 2023-2024.

(4) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

2.1 L'évolution des revenus

Les revenus du gouvernement comprennent les revenus autonomes, qui incluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement, ainsi que les revenus de transferts fédéraux.

Les revenus du gouvernement totalisent 144,8 milliards de dollars en 2022-2023, soit 115,2 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 29,6 milliards de dollars en transferts fédéraux.

Les revenus du gouvernement s'établiront à 147,7 milliards de dollars en 2023-2024 et à 153,2 milliards de dollars en 2024-2025, soit une croissance respective de 2,0 % et de 3,7 %.

TABLEAU D.14

Évolution des revenus

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Revenus autonomes				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	108 587	111 867	116 163	
<i>Variation en %</i>	4,7	3,0	3,8	3,9
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	6 638	6 561	6 844	
<i>Variation en %</i>	11,4	-1,2	4,3	4,7
Sous-total	115 225	118 428	123 007	
<i>Variation en %</i>	5,1	2,8	3,9	3,9
Transferts fédéraux	29 608	29 287	30 201	
<i>Variation en %</i>	1,5	-1,1	3,1	1,1
TOTAL	144 833	147 715	153 208	
<i>Variation en %</i>	4,3	2,0	3,7	3,3

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

2.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, soit l'impôt des particuliers, les cotisations pour les services de santé, les impôts des sociétés, l'impôt foncier scolaire et les taxes à la consommation.

— Leur évolution reflète généralement celle de l'activité économique au Québec et les modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes comprennent également d'autres sources de revenus, soit :

- les droits et permis, notamment les revenus du marché du carbone;
- les revenus divers, tels que les droits de scolarité, les revenus d'intérêts, de la vente de biens et services ainsi que des amendes, confiscations et recouvrements.

En 2022-2023, les revenus autonomes s'établissent à 108,6 milliards de dollars, soit une hausse de 4,7 % par rapport à 2021-2022. Ils atteindront 111,9 milliards de dollars en 2023-2024 et 116,2 milliards de dollars en 2024-2025, soit une croissance respective de 3,0 % et de 3,8 %.

TABLEAU D.15

Sommaire de l'évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Revenus fiscaux	91 356	93 958	97 714	
<i>Variation en %</i>	<i>5,1</i>	<i>2,8</i>	<i>4,0</i>	<i>4,0</i>
Autres revenus	17 231	17 909	18 449	
<i>Variation en %</i>	<i>2,8</i>	<i>3,9</i>	<i>3,0</i>	<i>3,2</i>
TOTAL	108 587	111 867	116 163	
<i>Variation en %</i>	<i>4,7</i>	<i>3,0</i>	<i>3,8</i>	<i>3,9</i>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

□ Les revenus fiscaux

En 2022-2023, les revenus provenant de l'impôt des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, s'établissent à 43,2 milliards de dollars, en hausse de 5,6 % par rapport à 2021-2022. Ils atteindront 45,0 milliards de dollars en 2023-2024 et 46,5 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente respectivement une croissance de 4,2 % et de 3,2 %.

- Cette progression reflète, entre autres, la hausse du revenu des ménages, dont les salaires et traitements, qui connaîtront, grâce à la bonne tenue du marché du travail, une croissance de 10,6 % en 2022, de 3,5 % en 2023 et de 3,3 % en 2024.
- L'évolution des revenus provenant de l'impôt des particuliers en 2022-2023 est atténuée par la baisse de 50,3 % des prestations d'assurance-emploi en 2022 dans un contexte de forte demande de travailleurs due à la reprise économique.
- Elle reflète également l'ensemble des paramètres du régime d'imposition des particuliers, tels que l'indexation et le caractère progressif du régime d'impôt sur le revenu.

En 2022-2023, les cotisations pour les services de santé s'établissent à 7,8 milliards de dollars, soit une croissance de 5,2 %. Elles atteindront 7,9 milliards de dollars en 2023-2024 et 8,1 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente respectivement une croissance de 1,6 % et de 2,6 %.

- Cette évolution favorable reflète la croissance prévue des salaires et traitements.

En 2022-2023, les revenus provenant des impôts des sociétés atteindront 12,7 milliards de dollars, en baisse de 2,0 % par rapport à 2021-2022. Ils s'établiront à 12,6 milliards de dollars en 2023-2024 et à 13,8 milliards de dollars en 2024-2025, soit une variation respective de -0,3 % et de 9,2 %.

- Cette évolution reflète la variation prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui s'établit à 1,1 % en 2022, à -2,2 % en 2023 et à 7,8 % en 2024.
- Elle reflète également les mesures de réduction du fardeau fiscal mises en place au cours des dernières années, notamment la réduction du taux d'imposition des PME annoncée dans le budget 2021-2022⁷.

En 2022-2023, les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire s'élèvent à 1,1 milliard de dollars, en hausse de 3,4 % par rapport à 2021-2022. Ils atteindront 1,2 milliard de dollars en 2023-2024 et 1,3 milliard de dollars en 2024-2025, soit une hausse respective de 7,3 % et de 8,4 %.

- La progression des revenus de l'impôt foncier scolaire reflète l'augmentation du nombre d'élèves et la croissance prévue du coût des services financés par l'impôt foncier scolaire.
- Elle reflète également la contribution additionnelle de 173,4 millions de dollars par année du gouvernement du Québec, visant à limiter la hausse des comptes de taxe scolaire de 2 % à 3 % en moyenne pour 2022-2023.

⁷ Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement a annoncé une réduction de 4,0 % à 3,2 % du taux d'imposition sur le revenu pour l'ensemble des PME admissibles à la déduction pour petites entreprises.

En 2022-2023, les revenus des taxes à la consommation totalisent 26,6 milliards de dollars, en hausse de 8,0 % par rapport à 2021-2022. Ils s'établiront à 27,2 milliards de dollars en 2023-2024 et à 28,0 milliards de dollars en 2024-2025, soit une hausse respective de 2,4 % et de 3,1 %.

- Cette évolution reflète notamment la croissance prévue de la consommation des ménages⁸ de 12,6 % en 2022, de 4,4 % en 2023 et de 3,4 % en 2024.
- Elle reflète également l'évolution attendue des investissements en construction résidentielle de 0,2 % en 2022, de -6,0 % en 2023 et de 2,1 % en 2024.

TABLEAU D.16

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Revenus fiscaux				
Impôt des particuliers	43 228	45 024	46 476	
<i>Variation en %</i>	5,6	4,2	3,2	4,3
Cotisations pour les services de santé	7 788	7 911	8 120	
<i>Variation en %</i>	5,2	1,6	2,6	3,1
Impôts des sociétés ⁽²⁾	12 673	12 633	13 794	
<i>Variation en %</i>	-2,0	-0,3	9,2	2,2
Impôt foncier scolaire	1 113	1 194	1 294	
<i>Variation en %</i>	3,4	7,3	8,4	6,3
Taxes à la consommation ⁽³⁾	26 554	27 196	28 030	
<i>Variation en %</i>	8,0	2,4	3,1	4,5
Sous-total	91 356	93 958	97 714	
<i>Variation en %</i>	5,1	2,8	4,0	4,0
Autres revenus				
Droits et permis ⁽⁴⁾	5 677	5 520	5 574	
<i>Variation en %</i>	-6,3	-2,8	1,0	-2,7
Revenus divers	11 554	12 389	12 875	
<i>Variation en %</i>	7,9	7,2	3,9	6,3
Sous-total	17 231	17 909	18 449	
<i>Variation en %</i>	2,8	3,9	3,0	3,2
TOTAL	108 587	111 867	116 163	
<i>Variation en %</i>	4,7	3,0	3,8	3,9

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

(2) L'évolution des revenus des impôts des sociétés de 2022-2023 à 2024-2025 s'explique notamment par la variation de l'excédent d'exploitation net des sociétés de 1,1 % en 2022, de -2,2 % en 2023 et de 7,8 % en 2024.

(3) La croissance des taxes à la consommation de 8,0 % en 2022-2023 s'explique notamment par la hausse de 12,6 % de la consommation des ménages et la hausse de 0,2 % des investissements en construction résidentielle en 2022.

(4) La baisse des revenus provenant des droits et permis en 2022-2023 et en 2023-2024 s'explique principalement par des revenus miniers moins élevés sur cette période, en raison de la diminution prévue des prix des métaux, principalement le minerai de fer.

⁸ Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

□ Les autres revenus

En 2022-2023, les revenus provenant des droits et permis totalisent 5,7 milliards de dollars, en baisse de 6,3 % par rapport à 2021-2022. Ils s'établiront à 5,5 milliards de dollars en 2023-2024 et à 5,6 milliards de dollars en 2024-2025, soit une variation respective de -2,8 % et de 1,0 %.

- La baisse de 6,3 % des revenus provenant des droits et permis en 2022-2023 s'explique principalement par la baisse des revenus miniers due à la diminution prévue des prix des métaux.
- L'évolution des revenus des droits et permis prend en compte l'effet du plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 % pour les quatre prochaines années.

En 2022-2023, les revenus divers s'établissent à 11,6 milliards de dollars, soit une croissance de 7,9 % par rapport à 2021-2022. Ils atteindront 12,4 milliards de dollars en 2023-2024 et 12,9 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente respectivement une hausse de 7,2 % et de 3,9 %.

- L'évolution favorable des revenus divers s'explique par les revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.
 - Par exemple, la croissance des revenus des réseaux de l'enseignement supérieur est influencée, entre autres, par les revenus des droits de scolarité, la progression des clientèles et les revenus provenant des usagers.
- L'évolution des revenus divers prend aussi en compte l'effet du plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 % pour les quatre prochaines années.

2.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les entreprises du gouvernement sont composées des sociétés publiques qui possèdent une vocation commerciale, une autonomie de gestion et une autosuffisance financière. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement correspondent substantiellement aux résultats nets de ces sociétés.

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement s'établissent à 6,6 milliards de dollars en 2022-2023, en hausse de 11,4 %, à 6,6 milliards de dollars en 2023-2024, en baisse de 1,2 % et à 6,8 milliards de dollars en 2024-2025, en hausse de 4,3 %.

TABLEAU D.17

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Hydro-Québec ⁽²⁾	3 850	3 250	3 490	
Loto-Québec	1 462	1 483	1 501	
Société des alcools du Québec	1 413	1 459	1 469	
Investissement Québec	-189	253	271	
Société québécoise du cannabis ⁽³⁾	93	107	103	
Autres ⁽⁴⁾	9	9	10	
TOTAL	6 638	6 561	6 844	
Variation en %	11,4	-1,2	4,3	4,7

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

(2) La prévision des revenus provenant d'Hydro-Québec inclut l'impact relié au plafonnement des tarifs domestiques à partir de 2023-2024.

(3) Les revenus sont affectés au Fonds de lutte contre les dépendances.

(4) Les autres entreprises du gouvernement sont la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, Capital Financière agricole et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

La croissance de 11,4 % en 2022-2023 s'explique en majeure partie par l'augmentation des résultats attendus d'Hydro-Québec, à la suite principalement de la hausse de la valeur de ses exportations d'électricité, et de Loto-Québec, en raison du retour progressif à son plein fonctionnement.

— Cette croissance est partiellement contrebalancée par la diminution des résultats attendus d'Investissement Québec, laquelle découle du rendement défavorable de ses portefeuilles de participation et de capital de risque ainsi que de ses fonds d'investissement en raison du repli prévu des marchés financiers en 2022-2023. Cette baisse des marchés financiers a particulièrement touché les entreprises du secteur des technologies, affectant les rendements sur les investissements détenus dans ce secteur par Investissement Québec.

La décroissance de 1,2 % en 2023-2024 s'explique principalement par la diminution des résultats attendus d'Hydro-Québec, qui découle notamment de la baisse de la valeur de ses exportations d'électricité.

— Cette baisse est partiellement compensée par le retour à la normale des résultats attendus d'Investissement Québec.

La croissance de 4,3 % en 2024-2025 s'explique principalement par la hausse des résultats attendus d'Hydro-Québec en raison de la hausse de la valeur des ventes au Québec.

2.1.3 Les transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales.

Ils comprennent principalement la péréquation et les revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS)⁹ ainsi que du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Les transferts fédéraux varieront peu en 2022-2023 (1,5 %) et en 2023-2024 (-1,1 %). Une augmentation de 3,1 % est prévue en 2024-2025, en raison principalement des transferts pour la santé, qui croîtront de manière plus importante.

L'augmentation plus importante des transferts pour la santé en 2024-2025 découle de la croissance moyenne du PIB nominal du Canada de 2022 à 2024¹⁰ de même que d'une croissance plus faible de l'abattement spécial du Québec. Les revenus du Québec qui découlent du TCS sont déduits d'une partie de la valeur de l'abattement spécial du Québec.

TABLEAU D.18

Évolution des transferts fédéraux (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Péréquation	13 666	14 123	14 522	
<i>Variation en %</i>	4,2	3,3	2,8	3,4
Transferts pour la santé	7 338	7 688	8 151	
<i>Variation en %</i>	-10,5 ⁽²⁾	4,8	6,0	-0,2
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 414	1 488	1 526	
<i>Variation en %</i>	-7,5	5,2	2,6	-0,1
Autres programmes	7 190	5 988	6 002	
<i>Variation en %</i>	13,5	-16,7 ⁽³⁾	0,2	-1,8
TOTAL	29 608	29 287	30 201	
<i>Variation en %</i>	1,5	-1,1	3,1	1,1

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

(2) Les transferts en santé diminueront de 10,5 % en 2022-2023 en raison du versement ponctuel, l'année précédente, d'une somme pour appuyer le système de santé et la vaccination dans le contexte de la pandémie.

(3) Une diminution des revenus provenant des autres programmes est prévue en 2023-2024, et ce, en raison de la non-réurrence de certaines aides de même que du rythme de réalisation des projets d'infrastructures qui font l'objet d'un financement fédéral.

⁹ Le Conseil de la fédération demande au gouvernement fédéral d'augmenter le TCS à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires. Aucun revenu associé à cette demande n'a été intégré au cadre financier.

¹⁰ En 2024-2025, l'augmentation de l'enveloppe du TCS et du programme de péréquation est basée sur la croissance annuelle moyenne du PIB nominal canadien de 2022 (1/3), de 2023 (1/3) et de 2024 (1/3).

Le Transfert canadien en matière de santé doit être augmenté

Depuis 2020, le Québec, à l'instar du Conseil de la fédération, demande que le Transfert canadien en matière de santé (TCS) soit augmenté à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires et qu'il soit, par la suite, maintenu à ce niveau à l'aide d'un facteur de progression approprié qui pourrait se situer entre 5 % et 6 %.

– Par rapport au niveau du TCS prévu par le gouvernement fédéral en 2022-2023 (45,2 milliards de dollars), cette augmentation représenterait une hausse de l'ordre de 30 milliards de dollars dès 2022-2023.

– Chaque province et territoire recevrait le même montant par habitant. Pour le Québec, cette hausse représenterait une somme de plus de 6 milliards de dollars par année à compter de 2022-2023.

Sans hausse du TCS, la part du financement fédéral dans les dépenses de santé des provinces et territoires s'établira à 20,7 % en 2022-2023, puis diminuera à 19,8 % en 2031-2032 et à 18,0 % en 2039-2040. Cette diminution s'explique par le fait qu'il est prévu que les dépenses de santé des provinces et territoires augmenteront à un rythme plus important que le TCS¹.

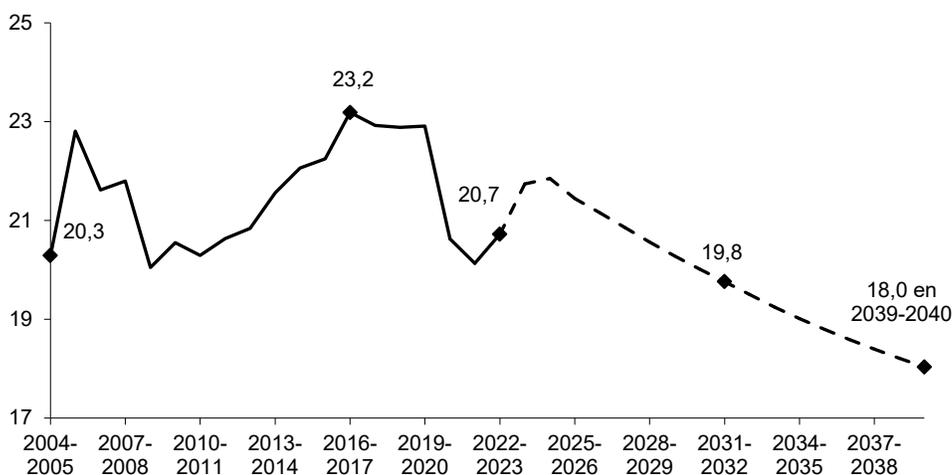
Le Québec demande au gouvernement fédéral de considérer enfin la demande unanime des provinces et territoires d'agir à cet égard et de prévoir les sommes nécessaires dans son prochain budget.

Rappelons que depuis 2017-2018, le TCS croît au rythme du PIB nominal canadien² (3,8 % par année en moyenne de 2017-2018 à 2022-2023), alors qu'il augmentait auparavant de 6 % par année.

Étant flexible, prévisible et récurrent, seul un rehaussement du financement fédéral par l'entremise du TCS permettrait d'appuyer les priorités et spécificités des provinces et territoires dans le respect de leur autonomie quant à l'administration de leur système de santé.

Part du financement fédéral dans les dépenses de santé des provinces et territoires sans hausse du TCS – 2004-2005 à 2039-2040

(en pourcentage)



Note : La ligne hachurée correspond à la contribution fédérale projetée sans hausse du TCS.

Sources : Institut canadien d'information sur la santé, Conférence Board du Canada et ministère des Finances du Canada.

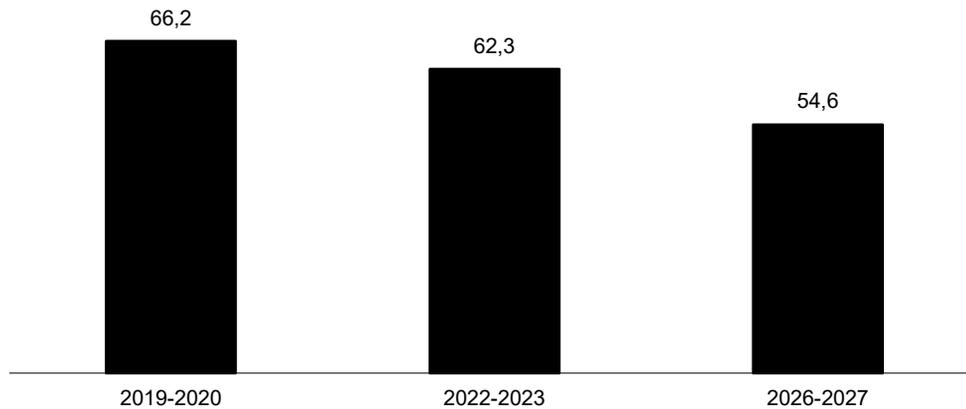
- 1 À long terme, il est prévu que le TCS croîtra à un rythme moindre que les dépenses de santé des provinces et territoires. Sur la base de projections à long terme, de 2020-2021 à 2039-2040, l'augmentation du TCS est de 4,0 % par année en moyenne, comparativement à 5,2 % pour les dépenses de santé.
- 2 L'indexation est sujette à un plancher de 3 % par année.

Une diminution de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation qui se poursuivra

La part du Québec dans l'enveloppe de péréquation est en diminution depuis 2020-2021, et ce, en raison de l'amélioration de la situation économique du Québec par rapport au reste du Canada.

Il est prévu que la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation, qui s'établissait à 66,2 % en 2019-2020, diminuera à 54,6 % en 2026-2027.

Évolution prévue de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation (en pourcentage)



Note : Un mécanisme de lissage retardé est appliqué pour établir les paiements de péréquation. Par exemple, les paiements de péréquation des provinces pour 2022-2023 sont basés sur les données relatives aux années 2018-2019 (25 %), 2019-2020 (25 %) et 2020-2021 (50 %).

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Le Québec est le bénéficiaire de péréquation qui en reçoit le moins par habitant

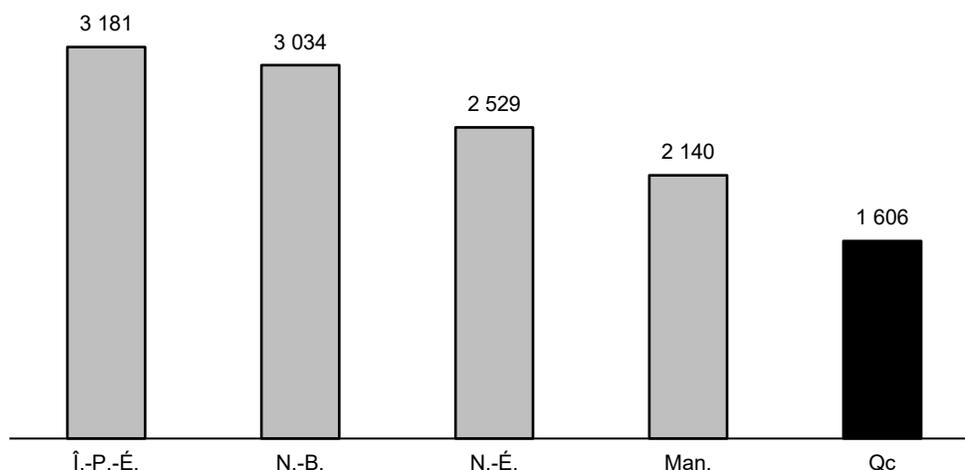
Les provinces n'ont pas toutes la même capacité fiscale, c'est-à-dire pas toutes la même capacité à générer des revenus.

Les provinces ayant une capacité fiscale, en dollars par habitant, inférieure à la moyenne des 10 provinces reçoivent un paiement de péréquation. Ainsi, elles disposent, après péréquation, d'une capacité fiscale équivalant à la moyenne des 10 provinces pour assurer les services publics¹¹.

En 2022-2023, cinq provinces reçoivent de la péréquation, soit le Manitoba, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Le Québec est le bénéficiaire qui en reçoit le moins par habitant (1 606 \$).

GRAPHIQUE D.1

Paiements de péréquation aux provinces – 2022-2023 (en dollars par habitant)



Source : Ministère des Finances du Canada.

¹¹ La capacité fiscale des provinces est évaluée à partir de cinq assiettes fiscales (impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur le revenu des sociétés, taxes à la consommation, impôts fonciers et ressources naturelles).

2.2 L'évolution des dépenses

Les dépenses comprennent, d'une part, les dépenses de portefeuilles liées à la prestation des services publics, lesquelles sont influencées par la démographie et les prix, et, d'autre part, le service de la dette.

Les dépenses¹² totalisent 143,8 milliards de dollars en 2022-2023, soit 133,3 milliards de dollars au chapitre des dépenses de portefeuilles et 10,5 milliards de dollars pour le service de la dette.

— Elles s'établiront à 143,7 milliards de dollars en 2023-2024 et à 149,3 milliards de dollars en 2024-2025.

La croissance des dépenses s'établit à 13,6 % en 2022-2023, puis sera de -0,1 % en 2023-2024 et de 3,9 % en 2024-2025.

La croissance de 13,6 % en 2022-2023 s'explique par :

- la hausse de 13,0 % des dépenses de portefeuilles en raison notamment des nouvelles initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 et dans la présente mise à jour;
- la hausse du service de la dette de 21,8 %, qui s'explique par l'augmentation des taux d'intérêt.

TABLEAU D.19

Évolution des dépenses (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses de portefeuilles	133 285	134 280	139 223	
<i>Variation en %</i>	13,0 ⁽²⁾	0,7 ⁽²⁾	3,7	5,7
Service de la dette	10 523	9 387	10 086	
<i>Variation en %</i>	21,8 ⁽³⁾	-10,8 ⁽³⁾	7,4	5,3
TOTAL	143 808	143 667	149 309	
<i>Variation en %</i>	13,6	-0,1	3,9	5,7

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

(2) En 2022-2023, la croissance est expliquée principalement par la bonification du montant pour le soutien aux aînés, les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 en santé, en éducation et pour le développement économique ainsi que l'effet du niveau de dépenses inférieur constaté pour 2021-2022. En excluant ces facteurs, la croissance serait de 5,4 % en 2022-2023. En ajoutant la non-récurrence des montants ponctuels pour le coût de la vie, la croissance serait de 3,0 % en 2023-2024.

(3) La hausse importante du service de la dette en 2022-2023 s'explique par l'augmentation rapide des taux d'intérêt en 2022-2023, qui entraîne notamment des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. La non-récurrence de ces pertes explique la diminution du service de la dette en 2023-2024.

¹² Les mesures de soutien et de relance COVID-19 ne sont pas incluses dans le total des dépenses. Les dépenses de portefeuilles avant et après la prise en compte des dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 sont présentées aux pages D.39 et D.40.

2.2.1 Les dépenses de portefeuilles

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes administrés par les entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

Avant la prise en compte des dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses de portefeuilles s'élèvent à 133,3 milliards de dollars en 2022-2023, à 134,3 milliards de dollars en 2023-2024 et à 139,2 milliards de dollars en 2024-2025.

Le niveau de dépenses comprend l'engagement gouvernemental relatif à la révision des programmes, générant des économies de 538 millions de dollars en 2023-2024 et de 830 millions de dollars en 2024-2025, dont les impacts budgétaires seront répartis entre les différents portefeuilles dans le cadre des travaux menant au budget 2023-2024.

Les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 s'élèveront à 2,0 milliards de dollars en 2022-2023 et à 368 millions de dollars en 2023-2024.

TABLEAU D.20

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Santé et Services sociaux	55 892	58 717	61 936	
<i>Variation en %</i>	12,7 ⁽²⁾	5,1	5,5	7,7
Éducation	19 046	19 963	20 715	
<i>Variation en %</i>	8,1 ⁽³⁾	4,8	3,8	5,6
Enseignement supérieur	10 088	10 692	11 165	
<i>Variation en %</i>	16,1 ⁽⁴⁾	6,0	4,4	8,7
Autres portefeuilles ⁽⁵⁾	48 258	45 446	46 237	
<i>Variation en %</i>	14,7 ⁽⁵⁾	-5,8 ⁽⁵⁾	1,7	3,2
Révision des programmes	—	-538	-830	
Sous-total	133 285	134 280	139 223	
<i>Variation en %</i>	13,0	0,7	3,7	5,7
Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19	1 997	368	—	
TOTAL	135 282	134 648	139 223	
<i>Variation en %</i>	6,2	-0,5	3,4	3,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

(2) La croissance est notamment expliquée par la bonification du montant pour le soutien des aînés à 2 000 \$, les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 pour rétablir le système de santé ainsi qu'un niveau de dépenses inférieur constaté pour 2021-2022. En excluant ces facteurs, la croissance serait de 4,7 %.

(3) La croissance est notamment expliquée par les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 pour soutenir la réussite et la persévérance scolaires, dont la bonification du tutorat pour les élèves, ainsi qu'un niveau de dépenses inférieur constaté pour 2021-2022. En excluant ces facteurs, la croissance serait de 3,6 %.

(4) La croissance est notamment expliquée par la mise en place des bourses Perspective Québec à compter de septembre dernier, les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 pour améliorer l'accès et la diplomation aux études supérieures, la bonification du programme d'aide financière aux études ainsi qu'un niveau de dépenses inférieur constaté pour 2021-2022. En excluant ces facteurs, la croissance serait de 8,5 %.

(5) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles résultant de l'élimination des opérations réciproques entre les entités. En 2022-2023, la croissance des dépenses est expliquée principalement par l'effet du niveau de dépenses inférieur constaté pour 2021-2022, le soutien à l'amélioration du réseau routier local et au transport collectif, les investissements pour les infrastructures d'habitation et municipales financées par le gouvernement fédéral, les investissements pour déployer Internet haute vitesse dans toutes les régions ainsi que les initiatives annoncées au budget 2022-2023 pour le développement économique et la communauté. En excluant ces facteurs ponctuels, la croissance serait de 3,8 %. Pour 2023-2024, en ajoutant la non-récurrence des montants ponctuels pour le coût de la vie, la croissance serait de 3,9 %.

Mesures de soutien et de relance COVID-19

Même si la plupart des mesures de soutien et de relance pour répondre à la crise sanitaire ont été mises en œuvre en 2020-2021 et en 2021-2022, le gouvernement continuera de soutenir les Québécois et l'économie à ce sujet au cours des prochaines années.

À titre d'exemple, en santé, les mesures concernent des initiatives pour lutter contre la COVID-19, dont le dépistage, la vaccination, l'acquisition d'antiviraux ou encore l'ajout de préposés aux bénéficiaires. En éducation et en enseignement supérieur, des mesures pour favoriser la réussite en contexte pandémique sont offertes, notamment des encadrements pédagogiques spécialisés pour assurer la consolidation des apprentissages des élèves du primaire et du secondaire et l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants. Enfin, pour les autres secteurs touchés par la crise, des mesures en soutien au transport collectif et au tourisme sont mises en œuvre.

Les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 totalisent 2,0 milliards de dollars en 2022-2023 et 368 millions de dollars en 2023-2024.

Mesures de soutien et de relance COVID-19

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Santé et Services sociaux	1 595	368	—	1 963
Éducation	60	—	—	60
Enseignement supérieur	72	—	—	72
Autres portefeuilles	271	—	—	271
TOTAL	1 997	368	—	2 365

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Avec les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses de portefeuilles s'établiront à 135,3 milliards de dollars en 2022-2023, à 134,6 milliards de dollars en 2023-2024 et à 139,2 milliards de dollars en 2024-2025.

— De 2022-2023 à 2024-2025, la croissance annuelle des dépenses de portefeuilles atteindra 3,0 % en moyenne.

Les prévisions détaillées par portefeuille sont présentées à la page D.52.

Évolution des dépenses des principaux portefeuilles – Après mesures de soutien et de relance COVID-19

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Santé et Services sociaux	57 487	59 085	61 936	
<i>Variation en %</i>	<i>-0,7⁽²⁾</i>	<i>2,8</i>	<i>4,8</i>	<i>2,3</i>
Éducation	19 106	19 963	20 715	
<i>Variation en %</i>	<i>7,7</i>	<i>4,5</i>	<i>3,8</i>	<i>5,3</i>
Enseignement supérieur	10 160	10 692	11 165	
<i>Variation en %</i>	<i>13,5</i>	<i>5,2</i>	<i>4,4</i>	<i>7,6</i>
Autres portefeuilles ⁽³⁾	48 529	45 446	46 237	
<i>Variation en %</i>	<i>13,5</i>	<i>-6,4</i>	<i>1,7</i>	<i>2,6</i>
Révision des programmes	—	-538	-830	
TOTAL	135 282	134 648	139 223	
<i>Variation en %</i>	<i>6,2</i>	<i>-0,5</i>	<i>3,4</i>	<i>3,0</i>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

(2) La baisse est attribuable aux dépenses pour la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19, qui passent de 8,3 G\$ en 2021-2022 à 1,6 G\$ en 2022-2023.

(3) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre les entités de différents portefeuilles.

□ Santé et Services sociaux

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux comprennent principalement les activités des organismes du réseau de la santé et des services sociaux et les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ce portefeuille comprend également les dépenses des autres organismes gouvernementaux reliés à la santé, tels que Héma-Québec. Ces dépenses sont influencées par l'augmentation et le vieillissement de la population, par la rémunération du personnel des établissements de santé, de même que par l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux médicaments.

Avant la prise en compte des dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux s'établiront à 55,9 milliards de dollars en 2022-2023, à 58,7 milliards de dollars en 2023-2024 et à 61,9 milliards de dollars en 2024-2025. Elles représentent environ 42 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles.

— La croissance des dépenses de 12,7 % en 2022-2023 s'explique principalement par la bonification du montant pour le soutien des aînés à 2 000 \$, les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 pour rétablir le système de santé ainsi qu'un niveau de dépenses inférieur constaté pour 2021-2022.

— En excluant ces facteurs, la croissance serait de 4,7 %.

— La croissance des dépenses sera de 5,1 % en 2023-2024 et de 5,5 % en 2024-2025.

De 2022-2023 à 2024-2025, la croissance annuelle du portefeuille Santé et Services sociaux atteindra 7,7 % en moyenne.

Les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 pour le portefeuille Santé et Services sociaux s'établiront à 1,6 milliard de dollars en 2022-2023 et à 368 millions de dollars en 2023-2024. Elles comprennent essentiellement des mesures pour vaincre la crise sanitaire et améliorer de manière durable les soins en santé.

TABLEAU D.21

Dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses courantes en santé et services sociaux	55 892	58 717	61 936	
Variation en %	12,7	5,1	5,5	7,7
Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19	1 595	368	—	
TOTAL DES DÉPENSES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	57 487	59 085	61 936	
Variation en %	-0,7⁽²⁾	2,8	4,8	2,3

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

(2) La baisse est attribuable aux dépenses pour la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19, qui se chiffrent à 8,3 G\$ en 2021-2022.

□ Éducation

Les dépenses du portefeuille Éducation sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Ce portefeuille comprend également les programmes visant à promouvoir les activités de loisir et de sport ainsi que les programmes liés à la condition féminine. De manière générale, les dépenses varient selon l'évolution des clientèles et de la rémunération du personnel des centres de services scolaires et commissions scolaires.

Avant la prise en compte des dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses du portefeuille Éducation s'établiront à 19,0 milliards de dollars en 2022-2023, à 20,0 milliards de dollars en 2023-2024 et à 20,7 milliards de dollars en 2024-2025. Ces dépenses représentent environ 14 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles.

— La croissance des dépenses de 8,1 % en 2022-2023 s'explique principalement par les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 pour soutenir la réussite et la persévérance scolaires, dont la bonification du tutorat pour les élèves, ainsi qu'un niveau de dépenses inférieur constaté pour 2021-2022.

— En excluant ces facteurs, la croissance serait de 3,6 %.

— La croissance des dépenses sera de 4,8 % en 2023-2024 et de 3,8 % en 2024-2025.

De 2022-2023 à 2024-2025, la croissance annuelle du portefeuille Éducation atteindra 5,6 % en moyenne.

Les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 pour le portefeuille Éducation s'établiront à 60 millions de dollars en 2022-2023. Elles comprennent les mesures visant à soutenir la consolidation des apprentissages en contexte de crise sanitaire.

TABLEAU D.22

Dépenses du portefeuille Éducation

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses courantes en éducation	19 046	19 963	20 715	
<i>Variation en %</i>	<i>8,1</i>	<i>4,8</i>	<i>3,8</i>	<i>5,6</i>
Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19	60	—	—	
TOTAL DES DÉPENSES EN ÉDUCATION	19 106	19 963	20 715	
<i>Variation en %</i>	<i>7,7</i>	<i>4,5</i>	<i>3,8</i>	<i>5,3</i>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

□ Enseignement supérieur

Les dépenses du portefeuille Enseignement supérieur sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement de niveau collégial et universitaire. Ce portefeuille comprend également l'aide financière aux études. De manière générale, les dépenses varient selon l'évolution des clientèles et de la rémunération du personnel des réseaux collégial et universitaire.

Avant la prise en compte des dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses du portefeuille Enseignement supérieur s'établiront à 10,1 milliards de dollars en 2022-2023, à 10,7 milliards de dollars en 2023-2024 et à 11,2 milliards de dollars en 2024-2025. Ces dépenses représentent environ 8 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles.

— La croissance des dépenses de 16,1 % en 2022-2023 s'explique notamment par la mise en place des bourses Perspective Québec à compter de septembre dernier, les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023 pour améliorer l'accès et la diplomation aux études supérieures, la bonification du programme d'aide financière aux études ainsi qu'un niveau de dépenses inférieur constaté pour 2021-2022.

— En excluant ces facteurs, la croissance serait de 8,5 %.

— La croissance des dépenses sera de 6,0 % en 2023-2024 et de 4,4 % en 2024-2025.

De 2022-2023 à 2024-2025, la croissance annuelle du portefeuille Enseignement supérieur atteindra 8,7 % en moyenne.

Les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 pour le portefeuille Enseignement supérieur s'établiront à 72 millions de dollars en 2022-2023. Ces dépenses correspondent à l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants.

TABLEAU D.23

Dépenses du portefeuille Enseignement supérieur

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses courantes en enseignement supérieur	10 088	10 692	11 165	
<i>Variation en %</i>	<i>16,1</i>	<i>6,0</i>	<i>4,4</i>	<i>8,7</i>
Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19	72	—	—	
TOTAL DES DÉPENSES EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	10 160	10 692	11 165	
<i>Variation en %</i>	<i>13,5</i>	<i>5,2</i>	<i>4,4</i>	<i>7,6</i>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

□ Autres portefeuilles

Les dépenses des autres portefeuilles incluent les dépenses de tous les portefeuilles autres que les portefeuilles Santé et Services sociaux, Éducation ainsi qu'Enseignement supérieur. Elles assurent notamment le financement gouvernemental du milieu culturel et des secteurs des transports et des services de garde, ainsi que le soutien aux personnes, aux municipalités et aux entreprises.

Avant la prise en compte des dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses des autres portefeuilles s'établiront à 48,3 milliards de dollars en 2022-2023, à 45,4 milliards de dollars en 2023-2024 et à 46,2 milliards de dollars en 2024-2025. Ces dépenses représentent environ 36 % de l'ensemble des dépenses de portefeuilles, dont plus de 1 % pour le portefeuille Culture et Communications.

- La croissance des dépenses de 14,7 % en 2022-2023 s'explique principalement par l'effet du niveau de dépenses inférieur constaté pour 2021-2022, le soutien à l'amélioration du réseau routier local et au transport collectif, les investissements pour les infrastructures d'habitation et municipales financées par le gouvernement fédéral, les investissements pour déployer Internet haute vitesse dans toutes les régions ainsi que les initiatives annoncées au budget 2022-2023 pour le développement économique et la communauté.
 - En excluant ces facteurs ponctuels, la croissance serait de 3,8 %.
- La diminution de 5,8 % en 2023-2024 s'explique principalement par la non-réurrence des montants ponctuels pour le coût de la vie ainsi qu'un retour à la normale des niveaux d'investissements pour les infrastructures municipales financées en partenariat avec le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, qui furent exceptionnellement élevés en 2022-2023.
 - En excluant ces facteurs ponctuels, la croissance serait de 3,9 % en 2023-2024.
- En 2024-2025, la croissance des dépenses des autres portefeuilles s'élèvera à 1,7 %.

De 2022-2023 à 2024-2025, la croissance annuelle des autres portefeuilles atteindra 3,2 % en moyenne.

Les mesures de soutien et de relance COVID-19 pour les autres portefeuilles s'établiront à 271 millions de dollars en 2022-2023. Elles comprennent principalement le soutien aux services de transport collectif et au secteur touristique.

TABLEAU D.24

Dépenses des autres portefeuilles (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses courantes des autres portefeuilles	48 258	45 446	46 237	
Variation en %	14,7	-5,8	1,7	3,2
Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19	271	—	—	
DÉPENSES DES AUTRES PORTEFEUILLES	48 528	45 446	46 237	
Variation en %	13,5	-6,4	1,7	2,6

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

Effet des facteurs ponctuels sur la croissance des dépenses des autres portefeuilles

Les variations des dépenses dans les autres portefeuilles se chiffrent à 14,7 % en 2022-2023, à -5,8 % en 2023-2024 et à 1,7 % en 2024-2025. La forte variation en 2022-2023 et les faibles variations en 2023-2024 et en 2024-2025 s'expliquent par divers éléments générant des variations ponctuelles et atypiques, notamment les montants ponctuels pour le coût de la vie ainsi que les infrastructures municipales financées par le gouvernement fédéral.

Sans les facteurs ponctuels affectant les autres portefeuilles, la croissance se chiffre à 3,8 % en 2022-2023, à 3,9 % en 2023-2024 et à 2,7 % en 2024-2025.

Facteurs ponctuels affectant les autres portefeuilles (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Autres portefeuilles	48 258	45 446	46 237
<i>Variation en %</i>	<i>14,7</i>	<i>-5,8</i>	<i>1,7</i>
MOINS :			
Dépenses prévues non réalisées ⁽¹⁾	—	—	—
Montants ponctuels pour le coût de la vie	3 600	—	—
Soutien à l'amélioration du réseau routier local et au transport collectif – Novembre 2021	220	—	—
Infrastructures d'habitation financées par le gouvernement fédéral	673	533	418
Infrastructures municipales financées par le gouvernement fédéral	955	566	474
Mesures du budget 2022-2023	1 403	1 528	1 380
Investissements pour déployer Internet haute vitesse dans toutes les régions	228	25	25
Sous-total – Principaux facteurs ponctuels	7 079	2 652	2 297
AUTRES PORTEFEUILLES APRÈS RETRAIT DES PRINCIPAUX FACTEURS PONCTUELS	41 179	42 794	43 940
<i>Variation en %</i>	<i>3,8</i>	<i>3,9</i>	<i>2,7</i>

(1) Les dépenses prévues mais non réalisées en 2021-2022 s'élève à 1,8 G\$.

2.2.2 Le service de la dette

Le service de la dette se compose des intérêts sur la dette directe ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Le service de la dette évolue principalement en fonction du niveau de la dette, des taux d'intérêt et des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). Il s'établira à 10,5 milliards de dollars en 2022-2023, à 9,4 milliards de dollars en 2023-2024 et à 10,1 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente respectivement des variations de 21,8 %, de -10,8 % et de 7,4 %.

En 2022-2023, en 2023-2024 et en 2024-2025, les intérêts sur la dette directe varieront respectivement de 25,6 %, de -9,4 % et de 8,9 %, et ce, en raison notamment de l'évolution prévue des taux d'intérêt. La hausse rapide des taux d'intérêt en 2022-2023 entraîne notamment des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. La non-réurrence de ces pertes explique la diminution du service de la dette en 2023-2024.

Pour leur part, les intérêts nets sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs diminuent en raison de l'augmentation des revenus de placement du FARR. Les revenus du FARR sont déduits du service de la dette. En 2021-2022, le FARR a réalisé un rendement de 9,14 %, alors qu'un rendement négatif de -3,00 % est prévu en 2022-2023 en raison de la baisse des marchés boursiers et obligataires. Pour les années subséquentes, le rendement espéré du FARR à long terme, soit 6,35 %, est utilisé pour le calcul de ces revenus. Il est à noter que les écarts de rendement sont intégrés graduellement au cadre financier, et ce, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Le rendement du FARR pour l'année 2022-2023 sera connu au printemps prochain.

TABLEAU D.25

Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	TCAM ⁽¹⁾
Intérêts sur la dette directe ⁽²⁾	10 133	9 180	9 997	
<i>Variation en %</i>	25,6	-9,4	8,9	
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽³⁾	390	207	89	
TOTAL	10 523	9 387	10 086	
<i>Variation en %</i>	21,8	-10,8	7,4	5,3

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2022-2023 à 2024-2025.

(2) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt et au comportement du marché.

(3) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du FARR.

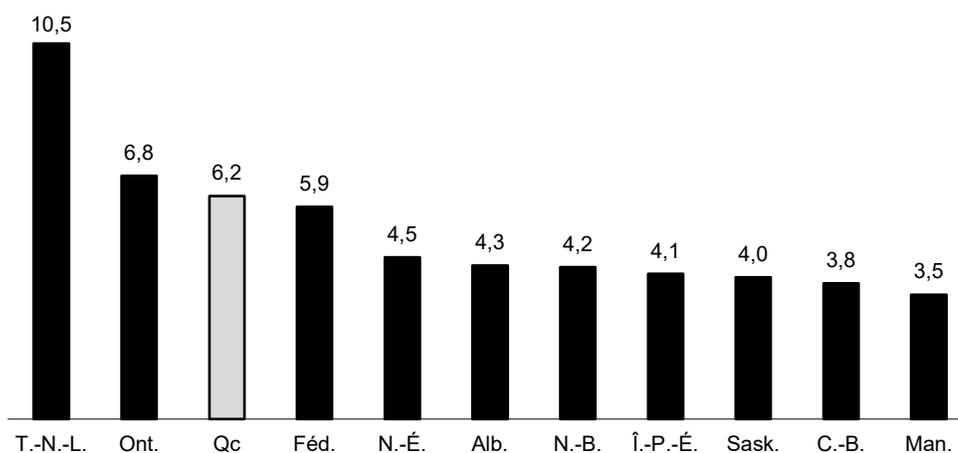
Comparaison du service de la dette des gouvernements au Canada

En 2021-2022, le service de la dette du Québec a représenté 6,2 % de ses revenus.

- Le service de la dette représente la quatrième dépense en importance du gouvernement après la santé, l'éducation et l'enseignement supérieur.
- Le service de la dette du Québec en proportion des revenus est plus élevé que celui de plusieurs autres provinces. Cela s'explique par le fait que la dette du Québec est relativement plus importante.

Service de la dette des gouvernements au Canada en 2021-2022

(en pourcentage des revenus)



Sources : Comptes publics.

3. LES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

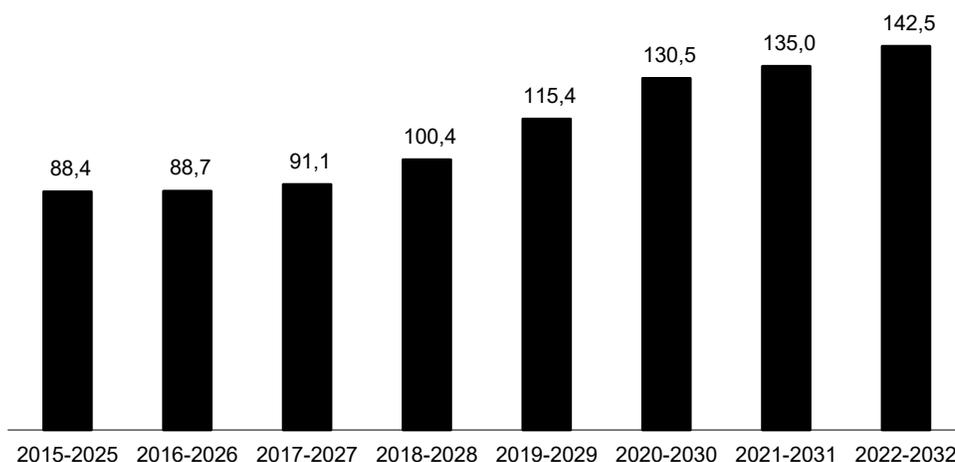
Les besoins du Québec en matière d'infrastructures publiques sont importants, notamment en ce qui concerne la rénovation d'écoles. Dans le but d'y répondre, le gouvernement a annoncé dans le budget 2022-2023 un rehaussement de 7,5 milliards de dollars sur 10 ans du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032.

— Le PQI 2022-2032 a ainsi été porté à 142,5 milliards de dollars, soit plus de 14 milliards de dollars par année en moyenne.

Le niveau du PQI 2023-2033, soit pour la période allant de 2023-2024 à 2032-2033, sera déterminé dans le budget 2023-2024.

GRAPHIQUE D.2

Évolution du Plan québécois des infrastructures
(en milliards de dollars)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

Les investissements fédéraux doivent être complémentaires à ceux du Québec

Le développement et la pérennité des infrastructures publiques reposent sur une planification à long terme, et c'est dans ce contexte que le gouvernement dispose d'un plan décennal, soit le Plan québécois des infrastructures (PQI), afin de répondre aux besoins et aux spécificités de sa population. Le financement fédéral, pour être pleinement efficace, doit s'inscrire dans cette logique et être complémentaire aux investissements du Québec prévus dans le PQI.

Pour répondre aux besoins importants du Québec en matière d'infrastructures publiques, il importe que le gouvernement fédéral fasse preuve de flexibilité dans ses investissements. Il est essentiel que le Québec puisse conserver la maîtrise d'œuvre dans la planification et la priorisation des projets d'infrastructures sur son territoire.

Le Québec demande d'obtenir sa juste part des fonds fédéraux, et demande que celle-ci lui soit transférée en bloc, dans le respect de son autonomie et de ses compétences. Le Québec pourra ainsi distribuer ces fonds selon ses priorités.

ANNEXE 1 : PRÉVISIONS DES DÉPENSES DE PORTEFEUILLES EN 2022-2023

À partir de 2022-2023, la reddition de comptes des dépenses ne sera plus effectuée par mission, mais par portefeuille.

Les prévisions par portefeuille correspondent aux investissements du gouvernement dans les différents secteurs d'activité. Le niveau présenté fournit également un outil additionnel de gestion budgétaire, contribuant à la responsabilisation des décideurs publics relativement à l'entièreté de leur portefeuille ministériel.

Toutefois, pour assurer une cohérence entre la présentation des prévisions budgétaires et celle des comptes publics du gouvernement du Québec, le tableau suivant présente les dépenses par portefeuille après la répartition des éliminations interportefeuilles.

- Les éliminations interportefeuilles résultent de l'élimination des opérations réciproques entre les entités des différents portefeuilles.

TABLEAU D.26

Dépenses par portefeuille ministériel 2022-2023
(en millions de dollars)

	Dépenses avant la répartition des éliminations interportefeuilles	Éliminations interportefeuilles	Dépenses après la répartition des éliminations interportefeuilles	Budget 2022-2023 redressé ⁽¹⁾
Assemblée nationale	169	-7	162	160
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	238	-6	232	232
Affaires municipales et Habitation	4 568	-26	4 542	3 856
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 398	-22	1 376	1 334
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2 797	-986	1 811	3 675
Conseil exécutif	934	-11	923	941
Culture et Communications	1 816	-27	1 789	1 744
Cybersécurité et Numérique	636	-423	213	202
Économie et Innovation	3 760	-212	3 548	3 385
Éducation	19 106	-644	18 462	18 417
Énergie et Ressources naturelles	897	-54	843	771
Enseignement supérieur	10 160	-161	9 999	9 965
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	2 244	-295	1 949	1 613
Famille	7 989	-21	7 968	7 886
Finances	3 970	-290	3 680	4 099
Forêts, Faune et Parcs	1 174	-43	1 131	1 068
Immigration, Francisation et Intégration	662	-33	629	630
Justice	1 500	-55	1 445	1 441
Relations internationales et Francophonie	141	-10	131	127
Santé et Services sociaux	57 487	-1 400	56 087	54 314
Sécurité publique	2 388	-158	2 230	2 132
Tourisme	497	-8	489	478
Transports	6 926	-84	6 842	6 389
Travail, Emploi et Solidarité sociale	9 029	-229	8 800	5 285
Éliminations interportefeuilles	-5 204	5 204	—	—
TOTAL	135 282	—	135 282	130 144

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les dépenses après la répartition des éliminations interportefeuilles présentées dans le budget de mars 2022 ont été redressées pour tenir compte d'éléments qui n'avaient pas été considérés, dont notamment la ventilation des dépenses engagées par les organismes qui soutiennent la mission des autres portefeuilles.

ANNEXE 2 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La diffusion numérique des contenus s'inscrit dans une volonté ministérielle d'améliorer les messages adressés aux citoyens au moyen de documents en format électronique pouvant être consultés sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur.

Le ministère des Finances favorise le passage aux documents numériques. Ainsi, certaines informations budgétaires complémentaires sont exclusivement présentées sur le site Internet du Ministère, dont :

- *Le budget en chiffres*, qui présente les principales informations budgétaires sous forme de tableaux et de graphiques interactifs;
- les analyses de sensibilité, les principaux risques pour la situation financière du Québec et les marges de prudence;
- les surplus ou les besoins financiers nets du gouvernement.

Par ailleurs, le document *Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État* renseigne sur le processus de planification budgétaire ainsi que sur l'établissement du cadre financier réalisé par le ministère des Finances et met en lumière la documentation budgétaire en appui au cycle budgétaire du gouvernement¹³.

Les informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du ministère des Finances. Pour les consulter, se rendre à la page des documents de la mise à jour de l'automne 2022 :

www.finances.gouv.qc.ca/lepoint

Le document *Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État* peut être consulté sur la page du budget 2022-2023 :

www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/2022-2023/

¹³ Les données présentées n'ont pas été actualisées en fonction de la mise à jour de l'automne 2022.

Section E

LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Sommaire.....	E.3
1. La dette du Québec.....	E.5
1.1 Les différents concepts de dette.....	E.5
1.2 La dette brute.....	E.6
1.3 La dette nette.....	E.13
1.4 La dette représentant les déficits cumulés	E.16
1.5 Le Fonds des générations	E.18
1.6 Les objectifs de réduction de la dette	E.19
2. Le financement.....	E.21
2.1 Le programme de financement.....	E.21
2.2 Emprunts réalisés en 2022-2023.....	E.23
2.3 La stratégie de gestion de la dette.....	E.26
2.4 Le rendement des titres du Québec	E.29
3. Les cotes de crédit.....	E.31
3.1 Les cotes de crédit du Québec	E.31
3.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes.....	E.32

SOMMAIRE

Au 31 mars 2022, la dette brute s'est établie à 211,0 milliards de dollars, soit à 41,8 % du PIB. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, soit 43,5 % du PIB au 31 mars 2020.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que, pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

- Une diminution du poids de la dette brute à 40,4 % du PIB est prévue en 2022-2023 en raison de la progression du PIB nominal du Québec, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 %.
- Au 31 mars 2023, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB s'établira, quant à lui, à 19,3 %.

Le gouvernement entend proposer, dans le cadre du prochain budget, des changements relativement à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations de manière à établir un nouvel objectif de réduction de la dette couvrant les 10 ou 15 prochaines années.

Il établira cette cible en tenant compte des défis actuels et de ceux auxquels le Québec sera confronté au cours des années à venir. On pense par exemple au vieillissement de la population, à la réduction des GES et aux besoins du Québec en matière d'infrastructures publiques.

- Tout comme l'Ontario et d'autres provinces, le Québec prévoit axer sa reddition de comptes sur la dette nette, qui est également un concept employé par l'OCDE et le FMI.

La réduction du poids de la dette demeure une priorité pour le gouvernement. Elle favorise une meilleure équité intergénérationnelle.

De plus, elle contribue positivement à la croissance économique par l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

Pour réduire la dette, le gouvernement continuera à verser annuellement des sommes élevées au Fonds des générations. Les versements au Fonds des générations contribuent à la réduction de la dette et, par le fait même, à l'amélioration de l'équité intergénérationnelle.

Le gouvernement statuera lors du prochain budget sur les revenus qu'il entend consacrer annuellement à la réduction du poids de la dette¹.

¹ Les prévisions de la présente publication qui ont trait à la dette du gouvernement de même qu'aux revenus consacrés au Fonds des générations sont basées sur les paramètres actuels de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. À titre informatif, des versements au Fonds des générations qui s'établiraient à 3 G\$ par année à compter de 2023-2024, au lieu des versements prévus actuellement, auraient un effet à la hausse sur le poids de la dette estimé à 1 point de pourcentage du PIB à terme, soit au 31 mars 2027.

1. LA DETTE DU QUÉBEC

1.1 Les différents concepts de dette

Il existe différents concepts de dette pour mesurer l'endettement d'un gouvernement.

- La **dette brute** correspond à la dette sur les marchés financiers, à laquelle est ajouté l'engagement relatif aux régimes de retraite des employés de l'État. Le solde du Fonds des générations est soustrait de la dette brute.
 - Au 31 mars 2022, la dette brute du Québec s'est établie à 211,0 milliards de dollars, soit à 41,8 % du PIB.
- La **dette nette** correspond à l'ensemble des passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers. Plusieurs autres provinces emploient ce concept pour présenter l'évolution de leur dette².
 - Au 31 mars 2022, la dette nette du Québec s'est établie à 192,2 milliards de dollars, soit à 38,1 % du PIB.
- La **dette représentant les déficits cumulés** correspond à l'écart entre les passifs et les actifs du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. Ce concept est celui qu'utilise le gouvernement fédéral pour présenter l'évolution de sa dette.
 - Au 31 mars 2022, la dette représentant les déficits cumulés du Québec s'est établie à 105,2 milliards de dollars, soit à 20,9 % du PIB.

TABLEAU E.1

Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars selon différents concepts (en millions de dollars)

	2022	2023	2024
DETTE BRUTE⁽¹⁾	210 952	224 351	230 712
<i>En % du PIB</i>	<i>41,8</i>	<i>40,4</i>	<i>40,4</i>
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif ⁽²⁾	-18 744	-24 726	-26 968
DETTE NETTE	192 208	199 625	203 744
<i>En % du PIB</i>	<i>38,1</i>	<i>36,0</i>	<i>35,7</i>
Moins : Actifs non financiers	-87 016	-92 461	-98 260
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS	105 192	107 164	105 484
<i>En % du PIB</i>	<i>20,9</i>	<i>19,3</i>	<i>18,5</i>

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées dans le Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple, Hydro-Québec) et les comptes à recevoir. Les autres éléments de passif (par exemple, les comptes à payer) en sont soustraits.

² L'OCDE et le FMI comparent la dette des pays en utilisant notamment la dette nette.

1.2 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette contractée sur les marchés financiers (dette directe consolidée) et du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Le poids de la dette brute s'est établi à 41,8 % du PIB au 31 mars 2022, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 % établi dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Il est prévu que le ratio de la dette brute au PIB diminue à 40,4 % au 31 mars 2023.

Par ailleurs, à compter de 2025-2026, les sommes accumulées dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), visant à pourvoir aux prestations de retraite des employés de l'État, devraient excéder le passif du gouvernement à cet égard.

- Ainsi, en ce qui concerne les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs, le gouvernement sera en position d'actif net.
- Au cours des années à venir, le gouvernement pourra ainsi utiliser l'actif du FARR pour payer les prestations de retraite de ses employés, ce qui viendra réduire les besoins d'emprunt du Québec et sa dette sur les marchés financiers.

TABLEAU E.2

Dette brute au 31 mars (en millions de dollars)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette directe consolidée	217 324	236 711	250 067	262 146	275 198	287 495
Plus : Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ⁽¹⁾	9 457	6 722	3 674	333	-1 965	-3 428
Moins : Fonds des générations	-15 829	-19 082	-23 029	-27 593	-32 436	-37 653
DETTE BRUTE	210 952	224 351	230 712	234 886	240 797	246 414
<i>En % du PIB</i>	<i>41,8</i>	<i>40,4</i>	<i>40,4</i>	<i>39,6</i>	<i>39,2</i>	<i>38,8</i>

(1) Un montant positif représente un passif net, alors qu'un montant négatif représente un actif net.

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le gouvernement contribue aux régimes de retraite de ses employés, qui sont principalement des régimes à coûts partagés (50-50). Chaque année, pour les employés actifs, le gouvernement s'impute une dépense (incluse dans le solde budgétaire) et un passif (inclus dans la dette brute). Pour ces employés, aucune somme n'est déboursée, les débours n'ayant lieu qu'une fois l'employé à la retraite.

Ces débours, qui concernent les employés à la retraite, donnent actuellement lieu à un besoin de financement, qui se traduit par une hausse de la dette sur les marchés financiers, et à une baisse équivalente du passif au titre des régimes de retraite (aucun impact sur la dette brute). Le gouvernement paie en quelque sorte un compte à payer qu'il a envers ses employés partis à la retraite.

En 1993, le gouvernement a créé le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et y a accumulé depuis des sommes, lesquelles visent à pourvoir aux prestations de retraite. Au 31 mars 2022, le FARR équivalait à 87 % des obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite.

L'utilisation éventuelle du FARR pour payer les prestations de retraite viendra réduire les besoins d'emprunt du gouvernement et la dette du Québec sur les marchés financiers. Elle n'aura cependant aucun effet sur la dette brute.

Illustration de l'impact sur la dette brute du gouvernement d'un retrait de 1 milliard de dollars du FARR pour payer des prestations de retraite (en millions de dollars)

	Dette brute au 31 mars 2022	Dette brute au 31 mars 2022 si un retrait du FARR de 1 G\$ avait eu lieu	Variation
(A) Dette directe consolidée	217 324	216 324	-1 000
Passif au titre des régimes de retraite	116 569	116 569	—
Moins : FARR et autres fonds	-106 963	-105 963	1 000
(B) Passif net au titre des régimes de retraite	9 606	10 606	1 000
(C) Actif net au titre des autres avantages sociaux futurs	-149	-149	—
(D) Fonds des générations	-15 829	-15 829	—
(E) Dette brute (E = A + B + C + D)	210 952	210 952	—

□ Une diminution du poids de la dette en 2021-2022 et en 2022-2023

La bonne tenue de l'économie, l'assainissement des finances publiques et les versements au Fonds des générations ont contribué à la réduction graduelle de la dette en proportion du PIB lors des cinq années qui ont précédé la pandémie.

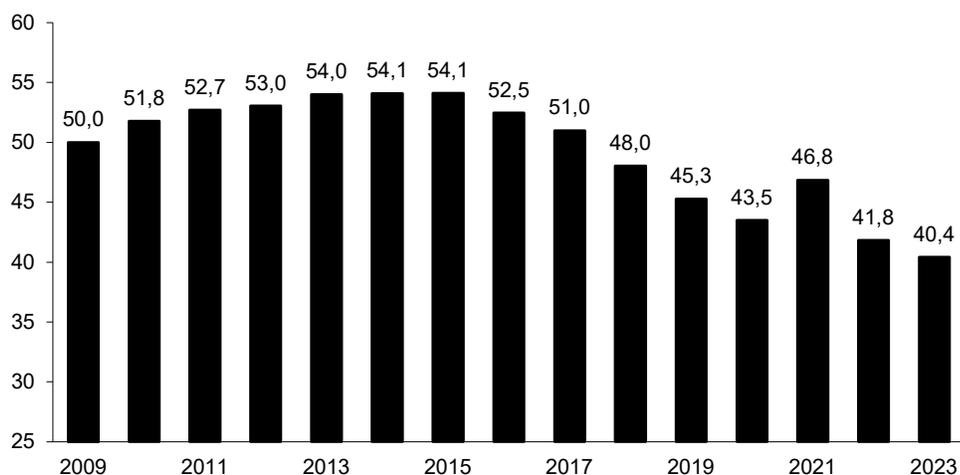
Malgré l'augmentation importante de la dette en 2020-2021 en raison de la pandémie, le ratio de la dette brute au PIB est de nouveau en diminution, et ce, depuis 2021-2022.

— Au 31 mars 2022, le poids de la dette brute s'est établi à 41,8 % du PIB, un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, soit 43,5 % du PIB au 31 mars 2020.

— Le poids de la dette brute diminuera à 40,4 % du PIB au 31 mars 2023.

GRAPHIQUE E.1

Évolution de la dette brute au 31 mars (en pourcentage du PIB)

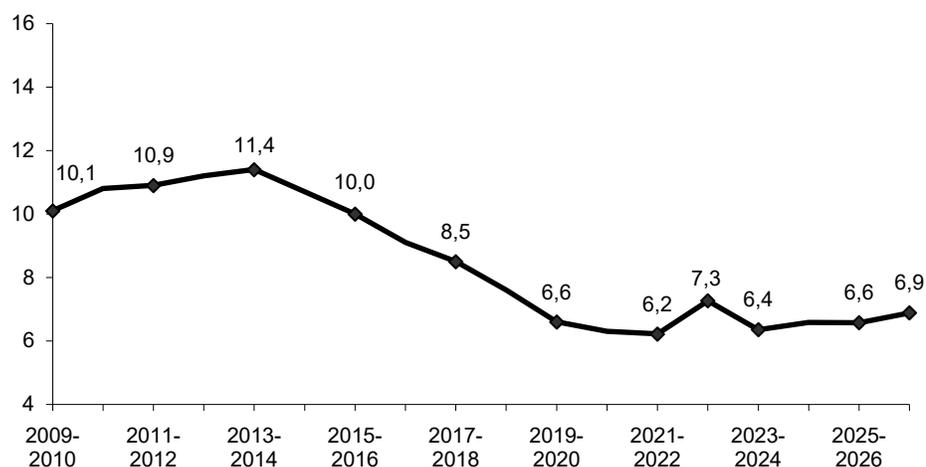


La part des revenus consacrée au service de la dette est en hausse, mais demeure à des niveaux historiquement bas

Le service de la dette en proportion des revenus devrait remonter au cours des années à venir sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt. Il est prévu qu'il s'établisse à 6,9 % en 2026-2027, comparativement à 6,2 % en 2021-2022 et à plus de 10 % au début des années 2010.

Service de la dette

(en pourcentage des revenus)



La sensibilité du service de la dette à une hausse des taux d'intérêt

Le niveau élevé de la dette requiert de la prudence et une saine gestion des finances publiques, car une hausse plus élevée que prévu des taux d'intérêt à long terme aurait un impact important sur le cadre financier.

Une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une augmentation de la dépense d'intérêts de 597 millions de dollars la première année et de près de 2,1 milliards de dollars la cinquième année.

L'impact est croissant, car seule une partie de la dette est à refinancer chaque année. L'échéance moyenne de la dette s'élève à 11 ans.

Une telle hausse des taux d'intérêt à compter de 2023-2024 ferait passer la part des revenus consacrée au service de la dette à 8,0 % en 2026-2027, comparativement au ratio de 6,9 % prévu actuellement.

Impact sur la dépense d'intérêts d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt

(en millions de dollars)

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année
Impact	597	1 032	1 417	1 735	2 050

TABLEAU E.3

Facteurs d'évolution de la dette brute du gouvernement du Québec
(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Placements, prêts et avances	Immobilisations nettes ⁽¹⁾	Autres facteurs ⁽²⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2017-2018	203 490	-721	431	2 173	-2 009	-2 293	-2 419	201 071	48,0
2018-2019	201 071	-4 413	-250	3 002	3 165	-3 477	-1 973	199 098	45,3
2019-2020	199 098	523	402	3 737	-1 224	-2 606	832	199 930	43,5
2020-2021	199 930	7 539	6 352	4 351	-3 631	-3 313	11 298	211 228	46,8
2021-2022	211 228	772	4 135	5 080	-6 646	-3 617	-276	210 952	41,8
2022-2023	210 952	5 225	495	5 445	5 487	-3 253	13 399	224 351	40,4
2023-2024	224 351	2 267	1 261	5 799	981	-3 947	6 361	230 712	40,4
2024-2025	230 712	2 665	2 367	5 914	-2 208	-4 564	4 174	234 886	39,6
2025-2026	234 886	3 088	1 622	5 835	209	-4 843	5 911	240 797	39,2
2026-2027	240 797	2 921	1 134	5 490	1 289	-5 217	5 617	246 414	38,8

(1) Les investissements effectués dans le contexte d'ententes de partenariat public-privé sont compris dans les immobilisations nettes.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes comme ceux à payer et à recevoir. La baisse de la dette relative aux autres facteurs en 2021-2022 et la hausse en 2022-2023 s'expliquent notamment par le montant ponctuel pour le coût de la vie de 500 \$ par adulte annoncé dans le budget de mars 2022. Cette mesure a donné lieu à l'inscription d'une dépense en 2021-2022, mais à une sortie de fonds au début de 2022-2023.

Les investissements nets en immobilisations

Les investissements nets en immobilisations se composent des investissements bruts du gouvernement, desquels est soustraite la dépense d'amortissement.

Bien que ce soient les investissements bruts qui influencent la dette brute, les immobilisations nettes sont présentées dans les facteurs d'évolution de la dette brute en raison du fait que la dépense d'amortissement est incluse dans le solde budgétaire.

De 2022-2023 à 2026-2027, les investissements nets en immobilisations contribueront à augmenter la dette brute de 5,7 milliards de dollars par année en moyenne.

Investissements nets en immobilisations

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Investissements bruts ⁽¹⁾	10 491	10 753	11 087	11 210	11 118
Moins : Amortissement	-5 046	-4 954	-5 173	-5 375	-5 628
Investissements nets en immobilisations	5 445	5 799	5 914	5 835	5 490

(1) Ces investissements excluent la contribution du gouvernement du Québec aux projets des partenaires (par exemple, les municipalités), alors que celle-ci est incluse dans les investissements annuels du Plan québécois des infrastructures et dans les dépenses de portefeuilles.

Les placements, prêts et avances

Le gouvernement effectue des investissements dans des entreprises, principalement dans des entreprises qui lui appartiennent, sous forme de placements, de prêts et d'avances.

Une entreprise du gouvernement peut également être autorisée à conserver une partie de son bénéfice net.

– Par exemple, Hydro-Québec verse annuellement au gouvernement un dividende qui correspond à 75 % de son bénéfice net. Elle se sert de la portion qui n'est pas versée au gouvernement, soit 25 %, pour financer ses investissements, entre autres dans des barrages hydroélectriques.

– Pour le gouvernement, il s'agit d'un placement qui crée un besoin de financement, et donc une augmentation de la dette brute.

Il est à noter que les placements, prêts et avances peuvent varier d'une année à l'autre en raison notamment des placements temporaires effectués et encaissés.

Le passif net au titre des régimes de retraite

Le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs correspond aux engagements nets du gouvernement envers ses employés des secteurs public et parapublic.

On obtient le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs, qui est inclus dans la dette brute, en soustrayant du passif le solde des sommes accumulées pour payer ces avantages. Il s'agit des soldes du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et d'autres fonds.

Au 31 mars 2022, le passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs s'établissait à 9,5 milliards de dollars.

Passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2022

(en millions de dollars)

Régimes de retraite

Passif au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾	116 569
Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et autres fonds ⁽²⁾	-106 963

Passif net au titre des régimes de retraite **9 606**

Autres avantages sociaux futurs

Passif au titre des autres avantages sociaux futurs	1 416
Moins : Fonds consacrés aux autres avantages sociaux futurs	-1 565

Actif net au titre des autres avantages sociaux futurs **-149**

**PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES
SOCIAUX FUTURS** **9 457**

(1) Il s'agit principalement du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

(2) La valeur du FARR s'élève à 100,4 G\$. Les autres fonds incluent principalement le fonds du Régime de retraite de l'Université du Québec. Pour le FARR, il s'agit de la valeur comptable. À titre informatif, au 30 juin dernier, la valeur marchande du FARR s'établissait à 104,9 G\$.

1.3 La dette nette

La dette nette correspond aux passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers. Plusieurs autres provinces utilisent ce concept pour présenter l'évolution de leur dette. Au 31 mars 2022, la dette nette du Québec s'est établie à 192,2 milliards de dollars, soit à 38,1 % du PIB. Une diminution à 36,0 % est prévue en 2022-2023.

TABLEAU E.4

Facteurs d'évolution de la dette nette

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Immobilisations nettes	Autres ⁽¹⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2021-2022	190 245	772	5 080	-272	-3 617	1 963	192 208	38,1
2022-2023	192 208	5 225	5 445		-3 253	7 417	199 625	36,0
2023-2024	199 625	2 267	5 799		-3 947	4 119	203 744	35,7
2024-2025	203 744	2 665	5 914		-4 564	4 015	207 759	35,0
2025-2026	207 759	3 088	5 835		-4 843	4 080	211 839	34,4
2026-2027	211 839	2 921	5 490		-5 217	3 194	215 033	33,9

(1) Cette variation de la dette nette s'explique principalement par les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement, notamment les gains ou pertes non réalisés sur les avantages sociaux futurs des employés d'Hydro-Québec. Ces autres éléments sont exclus des résultats annuels du gouvernement et sont comptabilisés directement dans le déficit cumulé. En 2021-2022, la variation des taux d'intérêt a entraîné des gains actuariels sur les avantages sociaux futurs et, par conséquent, une diminution de la dette nette. Ce facteur comprend aussi la variation des stocks.

L'impact potentiel sur la dette nette d'un ralentissement économique plus prononcé que prévu

Bien qu'une importante modération de l'activité économique soit attendue, une forte incertitude plane sur les prévisions. Dans ce contexte, un scénario alternatif prévoyant une récession en 2023 a été élaboré par le ministère des Finances afin d'évaluer l'incidence potentielle d'une modération plus importante que prévu du PIB réel sur le cadre financier et sur la dette du gouvernement.

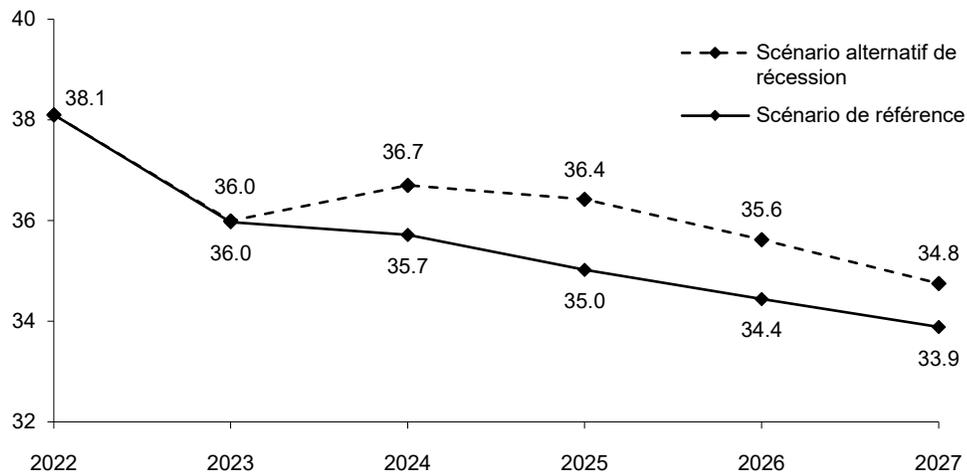
Selon ce scénario alternatif, l'activité économique au Québec reculerait de 1,0 % en 2023 avant de progresser de 1,2 % en 2024. Il s'agit d'un écart de 1,7 point de pourcentage en 2023 et de 0,4 point de pourcentage en 2024 par rapport au scénario de référence.

Ce choc négatif serait suivi d'un rebond en 2025 et en 2026, de sorte que l'activité économique rejoindrait un niveau équivalent au scénario de référence à la fin de 2026.

Le niveau de production moins élevé en 2023 et la hausse des déficits budgétaires auraient une incidence à la hausse sur le ratio de la dette nette en pourcentage du PIB à compter de 2023-2024.

- En 2024-2025, ce ratio serait plus élevé de 1,4 point de pourcentage, ce qui le porterait à 36,4 %.
- Le ratio diminuerait progressivement pour atteindre 34,8 % en 2026-2027, soit 0,9 point de pourcentage de plus que dans le scénario de référence.

Dette nette au 31 mars – Scénarios de référence et alternatif de récession – Décembre 2022 (en pourcentage du PIB)



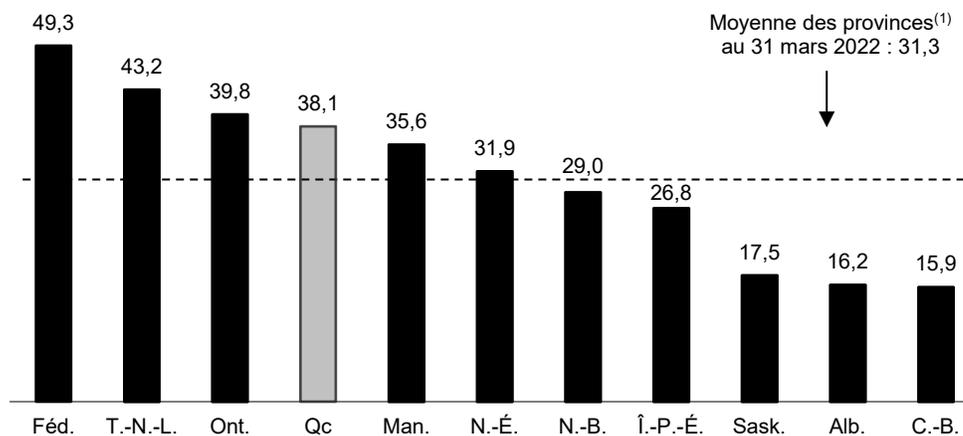
❑ Comparaison de la dette nette des gouvernements au Canada

Au 31 mars 2022, le poids de la dette nette du Québec s'est établi à 38,1 % du PIB, comparativement à 31,3 % pour la moyenne des provinces.

GRAPHIQUE E.2

Dette nette des gouvernements au Canada au 31 mars 2022

(en pourcentage du PIB)



(1) Il s'agit de la moyenne obtenue en divisant la somme des dettes provinciales par la somme des PIB provinciaux.
Sources : Comptes publics et Statistique Canada.

1.4 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés indiqués dans les états financiers du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. C'est ce concept qui est utilisé par le gouvernement fédéral pour présenter l'évolution de sa dette.

Au 31 mars 2022, la dette représentant les déficits cumulés du Québec s'est établie à 105,2 milliards de dollars, soit à 20,9 % du PIB.

Il est prévu que le poids de la dette représentant les déficits cumulés diminuera à 19,3 % du PIB au 31 mars 2023.

TABLEAU E.5

Facteurs d'évolution de la dette représentant les déficits cumulés (en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Ajustements comptables ⁽¹⁾	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2021-2022	108 728	772	-691	-3 617	-3 536	105 192	20,9
2022-2023	105 192	5 225		-3 253	1 972	107 164	19,3
2023-2024	107 164	2 267		-3 947	-1 680	105 484	18,5
2024-2025	105 484	2 665		-4 564	-1 899	103 585	17,5
2025-2026	103 585	3 088		-4 843	-1 755	101 830	16,6
2026-2027	101 830	2 921		-5 217	-2 296	99 534	15,7

(1) Cette variation de la dette représentant les déficits cumulés s'explique par les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement, principalement les gains ou pertes non réalisés sur les avantages sociaux futurs des employés d'Hydro-Québec. Ces autres éléments sont exclus des résultats annuels du gouvernement et sont comptabilisés directement dans le déficit cumulé. En 2021-2022, la variation des taux d'intérêt a entraîné des gains actuariels sur les avantages sociaux futurs et, par conséquent, une diminution de la dette représentant les déficits cumulés.

La dette du secteur public du Québec

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes, de même que la dette des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2022, la dette du secteur public du Québec s'est établie à 289,8 milliards de dollars, soit à 57,5 % du PIB. Ces données doivent cependant être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

Dette du secteur public au 31 mars

(en millions de dollars)

	2018	2019	2020	2021	2022
Dette brute du gouvernement	201 071	199 098	199 930	211 228	210 952
Hydro-Québec	43 160	43 054	43 839	44 955	46 225
Municipalités	27 490	28 103	29 424	30 020	31 263
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes	1 321	1 458	1 639	1 452	1 379
Autres entreprises du gouvernement ⁽¹⁾	218	210	—	—	—
DETTE DU SECTEUR PUBLIC	273 260	271 923	274 832	287 655	289 819
En % du PIB	65,3	61,8	59,8	63,8	57,5

(1) Les montants correspondent à la dette du Fonds de financement servant à financer des entreprises du gouvernement et des entités hors périmètre comptable. À compter de 2020, cette dette est incluse dans la dette brute.

1.5 Le Fonds des générations

□ Les versements au Fonds des générations

Les versements au Fonds des générations contribuent à la réduction de la dette³ et, par le fait même, à l'amélioration de l'équité intergénérationnelle.

- En 2022-2023, les revenus consacrés au Fonds des générations s'élèveront à 3,3 milliards de dollars.
- Au 31 mars 2023, le solde du Fonds des générations s'établira à 19,1 milliards de dollars. Conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, cette somme ne peut servir qu'au remboursement de la dette sur les marchés financiers.

De 2012-2013 à 2021-2022, les revenus consacrés au Fonds des générations ont été en moyenne de 2,2 milliards de dollars par année. Ils sont établis en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. En effet, celle-ci prévoit les sources de revenus qui sont consacrées à la réduction de la dette.

TABLEAU E.6

Fonds des générations (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Valeur comptable au début⁽¹⁾	12 212	15 829	19 082	23 029	27 593	32 436
Revenus consacrés						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	765	777	811	843	877	927
Producteurs privés	102	110	109	111	113	116
Sous-total	867	887	920	954	990	1 043
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	488	550	780	1 150	1 310	1 440
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	215	215	215	215	215	215
Revenus miniers	1 032	545	447	397	411	380
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500	500	500	500
Biens non réclamés	31	55	171	249	111	109
Revenus de placement ⁽²⁾	484	501	914	1 099	1 306	1 530
Total des revenus consacrés	3 617	3 253	3 947	4 564	4 843	5 217
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	15 829	19 082	23 029	27 593	32 436	37 653

(1) À titre informatif, au 30 juin 2022, la juste valeur du Fonds des générations s'élevait à 16,8 G\$, soit 0,1 G\$ de plus que sa valeur comptable.

(2) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Un rendement annuel de 4,6 % est prévu, ce taux étant établi à partir de six années historiques.

³ Par exemple, la valeur comptable du Fonds des générations est présentée en déduction de la dette sur les marchés financiers.

1.6 Les objectifs de réduction de la dette

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations a été adoptée en 2006. Elle vise, par une réduction du poids de la dette, à assurer un avenir prospère aux générations à venir.

Depuis 2010, la Loi prévoit que, pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB. Ces nouveaux objectifs avaient été établis en raison de la crise financière de 2008 et des changements apportés à la comptabilité gouvernementale, qui avaient rendu inatteignables ceux fixés en 2006.

Au 31 mars 2023, le ratio de la dette brute au PIB s'établira à 40,4 %, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 %. Le ratio de la dette représentant les déficits cumulés s'élèvera, quant à lui, à 19,3 %.

❑ Se donner un nouvel objectif

Le gouvernement entend proposer des changements relativement à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations dans le budget 2023-2024. Un nouvel objectif de réduction de la dette couvrant les 10 ou 15 prochaines années sera alors fixé.

La cible à atteindre devra être établie selon les défis actuels et ceux auxquels le Québec sera confronté au cours des années à venir. On pense par exemple au vieillissement de la population, à la réduction des GES et aux besoins du Québec en matière d'infrastructures publiques.

En 2006, lors de la création du Fonds des générations, le gouvernement s'était donné l'objectif de rejoindre la moyenne canadienne. Au 31 mars 2022, le poids de la dette nette du Québec s'est établi à 38,1 % du PIB, comparativement à 31,3 % pour la moyenne des provinces.

Tout comme l'Ontario et d'autres provinces, le Québec prévoit axer sa reddition de comptes sur la dette nette, qui est également un concept employé par l'OCDE et le FMI. La dette nette :

- prend en compte les emprunts du gouvernement qui découlent des investissements importants en immobilisations;
- retranche les actifs financiers qui serviront ultimement à réduire la dette sur les marchés financiers;
- est facilement comparable d'une province à l'autre.

Pour réduire la dette, le gouvernement continuera à verser annuellement des sommes importantes au Fonds des générations. Les versements au Fonds des générations contribuent à la réduction de la dette et, par le fait même, à l'amélioration de l'équité intergénérationnelle.

Le gouvernement statuera lors du prochain budget sur les revenus qu'il entend consacrer annuellement à la réduction du poids de la dette⁴.

⁴ À titre informatif, des versements au Fonds des générations qui s'établiraient à 3 G\$ par année à compter de 2023-2024, au lieu des versements prévus actuellement, auraient un effet à la hausse sur le poids de la dette estimé à 1 point de pourcentage du PIB à terme, soit au 31 mars 2027.

□ Les bénéfiques associés à la réduction du poids de la dette

La réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique, puisqu'elle instaure un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

En plus d'aider à l'enrichissement collectif, la réduction du poids de la dette permettra au Québec :

- de contribuer à l'équité intergénérationnelle;
- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de mettre en place des mesures pour lutter contre les changements climatiques;
- de financer des investissements importants dans les infrastructures publiques;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- de contrer une nouvelle récession;
- d'augmenter son autonomie financière dans la fédération.

L'importance de se donner un objectif à long terme

Un objectif à long terme en matière de réduction de la dette est un excellent moyen d'assurer une saine gestion des finances publiques puisqu'il oblige le gouvernement, année après année, à rendre des comptes aux parlementaires et aux citoyens, ce qui améliore la transparence et l'efficacité de l'action gouvernementale.

Une telle orientation à long terme réduit l'incertitude et contribue à la croissance économique. En effet, les citoyens et les entreprises peuvent mieux anticiper les politiques budgétaires et financières du gouvernement, ce qui leur permet de prendre de meilleures décisions.

— Par exemple, grâce aux objectifs de réduction de la dette, le gouvernement peut prévoir sur une longue période, soit 10 ans, ses investissements annuels en infrastructures publiques.

Cela permet également de travailler à l'atteinte d'un objectif commun, qui est, dans le cas présent, de ne pas laisser aux générations futures le lourd héritage du remboursement de la dette, ce qui favorise notamment une meilleure équité intergénérationnelle.

Enfin, cette orientation envoie un signal positif aux investisseurs et aux agences de notation.

2. LE FINANCEMENT

2.1 Le programme de financement

Le programme de financement correspond aux emprunts à long terme qui sont notamment effectués pour rembourser les emprunts qui arrivent à échéance et pour financer les investissements en immobilisations du gouvernement ainsi que le déficit budgétaire.

Pour l'année 2022-2023, le programme s'établit à 25,9 milliards de dollars, soit 1,7 milliard de dollars de moins que prévu dans le budget de mars 2022.

Cette diminution s'explique par la baisse des besoins financiers nets et par des emprunts effectués par anticipation plus élevés que prévu. Ces éléments sont partiellement compensés par les hausses des remboursements d'emprunts et du solde des transactions en vertu de la politique de crédit.

Au 17 novembre 2022, les emprunts réalisés en 2022-2023 s'élèvent à 14,8 milliards de dollars, soit 57 % du programme prévu.

TABLEAU E.7

Programme de financement du gouvernement en 2022-2023 (en millions de dollars)

	Mars 2022	Révisions	Décembre 2022
Besoins financiers nets	19 096	-2 520	16 576
Remboursements d'emprunts	14 444	294	14 738
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	—	—	—
Retrait du Fonds des congés de maladie accumulés	—	—	—
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	-5 925	-1 222	-7 147
Variation de l'encaisse	—	—	—
Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽¹⁾	—	1 712	1 712
Financement par anticipation réalisé	—	—	—
TOTAL	27 615	-1 736	25 879

Note : Un montant négatif indique une source de financement, alors qu'un montant positif représente un besoin de financement.

(1) Dans le cadre de la politique de crédit, qui vise à limiter le risque relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des sommes à la suite notamment des mouvements des taux de change. Ces sommes n'ont pas d'effet sur la dette.

Le programme de financement s'établira à 27,6 milliards de dollars en 2023-2024.

Pour les trois années suivantes, soit de 2024-2025 à 2026-2027, il s'établira en moyenne à 30,6 milliards de dollars par année.

TABLEAU E.8

Programme de financement du gouvernement de 2023-2024 à 2026-2027
(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Besoins financiers nets	11 538	12 617	15 021	15 237
Remboursements d'emprunts	16 084	19 391	17 456	12 066
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	—	—	—	—
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	—	—	—	—
TOTAL	27 622	32 008	32 477	27 303

Note : Un montant négatif indique une source de financement, alors qu'un montant positif représente un besoin de financement.

2.2 Emprunts réalisés en 2022-2023

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

En 2022-2023, le gouvernement a réalisé jusqu'à maintenant 8 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, alors que la moyenne des 10 dernières années s'établit à 27 %. Le Québec prévoit continuer de profiter des occasions d'émettre sur les marchés étrangers. Cependant, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette aux devises étrangères, et ce, de manière à neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

En 2022-2023, les obligations conventionnelles en dollars canadiens sont le principal instrument d'emprunt utilisé.

À ce jour, le coût moyen des transactions réalisées en 2022-2023 est de 3,80 % avec une échéance moyenne des émissions de 18 ans, alors que le coût de l'ensemble de la dette s'établissait à 3,06 % avec une échéance résiduelle moyenne de 11 ans au 31 mars 2022.

TABLEAU E.9

Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2022-2023

Devises	En M\$	En %
DOLLAR CANADIEN		
Obligations conventionnelles	10 894	73,7
Obligations vertes	1 799	12,2
Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec	645	4,4
Immigrants investisseurs ⁽¹⁾	185	1,3
Sous-total	13 523	91,6
AUTRES DEVICES		
Livre sterling	1 189	8,0
Dollar australien	56	0,4
Sous-total	1 245	8,4
TOTAL	14 768	100,0

Note : Il s'agit des emprunts réalisés au 17 novembre 2022.

(1) Ces emprunts proviennent des sommes avancées par les immigrants investisseurs. Ces sommes sont prêtées au gouvernement par l'intermédiaire d'Investissement Québec.

Programme d'obligations vertes

Le gouvernement a lancé en 2017 un programme d'obligations vertes, qui permet le financement de projets entraînant des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou encore d'adaptation aux changements climatiques. Par ce programme, le gouvernement contribue notamment à développer un marché pour les investissements socialement responsables.

Le programme s'appuie sur les Green Bond Principles, un ensemble de lignes directrices visant à amener plus de transparence concernant le processus d'émission, de divulgation et de reddition de comptes.

Le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec, qui a été mis à jour en juillet 2022, a reçu la plus haute cote possible de la part de l'organisme CICERO (Center for International Climate Research).

Huit émissions, totalisant 5,1 milliards de dollars, ont eu lieu depuis le lancement du programme, dont deux émissions totalisant 1,8 milliard de dollars réalisées en mai et novembre 2022. Étant donné la demande pour les obligations vertes du Québec et l'engagement du gouvernement à l'égard de l'environnement, le Québec s'est engagé à être un émetteur régulier d'obligations vertes.

Pour de plus amples détails, visitez le

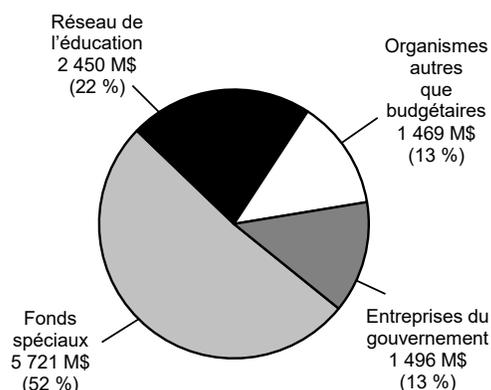
http://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/environnement_economie_verte/obligations_vertes/.

Financement des organismes publics

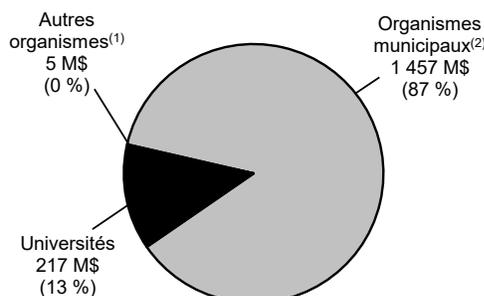
Le Fonds de financement et Financement-Québec ont pour mission principale d'offrir aux organismes du secteur public québécois du financement au plus bas coût possible.

La clientèle du Fonds de financement est composée des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement, alors que celle de Financement-Québec est composée des organismes publics exclus du périmètre comptable du gouvernement. Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le programme de prêts à long terme du Fonds de financement s'établit à 11,1 milliards de dollars et celui de Financement-Québec à près de 1,7 milliard de dollars.

Programme de prêts à long terme du Fonds de financement en 2022-2023



Programme de prêts à long terme de Financement-Québec en 2022-2023



(1) Musée des beaux-arts de Montréal.

(2) Sociétés municipales de transport.

À la suite de la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert, le gouvernement a décidé de modifier les modalités de versement des subventions liées aux projets d'infrastructures. Les subventions relatives aux investissements subventionnés seront dorénavant versées comptant en remboursement des emprunts temporaires contractés auprès du Fonds de financement ou de Financement-Québec plutôt qu'en remboursement du service de la dette des prêts à long terme.

Ce changement de modalités de versement sera mis en application de façon progressive. À compter de 2022-2023, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que le ministère du Tourisme commenceront les versements au comptant. Ainsi, aucun nouveau prêt à long terme n'est prévu en lien avec ces subventions.

Les financements à long terme, auprès du Fonds de financement et de Financement-Québec, demeurent pour les investissements non subventionnés.

Fondamentalement, le gouvernement continue de financer ses infrastructures par des emprunts à long terme réalisés sur les marchés financiers indépendamment du choix de financer à long terme l'entité bénéficiaire de la subvention ou de verser comptant sa subvention.

2.3 La stratégie de gestion de la dette

Le gouvernement, par l'intermédiaire de sa stratégie de gestion de la dette, vise à réduire au minimum les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Il utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devise (swaps).

□ La structure de la dette brute par devises

Au 31 mars 2022, avant la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute était de 76 % en dollars canadiens, de 11 % en euros, de 10 % en dollars américains, de 1 % en livres sterling, de 1 % en dollars australiens, de 1 % en francs suisses et de moins de 1 % dans d'autres devises étrangères (en yens, en dollars néo-zélandais et en couronnes suédoises).

Après la prise en compte des swaps, la dette brute est entièrement libellée en dollars canadiens.

En effet, depuis 2012-2013, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette à des devises étrangères.

Les swaps permettent de neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

TABLEAU E.10

Structure de la dette brute par devises au 31 mars 2022 (en pourcentage)

	Avant swaps	Après swaps
Dollar canadien	76	100
Euro	11	0
Dollar américain	10	0
Livre sterling	1	0
Dollar australien	1	0
Franc suisse	1	0
Autres (yen, dollar néo-zélandais et couronne suédoise)	0 ⁽¹⁾	0
TOTAL	100	100

Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

(1) La part de la dette attribuable aux autres devises avant swaps est inférieure à 1 %.

□ La structure de la dette brute par taux d'intérêt

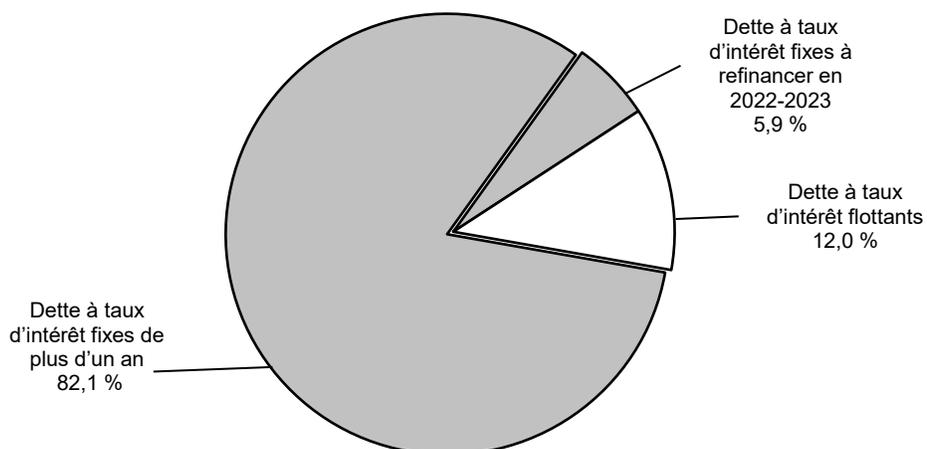
Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt fixes et une partie à taux d'intérêt flottants.

Au 31 mars 2022, après la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute à taux d'intérêt fixes⁵ était de 88,0 %, alors que celle à taux d'intérêt flottants était de 12,0 %.

Par ailleurs, au 31 mars 2022, la part de la dette brute assujettie à un changement de taux d'intérêt en 2022-2023 s'établissait à 17,9 %. Cette part comprend la dette à taux d'intérêt flottants (12,0 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes qui devra être refinancée en 2022-2023 (5,9 %).

GRAPHIQUE E.3

Structure de la dette brute par taux d'intérêt au 31 mars 2022



Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

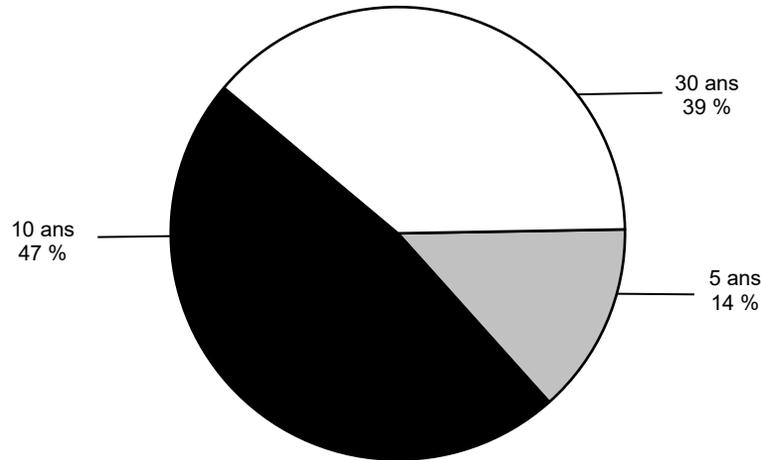
⁵ Cette part comprend la dette à taux d'intérêt fixes de plus d'un an (82,1 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes à refinancer en 2022-2023 (5,9 %).

□ Échéancier de la dette

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps de manière à assurer un profil de refinancement stable et à favoriser une présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux. À ce jour, environ 86 % des emprunts réalisés en 2022-2023 avaient une échéance de 10 ans et plus, soit 13 points de pourcentage de plus que la moyenne des 10 dernières années qui s'établit à 73 %. L'échéance moyenne des émissions en 2022-2023 est de 18 ans.

GRAPHIQUE E.4

Échéancier des transactions réalisées en 2022-2023

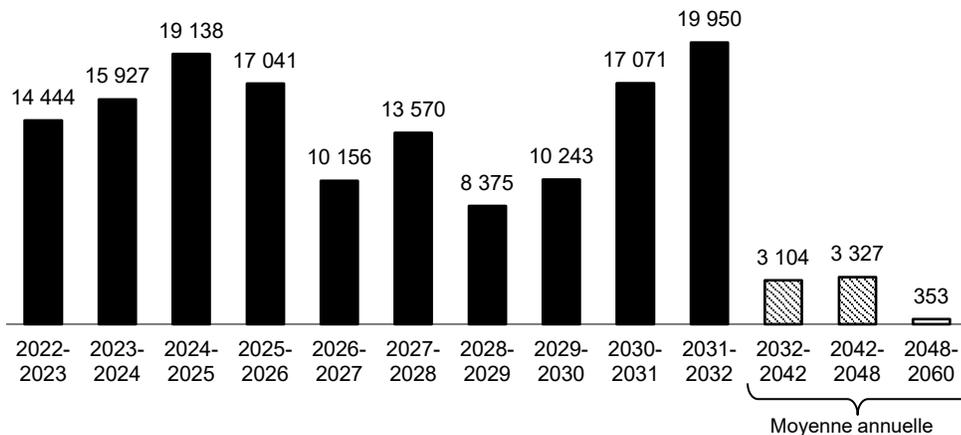


La diversification des emprunts selon les termes se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2022, l'échéance moyenne de la dette s'établissait à 11 ans.

GRAPHIQUE E.5

Échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2022

(en millions de dollars)



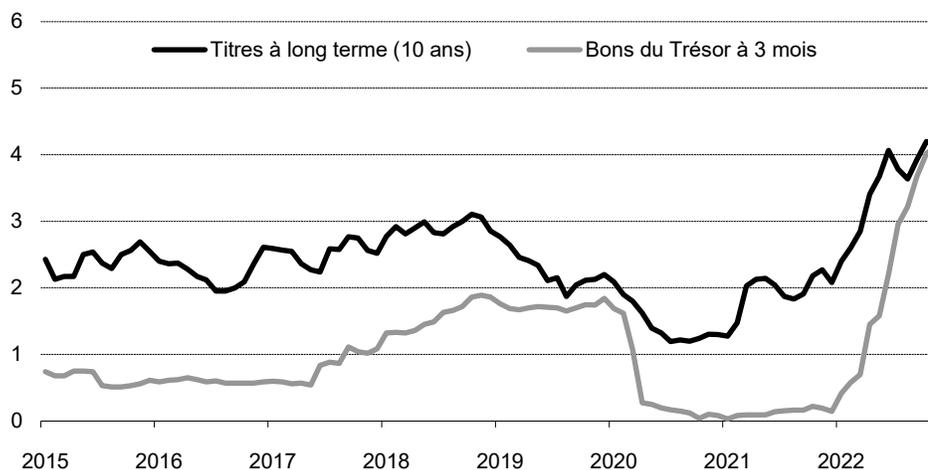
Note : Il s'agit de la dette à long terme du gouvernement du Québec et de Financement-Québec.

2.4 Le rendement des titres du Québec

La récente hausse des taux d'intérêt amène le rendement des bons du Trésor à s'établir à 4,1 %. Le rendement sur les titres du gouvernement du Québec à échéance de 10 ans s'élève également à 4,1 %, après avoir atteint un creux de 1,2 % en juillet 2020.

GRAPHIQUE E.6

Taux de rendement des titres du gouvernement du Québec (en pourcentage)

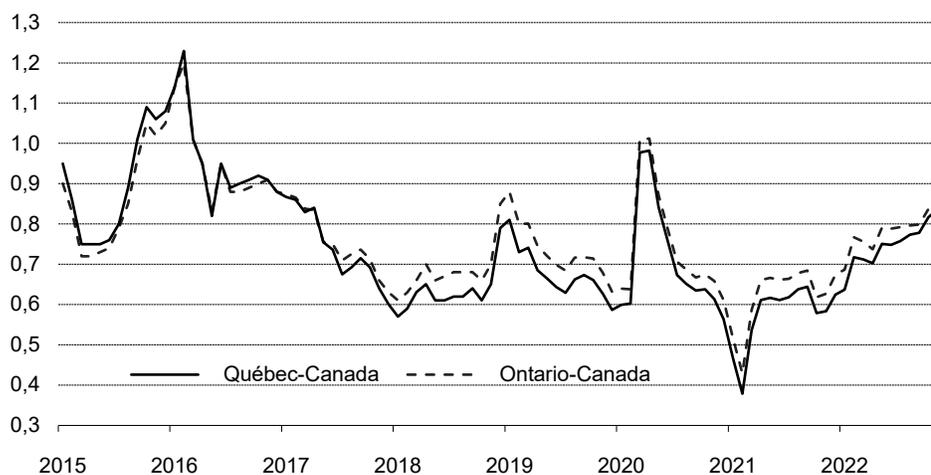


Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

Depuis juin 2017, un écart en faveur du Québec est observé entre les taux de rendement des titres à échéance de 10 ans du Québec et de l'Ontario. Cet écart s'établit présentement à environ 2 points de base.

GRAPHIQUE E.7

Écart entre les taux de rendement des titres à long terme (10 ans) (en point de pourcentage)



Source : PC-Bond.

3. LES COTES DE CRÉDIT

3.1 Les cotes de crédit du Québec

Une cote de crédit mesure la capacité d'un emprunteur, comme le gouvernement du Québec, à payer les intérêts sur sa dette et à la rembourser à l'échéance.

Une cote de crédit élevée se traduit par l'accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt avantageux.

La cote de crédit du Québec est évaluée par six agences de notation.

Le 15 juillet 2022, l'agence de notation Japan Credit Rating Agency (JCR) a augmenté la cote de crédit du Québec de AA+ à AAA, soit la meilleure cote possible. Jamais la cote de crédit attribuée par cette agence au Québec n'avait atteint un tel niveau. Selon l'agence japonaise, la solidité de l'économie québécoise a permis une forte reprise et un abaissement du poids de la dette par rapport au niveau d'avant la pandémie.

Les cinq autres agences qui notent le Québec ont par ailleurs confirmé sa cote de crédit avec perspective stable.

De manière générale, elles ont fait valoir que le Québec comptait sur une économie forte et diversifiée et que l'engagement du gouvernement à revenir à l'équilibre budgétaire démontrait une saine gestion des finances publiques. Les agences ont également souligné que l'engagement du gouvernement à diminuer le poids de la dette était un élément positif.

TABLEAU E.11

Cotes de crédit du Québec

Agence de notation	Cote de crédit	Perspective
Standard & Poor's (S&P)	AA-	Stable
Moody's	Aa2	Stable
Fitch Ratings	AA-	Stable
DBRS Morningstar	AA (low)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR) ⁽¹⁾	AAA	Stable
China Chengxin International (CCXI) ⁽²⁾	AAA	Stable

Note : Il s'agit des cotes de crédit du Québec au 17 novembre 2022.

(1) Le 15 juillet 2022, JCR a augmenté la cote de crédit du Québec d'un échelon, soit de AA+ à AAA.

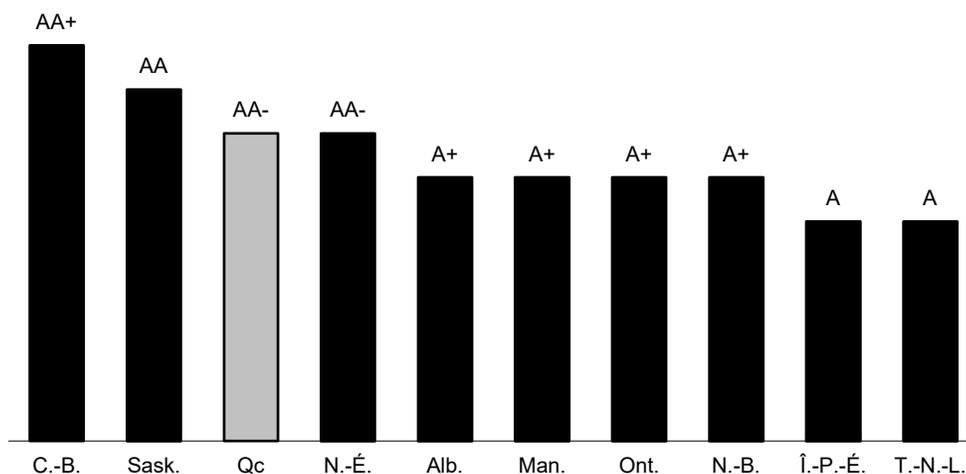
(2) Il s'agit de la cote de crédit pour l'émission d'obligations sur le marché chinois.

3.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes attribuées par Standard & Poor's et Moody's.

GRAPHIQUE E.8

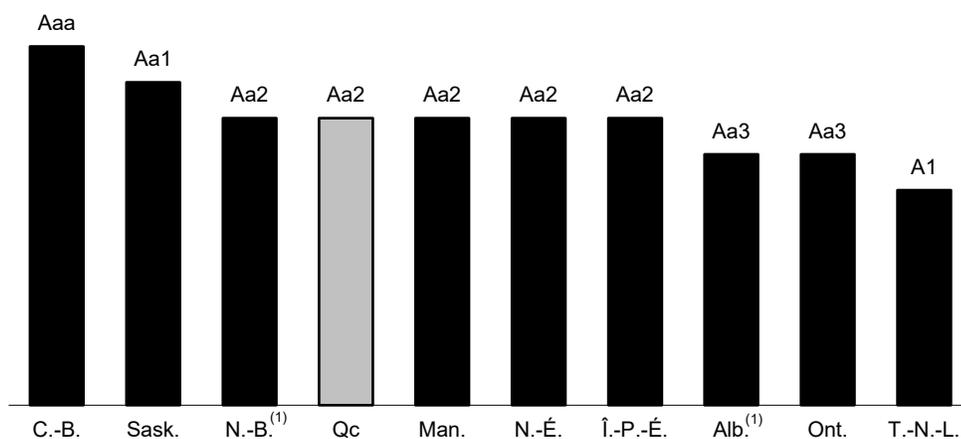
Cotes de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's



Note : Il s'agit des cotes de crédit au 17 novembre 2022.

GRAPHIQUE E.9

Cotes de crédit des provinces canadiennes – Moody's



Note : Il s'agit des cotes de crédit au 17 novembre 2022.

(1) Ces provinces ont une perspective positive.

www.finances.gouv.qc.ca/lepoint